



Rapport annuel 2023



Table des matières

1	Présentation du Groupe et de ses activités	6
	1.1. Edito et chiffres clés.....	8
	1.2. Histoire et évolution.....	9
	• 1.2.1. Informations juridiques sur Esker S.A.	9
	• 1.2.2. Historique du groupe, valeur & culture, notre mission, nos solutions, nos technologies.....	9
	• 1.2.3. Organigramme et stratégie.....	15
	1.3. Analyse de la situation financière et de l'activité du Groupe	17
	• 1.3.1. Analyse du chiffre d'affaires du Groupe	17
	• 1.3.2. Recherche et développement, brevets et licences.....	18
	• 1.3.3. Investissements.....	19
	• 1.3.4. Propriétés immobilières, usines et équipements	19
	• 1.3.5. Contrats importants.....	20
	• 1.3.6. Événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice	20
	• 1.3.7. Trésorerie, financement et capitaux	20
	• 1.3.8 Proposition d'affectation du résultat à l'Assemblée générale.....	21
	• 1.3.9. Information sur les dividendes.....	21

2	Gouvernement d'entreprise.....	23
	2.1. Direction et contrôle de la société	23
	• 2.1.1. Présentation des organes de gouvernance	23
	• 2.1.2. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos	24
	• 2.1.3. Equipe dirigeante.....	25
	2.2. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	25
	• 2.2.1. Organisation générale et constitution des organes d'administration et de contrôle	28
	• 2.2.2. Préparation et organisation des travaux.....	30
	• 2.2.3. Application du code de gouvernement d'entreprise Middelnext.....	31
	2.3. Rémunération des mandataires sociaux	31
	• 2.3.1. Informations complémentaires.....	33
	2.4. Tableau de suivi des recommandations de Middelnext.....	34
	2.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes.....	36
	2.6. Evolution du capital au cours des cinq dernières années.....	37
	2.7. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation.....	38
	2.8. Actes constitutifs et statuts	39
	2.9. Information sur le capital faisant l'objet d'une option.....	40

3	Déclaration de Performance Extra-Financière (D.P.E.F.).....	42
	1. Agir de manière éthique et responsable.....	62
	2. Développer la confiance des clients.....	70
	3. Valoriser le capital humain.....	74
	4. Contribuer à la protection de la planète.....	86
	Détails du rapport.....	95
	Attestation D.P.E.F.....	112

4	Gestion des risques.....	116
	4.1. Risques technologiques.....	117
	• 4.1.1. Risques liés à la défaillance de la plateforme de production.....	117
	• 4.1.2. Risques d'intrusion malveillante au sein de nos systèmes.....	117
	4.2. Risques liés au marché sur lequel intervient le Groupe.....	118
	• 4.2.1. Perte de compétitivité.....	118
	• 4.2.2. Dépendance vis-à-vis des tiers.....	118
	4.3. Risques juridiques et réglementaires.....	118
	4.4. Risques liés aux ressources humaines.....	119
	4.5. Risques financiers.....	119
	4.6. Assurance et couvertures de risques.....	120

5	Etats financiers consolidés.....	122
	5.1. Comptes annuels consolidés.....	123
	5.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	144

6	Comptes sociaux.....	146
	6.1. Comptes sociaux annuels.....	147
	6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	161

7	Informations complémentaires.....	164
	7.1. Responsable du rapport annuel.....	165
	7.2. Contrôleur légal des comptes.....	165
	7.3. Documents accessibles au public.....	165
	7.4. Informations sur les participations.....	165
	7.5. Table de concordance avec le rapport de gestion.....	166
	7.6. Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	166
	7.7. Table de concordance avec les informations requises dans la D.P.E.F.....	167
	Annexe 1. Calendrier des publications et autres événements financiers du Groupe Esker.....	168
	Annexe 2. Glossaire.....	168

1

Présentation du Groupe et de ses activités

Edito



Chez Esker, nous sommes persuadés que l'époque de la croissance aveugle est révolue ; nous privilégions désormais la création de valeur authentique et le renforcement des liens avec notre écosystème. Nous adoptons une approche de « croissance à somme positive », où le succès est évalué non seulement en termes financiers, mais également à travers l'impact positif que nous générons sur nos parties prenantes et sur l'environnement.

En 2023, Esker a continué sur sa lancée de succès, enregistrant une hausse de 12 % de ses ventes, tout en affichant les meilleurs scores ESG de ces dernières années. Cette performance illustre notre modèle de création de valeur responsable, porté par une stratégie centrée sur l'éthique, la confiance de nos clients, le capital humain et la préservation de l'environnement. Nous sommes également fiers de nos récompenses, notamment la médaille de Platine d'EcoVadis, qui témoigne de notre engagement pour un développement durable et éthique.

Grâce à la créativité, à l'esprit entrepreneurial et à la passion de nos équipes chez Esker, nous avons réalisé, en 2023, des performances exceptionnelles. En dépit d'un contexte mondial complexe, marqué par des tensions géopolitiques, des pressions inflationnistes et des défis sur les marchés, nos prises de commandes ont crû de 23 %. Ces résultats remarquables confirment notre agilité opérationnelle et notre capacité d'adaptation.

Cette dynamique positive se maintient en 2024, stimulée par les réformes imposant la facturation électronique en France et dans d'autres pays. Ces évolutions réglementaire sont des opportunités qui nous permettent d'anticiper une croissance à deux chiffres des prises de commandes dans la plupart des régions, confortant ainsi notre positionnement à l'échelle mondiale.

Fort des progrès réalisés par Esker dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la comptabilité CO2, et grâce au talent exceptionnel de nos équipes, j'aborde cette année avec une grande confiance. Je suis déterminé à poursuivre notre feuille de route, guidé par nos valeurs fondamentales, notre détermination inébranlable et notre engagement collectif.

Jean-Michel Bérard
Fondateur & CEO d'Esker

Chiffres clés

+ de 1000 salariés

12 Pays

179 M€ de CA réalisé en 2023

+12% Croissance de CA

+15 M€ de flux de trésorerie disponible

17.9 M€ Résultat d'exploitation

24 M€ prise de commande



1.2. Histoire et évolution

1.2.1 Informations juridiques sur Esker S.A.

Dénomination sociale

Esker

Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Numéro RCS : la société est inscrite au RCS de Lyon, sous le numéro B 331 518 498

Code APE : 5829 C

Date de constitution et durée de vie

Date de constitution : 7 février 1985

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par la loi.

Siège social et forme juridique

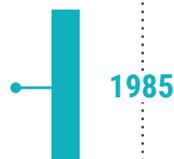
Siège Social : 113 Boulevard de la Bataille de Stalingrad - 69100 Villeurbanne – France - 04 72 83 46 46

Forme juridique : Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par les dispositions du Code de Commerce.

Pays d'origine : France

1.2.2. Historique du Groupe

Jean-Michel Bérard et Benoît Borrits fondent Esker dès la fin de leurs études d'informatique à l'INSA de Lyon. Dans un premier temps, la société réalise des prestations de services en informatique. Ces années permettent aux dirigeants de se familiariser avec le marché des systèmes Unix et des PC.



1985



1989

Ouverture de filiales au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, en Italie et aux USA.



1991

1995



Ouverture du capital à deux sociétés de capital-risque.

Introduction en Bourse sur le Nouveau Marché de Paris pour accélérer son développement sur le marché nord-américain et diversifier son portefeuille produits. - Acquisition d'un distributeur en Australie.



1997

1998



Acquisition de la société Teubner aux Etats-Unis (Stillwater, Oklahoma) spécialisée dans les serveurs de fax.

Acquisition de la société Persoft aux Etats-Unis (Madison, Wisconsin) spécialisée dans les logiciels d'émulation de terminaux.



1999

2000



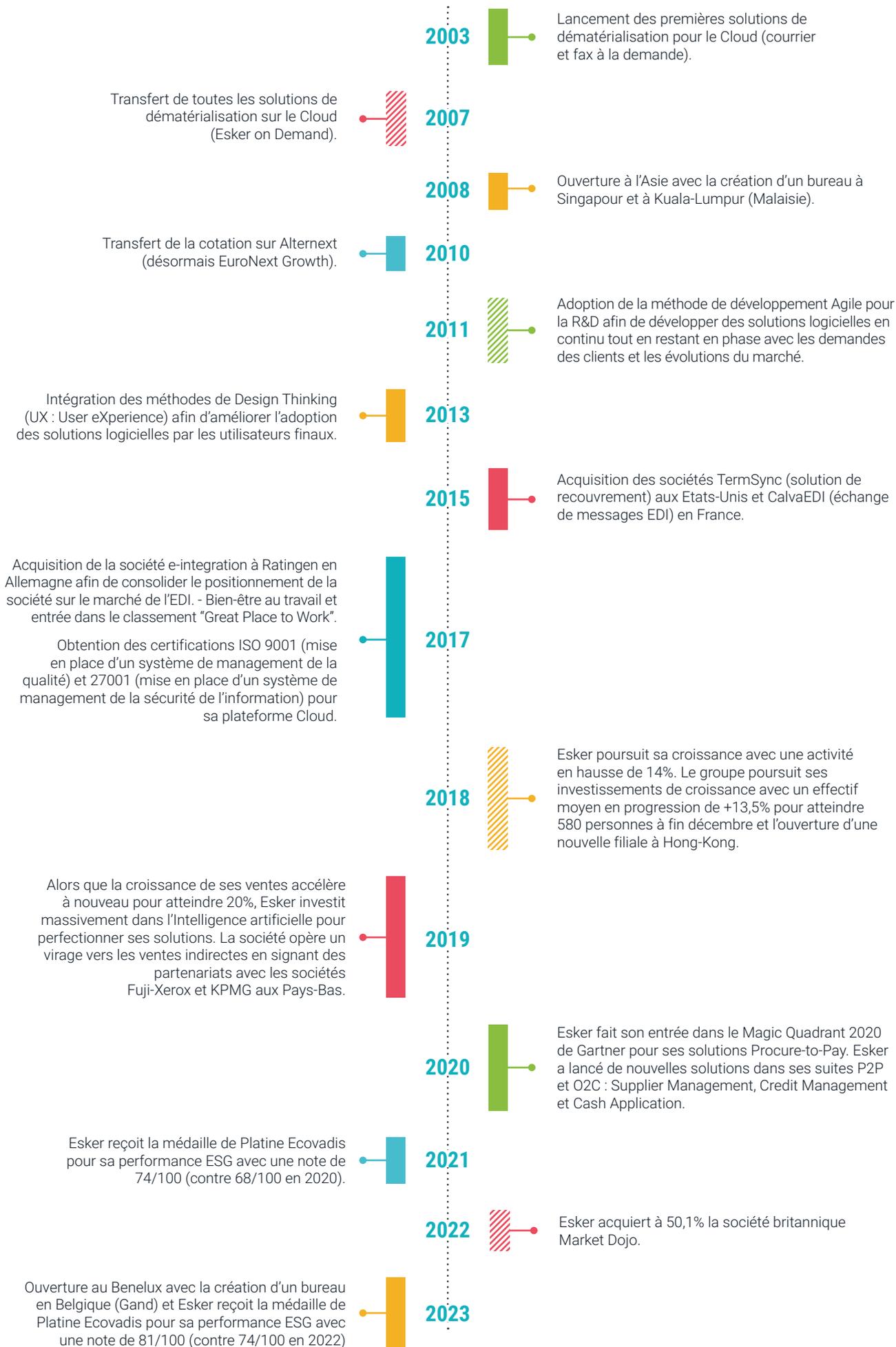
Repositionnement de l'entreprise sur les technologies de dématérialisation.

Acquisition de la société VSI aux Etats-Unis spécialisée dans les serveurs de fax.

Lancement du premier produit de dématérialisation : DeliveryWare.



2001



Valeurs & culture d'entreprise

Notre culture d'entreprise est façonnée par nos valeurs : collaborer au niveau global, fonder nos relations sur la confiance et le respect de chacun, innover pour progresser, créer un environnement de travail sain et positif et se mobiliser pour la satisfaction de tous. Ces valeurs guident notre comportement au quotidien, notre manière de travailler et inspirent nos 1042 collaborateurs à travers le monde, à construire ensemble des solutions performantes et innovantes.



**ONE TEAM
BEYOND
BOUNDARIES**

Nous encourageons la collaboration entre les services et les filiales. Travailler tous ensemble et partager nos idées nous permet de grandir et de réussir.



**MORE
GRATITUDE,
LESS ATTITUDE**

Nous pensons qu'une organisation performante repose sur le respect et la confiance. Se montrer reconnaissant et communiquer sincèrement crée un environnement où l'on se sent réellement apprécié.



**DARE TO
INNOVATE,
INITIATE
AND ITERATE**

Savoir réfléchir autrement et sortir des sentiers battus sont des compétences auxquelles nous attachons beaucoup d'importance. Nous commençons modestement et nous nous adaptons au fur et à mesure pour atteindre des objectifs ambitieux – une story à la fois.



**GOOD VIBES
ONLY**

Un environnement de travail positif favorise de meilleurs résultats. Nous veillons à ce que chacun trouve son juste équilibre en respectant les besoins individuels.



**ALL ACTIONS
TOWARD
SATISFACTION**

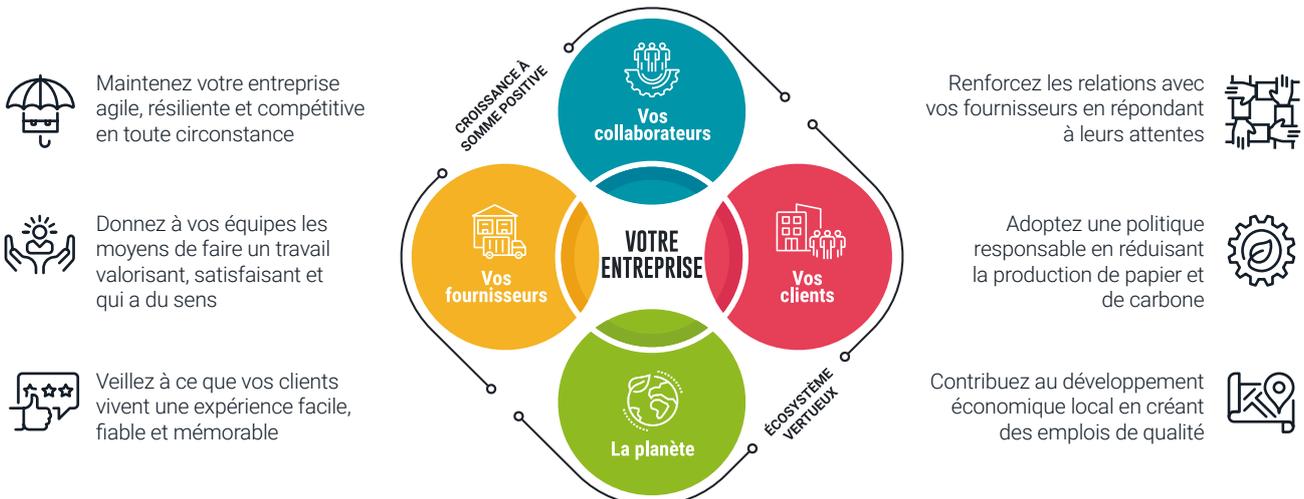
Pour nos clients et nos collaborateurs, la satisfaction n'est pas seulement un objectif, c'est notre mission. Notre expérience et notre persévérance nous permettent de surmonter les épreuves et de créer de la valeur.

Notre mission

Créer une meilleure expérience professionnelle

Dans un monde de plus en plus incertain, la réussite d'une entreprise comporte de multiples facettes. Il faut tout un écosystème d'individus, d'équipes et d'entreprises connectées pour construire les fondations d'un succès à long terme. Les entreprises doivent établir des relations solides au sein de leurs écosystèmes si elles veulent favoriser leur croissance future, qu'il s'agisse de l'engagement des employés, du soutien aux fournisseurs et aux clients ou de la promotion d'un environnement durable.

Chez Esker, nous pensons que la seule façon de créer un changement significatif passe par la croissance à somme positive. Cela signifie que la réussite ne se fait jamais au détriment d'un individu, d'une équipe ou d'une entreprise. Tout le monde est gagnant ! C'est pourquoi notre solution, intégrant des technologies d'IA donne à chaque partie prenante les moyens d'agir tout en créant de la valeur à long terme.



Nos solutions

Libérez de la valeur stratégique grâce à une plateforme d'automatisation unique

La plateforme cloud Esker est conçue pour libérer de la valeur stratégique pour les métiers de la finance, des achats et du service client, tout en renforçant la collaboration entre les entreprises en automatisant les cycles de gestion Source-to-Pay (S2P) et Order-to-Cash (O2C). Entièrement intégré aux solutions Esker, Esker Pay aide les entreprises à mieux gérer leur trésorerie grâce à un ensemble de fonctionnalités de paiement et à des partenariats stratégiques.



Source-to-Pay

La suite Source-to-Pay d'Esker est conçue pour aider les directions Finance et Achats à atteindre leurs objectifs : supprimer les silos entre les différentes fonctions clés, rationaliser le processus achat, mettre en conformité leur politique achat et gérer leurs fournisseurs avec une visibilité totale sur l'ensemble du processus. En alignant Achats et Finance, Esker aide les entreprises à améliorer leurs résultats financiers et à favoriser la collaboration entre les différents services. La suite Source-to-pay d'Esker permet aux entreprises d'allier flexibilité et agilité pour réduire leurs coûts, augmenter l'efficacité de leurs processus et réduire les risques liés à la supply chain. Ceci se traduit par une activité d'autant plus durable et rentable.

Sourcing | S'approvisionner en biens et services auprès de fournisseurs externes de manière efficace et rentable.

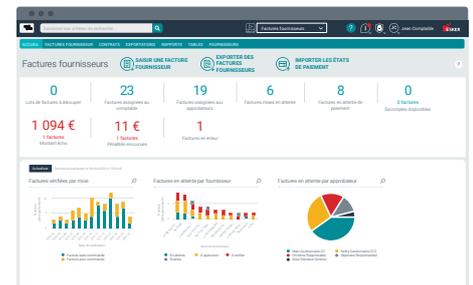
Gestion du référentiel fournisseurs | Centralisez les données fournisseurs tout en simplifiant leur onboarding.

Gestion des contrats | Réalisez des économies avec une visibilité accrue sur les contrats et une conformité renforcée.

Gestion des achats | Optimisez et contrôlez l'achat des biens et services tout en accélérant les processus comptables.

Factures fournisseurs | Réduisez les coûts et délais de traitement des factures grâce à la technologie intégrant de l'IA.

Notes de frais | Allez plus loin que les fichiers Excel et gérez efficacement les dépenses des employés.



Order-to-cash

La suite Order-to-Cash d'Esker permet aux entreprises de gérer de manière transparente les interactions avec les clients via une solution unique et centralisée. Intégrant la technologie d'IA, la plateforme d'Esker est conçue pour accélérer le cycle d'encaissement, éliminer les tâches répétitives, améliorer l'accessibilité et la communication et renforcer les relations avec les clients. En connectant les processus gérés par le service client et le département finance, Esker apporte de la valeur ajoutée et de l'efficacité à chaque étape du cycle O2C.

Gestion du crédit client | Sécurisez le crédit client dès l'enregistrement d'un nouveau client et tout au long du cycle O2C.

Gestion des demandes clients | Traitez les demandes plus rapidement et proposez une meilleure expérience client grâce à un tri et une gestion des e-mails pilotés par l'IA.

Gestion des commandes | Traitez les commandes électroniquement - de la réception à l'intégration ERP, quel que soit le format.

Factures clients | Diffusez les factures selon les préférences de vos clients et en conformité dans plus de 60 pays selon les réglementations en vigueur autour de la facturation électronique.

Gestion des encaissements | Simplifiez et accélérez la gestion des encaissements grâce à la gestion des avis de paiement et à la reconnaissance automatique pilotées par l'IA.

Reclamations & Déductions | Résolez rapidement les litiges clients et gardez les paiements partiels sous contrôle.

CRM de recouvrement | Récupérez votre cash plus rapidement et réduisez les impayés grâce aux prédictions et l'analyse des risques.



Notre technologie

Donnez les moyens à vos équipes

La technologie d'Esker contribue aux succès des entreprises et à transformer le quotidien de vos employés, clients, fournisseurs.

Voici ce qui fait notre différence :



Plateforme cloud globale
pour assurer la continuité des activités et une connectivité de bout en bout grâce à une plateforme intégrée qui couvre l'ensemble de l'entreprise.



Une interface unique
pour une vue à 360° des clients et des fournisseurs et offre une expérience utilisateur unique.



Intelligence artificielle
pour optimiser la reconnaissance et la validation des données, la classification des documents, la détection des anomalies et faciliter les prédictions de paiement avec la technologie Esker Synergy AI.



Intégration multi-ERP
simple, sécurisée et simultanée avec Esker Connectivity Suite.



Des capacités mobiles
pour maintenir des environnements de travail à distance.

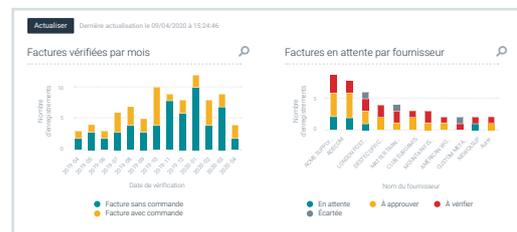


La performance EDI
Assurez l'intégration EDI avec n'importe quel partenaire, dans n'importe quel secteur d'activité

Un tableau de bord personnalisable

Difficile d'améliorer ce que vous ne pouvez pas mesurer. Les tableaux de bord Esker sont personnalisables et permettent aux responsables des départements financiers, supply chain et service client d'accéder instantanément à des analyses et des indicateurs clés de performance, améliorant ainsi la stratégie et la réflexion derrière chaque prise de décision. Une piste d'audit fiable à chaque point de contact est conservée afin de garantir une totale transparence pendant le processus de validation.

- Gérer les tâches quotidiennes et organiser les priorités
- Suivre la productivité et récompenser les meilleurs éléments
- Détecter les problèmes et les opportunités dès leur apparition



Nos solutions reconnues par les analystes

Gartner

Esker nommée leader dans le Gartner® Magic Quadrant™ 2023 pour ses solutions intégrées Invoice-to-Cash et figure dans le Gartner® Magic Quadrant™ 2022 pour sa suite Procure-to-Pay pour la 3ème année consécutive.

IDC

Esker est reconnue comme un "leader" et "acteur majeur" dans les MarketScapes d'IDC pour ses solutions cloud d'automatisation de la gestion du poste client et du traitement des factures fournisseurs.

Ardent Partners

Esker est nommée en tant que leader du marché dans le rapport ePayables Technology Advisor 2023 d'Ardent Partners pour la 3ème année consécutive..

FORRESTER®

Esker figure dans les rapports Forrester Order Management System Landscape, Q4 2022 & Forrester AR Invoice Automation Landscape, Q1 2023.

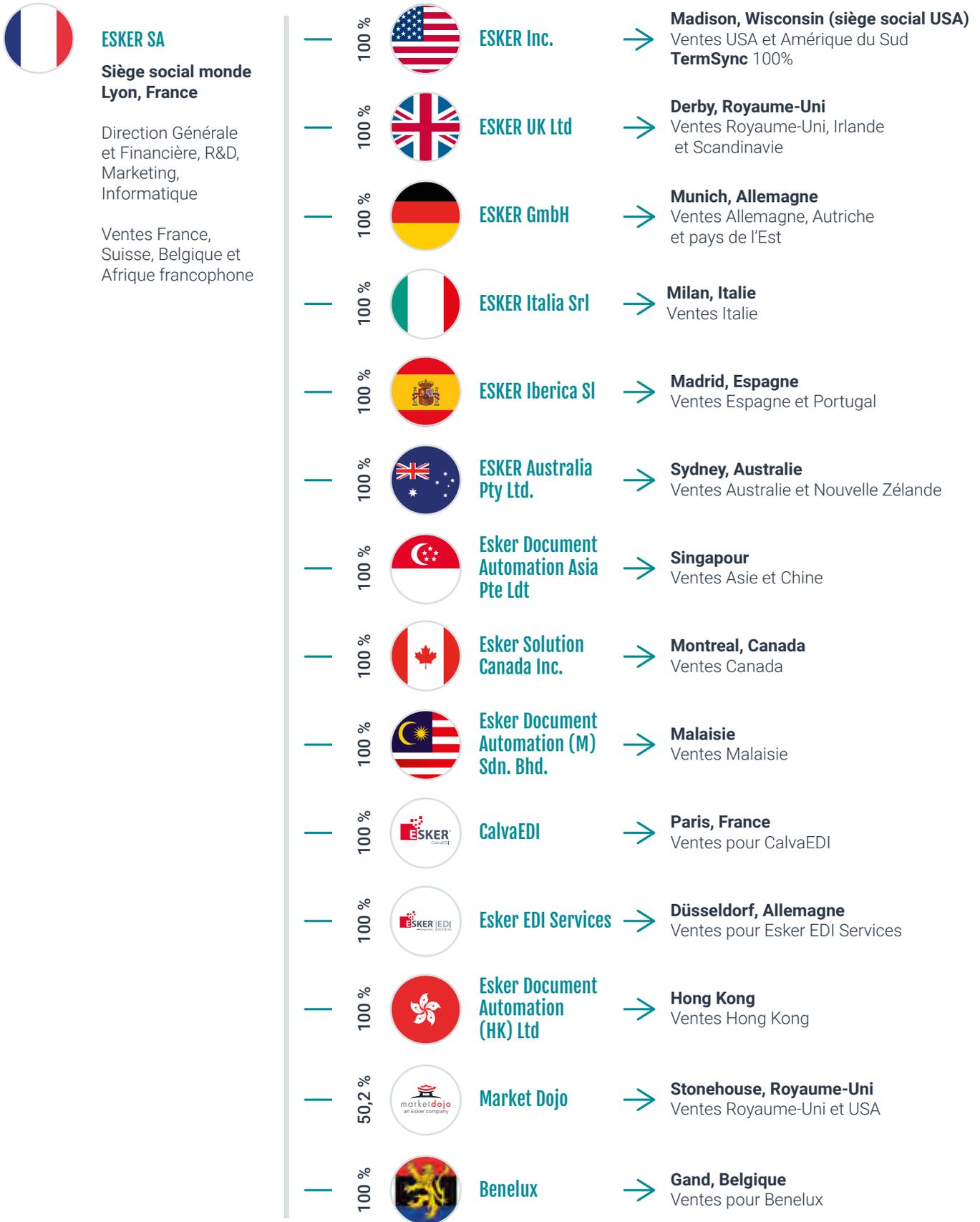
+1 700 Clients dans le monde

Des ETI aux grands comptes, les entreprises les plus innovantes se développent avec Esker.

MÉDICAL	CHIMIE	LUXE	AGROALIMENTAIRE	INDUSTRIE	ÉLECTRONIQUE
					
					
					
					
					

1.2.3. Organigramme

Structure juridique du Groupe Esker au 31 décembre 2023



Toutes les filiales sont détenues et contrôlées à 100% par Esker SA à l'exception de Market Dojo qui est détenue à 50,2%.

Une stratégie dans la continuité

La stratégie d'Esker demeure centrée sur le développement et la commercialisation d'une plateforme logicielle en mode Cloud, visant à automatiser les processus back-office des entreprises. Nos solutions couvrent les cycles allant de la commande client à la facturation et au recouvrement (Order-to-Cash : O2C) ainsi que de la sélection des fournisseurs jusqu'au paiement des factures (Source-to-Pay : S2P). Pour l'année 2024, notre stratégie évolue pour relever de nouveaux défis, tout en consolidant nos succès passés grâce à nos processus d'amélioration continue.

Cette année, notre stratégie se définit en 7 axes :

1. Intégration de l'Intelligence Artificielle Générative (IAG):

Nous voyons dans l'IAG une opportunité majeure d'améliorer l'efficacité de nos solutions et d'aller encore plus loin dans l'automatisation des processus. En intégrant l'IAG dans nos processus, nous optimisons le traitement des factures fournisseurs et des commandes clients, améliorons l'interaction avec nos clients, et favorisons le développement de nouvelles fonctionnalités et produits innovants. Cette intégration renforce notre position de leader dans la gestion des processus commerciaux et financiers, tout en répondant aux fortes exigences de nos clients.

2. Nouvelles réglementations de durabilité :

Nous maintenons notre engagement envers la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) en nous concentrant sur la conformité aux nouvelles réglementations, telles que le reporting CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Dans cette optique, nous prévoyons d'intégrer la gestion des données non-financières, notamment les données énergétiques, à partir des factures que nous traitons. Cette initiative permettra à nos clients d'établir un bilan carbone précis, renforçant ainsi leur capacité à se conformer aux normes de reporting RSE et leur permettant d'améliorer leur empreinte carbone. Cet axe reflète notre engagement envers l'innovation et notre soutien à nos clients dans leur transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement.

3. Facturation électronique :

Esker poursuit ses efforts de développement afin d'assurer la compatibilité de ses solutions avec les systèmes de facturation électroniques qui deviennent progressivement obligatoires en Europe et en Asie. En alignant nos produits sur les normes et les réglementations, nous permettons à nos clients de rester conformes aux exigences réglementaires tout en leur permettant de tirer parti des avantages de l'automatisation des processus de facturation. Cette volonté d'anticiper et de répondre aux besoins du marché mondial renforce la position d'Esker en tant que leader de confiance dans le domaine des solutions de gestion des cycles de facturation.

4. Fonctions de paiement, de financement et de gestion du cash :

Esker continue d'offrir à ses clients une gamme complète de fonctionnalités pour optimiser leur performance financière. Dans cette perspective, nous intégrons des fonctionnalités de paiement, de financement et de gestion du cash dans toutes nos solutions. Cette approche permet à nos clients de bénéficier d'une expérience unifiée tout en rationalisant leurs processus financiers et en améliorant leur visibilité et leur contrôle sur la trésorerie.

5. Cyber-sécurité :

Esker demeure résolument déterminé à renforcer la sécurité informatique à tous les niveaux de son infrastructure mondiale. Notre priorité est de protéger les données sensibles de nos clients et de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de leurs informations. Nous poursuivons nos investissements dans les technologies de pointe, les pratiques de sécurité avancées et la sensibilisation continue de notre personnel pour contrer les menaces émergentes et évolutives. En adoptant une approche proactive et en restant à la pointe des meilleures pratiques de cybersécurité, nous maintenons la confiance de nos clients et préservons notre réputation en tant que leader de confiance dans le domaine de la gestion des processus métier.

6. Partenariats et distribution :

Nous continuons à nous appuyer sur nos partenaires existants et à en recruter de nouveaux pour stimuler notre croissance organique, améliorer notre rentabilité et augmenter nos capacités de déploiement.

7. Fusion-acquisition :

Esker examine attentivement des opportunités de croissance tant sur le plan technologique que géographique, dans le but de renforcer sa position sur le marché mondial. Actuellement, les domaines d'intérêt privilégiés comprennent le paiement des fournisseurs aux États-Unis (ACH, V-Card, chèques), la gestion du cash, le factoring, le reverse factoring, le financement de factures, l'EDI fiscal, la gestion des achats de personnel intérimaire, l'e-invoicing, le calcul et la gestion de l'empreinte carbone des entreprises. L'objectif est de compléter l'offre existante d'Esker en évitant les chevauchements fonctionnels et en recherchant des partenaires qui se positionnent en périphérie de notre activité principale.

Perspectives Financières

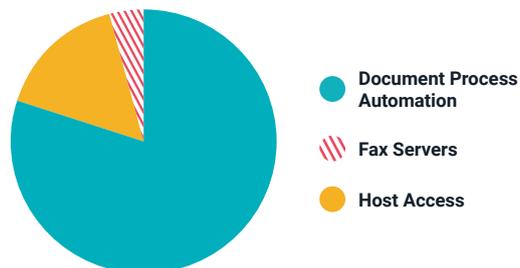
Nous abordons l'année 2024 avec confiance, soutenus par nos succès précédents et notre excellent positionnement sur le marché. Nous anticipons une croissance organique entre 12% et 14%, grâce à notre plateforme Cloud, l'intégration de l'intelligence artificielle et nos partenaires commerciaux. Notre solide trésorerie nous assure les moyens nécessaires pour investir dans le développement de nos infrastructures et de nos solutions Cloud, garantissant ainsi notre croissance future.

1.3. Analyse de la situation financière et de l'activité du Groupe

1.3.1. Analyse du chiffre d'affaires du Groupe

Chiffre d'affaires par activité

En milliers d'euros	2023		2022	
	Montant	%	Montant	%
SaaS (*)	146 691	82%	127 451	80%
Services d'implémentation (**)	28 272	16%	25 594	16%
Produits historiques	3 591	2%	5 942	4%
TOTAL	178 554	100%	158 987	100%



(*) dématérialisation en mode SaaS

(**) dématérialisation en mode licence et maintenance

Esker réalise la meilleure année de son histoire en termes d'activité et atteint presque les 180 M€ de chiffre d'affaires pour l'année 2023.

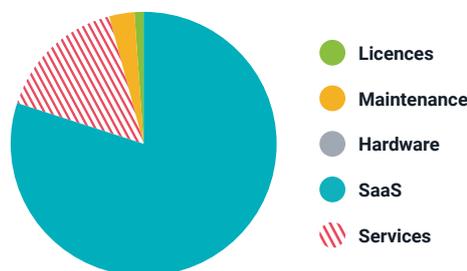
Le chiffre d'affaires s'établit à 179 M€ en croissance de +12% (+14% à taux de change constant).

Cette performance résulte essentiellement de l'accélération du succès des solutions de dématérialisation Cloud qui représentent 147 M€ en 2023 (82% de l'activité), en croissance de 15% par rapport à 2022.

Les activités de dématérialisation traditionnelles (en mode licence) représentent 16% du chiffre d'affaires et une croissance de 10%. Les produits historiques ne pèsent plus que 2% de l'activité et sont en décroissance de -40% par rapport à 2022 ce qui est en ligne avec la stratégie du Groupe.

Chiffre d'affaires par type de revenu

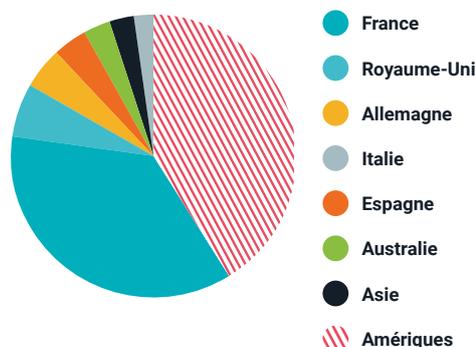
En milliers d'euros	2023		2022	
	Montant	%	Montant	%
Licence	309	0%	1 140	1%
Hardware	50	0%	88	0%
Contrats de maintenance et mise à jour	3 155	2%	4 682	3%
Prestations de services	28 348	16%	25 626	16%
SaaS	146 691	82%	127 451	80%
TOTAL	178 554	100%	158 987	100%



Compte tenu de la montée en puissance des produits de dématérialisation à la demande, le chiffre d'affaires trafic est en forte progression et devrait continuer à croître sur les prochaines années.

Chiffre d'affaires par région

En milliers d'euros	2023		2022	
	Montant	%	Montant	%
France	65 152	36%	58 086	37%
Royaume-Uni	10 874	6%	9 128	6%
Allemagne	8 649	5%	7 213	5%
Italie	3 207	2%	2 628	2%
Espagne	6 488	4%	5 600	4%
Benelux	443	0%	0	0%
Australie	5 824	3%	5 342	3%
Asie	4 543	3%	4 543	3%
Ameriques	73 376	41%	66 446	42%
TOTAL	178 555	100%	158 987	100%



Les ventes réalisées hors de France représentent 64% de l'activité dont les Amériques qui à elles seules représentent 41%.

Réglementation

L'environnement réglementaire des solutions commercialisées par Esker est en continuelle évolution. Ceci est particulièrement le cas pour ce qui concerne les activités de facturation inter-entreprises (B To B).

La France a décidé par la Loi de Finance n° 2019-1479 pour 2020, amendée par la Loi de Finance n°2023-1322 pour 2024, de rendre obligatoire la facturation électronique entre entreprises au plus tard au 1er septembre 2027. Cela représente un changement de fonctionnement important pour les entreprises. Des évolutions similaires ont déjà eu lieu dans différents pays (Italie, Espagne, ...). Ces changements sont traditionnellement un facteur d'accélération de la transition digitale en entreprise, ce qui est favorable à l'activité d'Esker.

De même, la directive européenne NFRD (Non Financial Reporting Directive) qui encadre les déclarations de performance extra-financière des sociétés européennes sera bientôt remplacée par une nouvelle directive, plus ambitieuse : la directive (UE) 2022/2464, dite "CSRD" (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui s'appliquera progressivement à compter du 1er janvier 2024.

1.3.2. Recherche et développement, brevets et licences

Dépenses de recherche et développement

Esker a toujours investi un montant significatif dans son activité de recherche et développement. En 2023, ces dépenses ont représenté presque 10 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Elles permettent notamment à Esker de conserver son avance technologique qui est le seul véritable moyen de résister face à la concurrence. Au 31 décembre 2023, dans les locaux de Villeurbanne, une équipe de 164 ingénieurs informaticiens développe les logiciels d'Esker. Le service R&D comporte également une équipe basée à Madison (USA) de 15 ingénieurs qui développe la solution TermSync et une équipe basée à Ratigen (Allemagne) de 5 ingénieurs qui développe la solution Esker EDI Services. Le support technique de deuxième niveau est assuré par 75 autres ingénieurs répartis dans différentes sociétés du Groupe.

Le tableau suivant récapitule les dépenses de R&D en fonction des principales lignes de produits, avant et après immobilisation de certains frais de développement (les *notes 3* et *16* de l'annexe aux comptes consolidés présentée au paragraphe 5.1. du présent document fournissent des informations complémentaires à ce sujet) :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Dépenses de R&D de la période	(17 315)	(15 175)	(14 075)
Frais de développement immobilisés	12 365	10 164	8 641
Amortissements des frais de développement immobilisés	(8 239)	(6 930)	(6 156)
DEPENSES DE R&D NON IMMOBILISEES	(13 189)	(11 941)	(11 590)

L'investissement en recherche et développement porte principalement sur les lignes de produits de dématérialisation. Les frais de développement immobilisés en 2023 concernent essentiellement les développements de nos solutions en mode SaaS (Esker On Demand), activés tous les semestres.

Brevets

Les technologies de reconnaissance, d'analyse de traitement et de routage des documents, développées par Esker, sont protégées depuis plusieurs années par des brevets accordés par l'USPTO (United States Patent and Trademark Office).

Il s'agit des brevets suivants :

- US 6,906,817 B1: Network system for directing the transmission of facsimiles
- US 8,094,976 B2: One-screen reconciliation of business document image data, optical character recognition extracted data, and enterprise resource planning data
- US 8,108,764 B2: Document recognition using static and variable strings to create a document signature
- US 8,396,854 B2 : Digital document management system
- US 8,577,826 B2 : Automated document separation
- US 11,132,407 B2: System for the automatic sparation of documents in a batch of documents
- US 11,494,551 B2: Form field prediction Service
- US 11,631,265 B2: Automated learning of document data fields

Marques

Les marques suivantes ont été déposées par Esker en France et dans d'autres pays du monde :

- CalvaEDI
- Tun
- Green Doc
- VSI-Fax
- FaxGate
- Quit Paper
- Smartmouse
- TermSync
- Smarterm
- FlyDoc
- Persona

Indépendance de l'émetteur

Les services SaaS Esker sont essentiellement fournis sur du matériel entièrement possédé et exploité par Esker. En revanche, les matériels informatiques sont hébergés dans des salles blanches sécurisées qui sont opérées par des prestataires extérieurs (Colt, CDW).

Les logiciels Esker sont généralement vendus sans produits tiers complémentaires, à l'exception du produit DeliveryWare qui intègre des modules de conversion de format de document et des modules de reconnaissance optique de caractères. Le produit Esker Fax est souvent commercialisé avec une carte fax intelligente.

1.3.3. Investissements

La plupart des investissements du Groupe (R&D, matériel informatique) sont autofinancés. Les véhicules automobiles font cependant parfois l'objet d'un contrat de location.

Les gros investissements matériels réalisés pour les services FlyDoc et Esker on Demand sont généralement financés par crédit-bail (machine de mise en recommandé, imprimantes, serveur, stockage, ...).

Les acquisitions sont financées par la trésorerie de l'entreprise ou les titres détenus en autocontrôle en complément d'emprunts bancaires.

Principaux investissements réalisés en 2022 et 2023

(en milliers d'euros)	2023	2022
Esker On Demand	12 365	10 164
<i>Dont contrats de location financement comptabilisés en immobilisations</i>	0	0
Bâtiments	0	0
Autres immobilisation	3 619	396
TOTAL	15 984	10 560

Les investissements de la société sont principalement consacrés au développement de nos solutions en mode SaaS (Esker On Demand et FlyDoc), activés tous les semestres et aux imprimantes et machines de mise sous pli pour l'usine de production située en France.

Des informations complémentaires sont données dans les [notes 3 et 4](#) de l'annexe des comptes consolidés présentée en [section 5](#) du présent document de référence.

Les autres immobilisations sont essentiellement constituées de matériel informatique et de logiciels nécessaires à l'activité courante de l'entreprise.

Principaux investissements en cours et futurs

Des investissements sont actuellement engagés en vue de développer l'infrastructure «Esker on Demand», nécessaires à la prise en charge des nouveaux clients afin :

- d'augmenter les capacités de traitement de ses centres de production existants sur les trois prochaines années,
- d'améliorer les solutions de dématérialisation en mode SaaS (Software as a Service) pour notamment accélérer leur mise en œuvre et leur paramétrage pour les grands clients.

Ces évolutions nécessitent l'acquisition de nouveaux serveurs de processing et de stockage.

Les modes de financement de ces investissements sont présentés au [paragraphe 1.4.5.](#) de ce document.

Principaux investissements à venir pour lesquels des engagements fermes ont été pris par les organes de Direction

Néant.

1.3.4. Propriétés immobilières, usines et équipements

Immobilisations corporelles importantes

En France, Esker SA est propriétaire des locaux qui abritent l'usine de Production à Décines Charpieu. Les autres locaux, dont le siège social d'Esker SA situé à Villeurbanne font l'objet de contrats de location.

Hormis Esker Italie, qui a acheté ses locaux à Milan en avril 2019, les autres sociétés du Groupe ne sont pas propriétaires d'immeubles. Les locaux qu'elles occupent font l'objet de contrats de location. Les caractéristiques de ces contrats sont présentées ci-dessous :

Etablissements	Adresse	Expiration du bail de location	Surface
ESKER	Villeurbanne - France	déc-30	8 443 m2
CalvaEdi	Paris - France	févr-25	207 m2
Esker GMBH	Munich - Allemagne	sept-24	477 m2
Esker EDI Services	Ratingen - Allemagne	janv-24	667 m2
Esker Ibérica	Madrid - Espagne	janv-24	180 m2
Esker Ibérica Production	Madrid - Espagne	juil-24	169 m2
Esker Ltd	Derbyshire - Royaume-Uni	janv-30	692 m2
Esker Pty	Sydney - Australie	nov-26	229 m2
Esker Inc	Madison - Etats-Unis	avr-26	3 008 m2
Esker Pte Ltd	Singapour	juil-26	172 m2
Esker Sdn Bhd	Kuala Lumpur - Malaisie	janv-24	219 m2
Market Dojo	Stonehouse – Royaume-Uni	mars-25	153 m2

Au 31 décembre 2023, les engagements totaux au titre de ces contrats de location s'élèvent à 16 704 K€ (18 473 K€ en 2022). Par ailleurs, les immobilisations corporelles du Groupe sont principalement constituées :

- **de matériel informatique** (parcs d'ordinateurs, imprimantes),
- **du matériel nécessaire à la production "on Demand"** : machines de mise sous pli et imprimantes de production principalement.

La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés, insérée en [section 5](#) du présent document de référence présente les données chiffrées relatives aux immobilisations corporelles.

Il n'existe pas de charge majeure pesant sur ces éléments.

1.3.5. Contrats importants

Aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, n'a été conclu au cours des deux derniers exercices.

1.3.6. Evénements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

1.3.7. Trésorerie, financement et capitaux

Capitaux de l'émetteur

Les informations concernant les capitaux sont présentées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés, au [paragraphe 5.1](#). "Etats financiers consolidés".

Source, montants et description des flux de trésorerie

Les informations concernant les flux de trésorerie sont présentées dans le tableau de variation des flux de trésorerie, au [paragraphe 5.1](#).

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une trésorerie excédentaire dans ses filiales américaines et anglaises. En ce sens, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar ou à la livre sterling pourrait potentiellement constituer un frein au transfert de fonds des USA et du Royaume-Uni vers la France.

Les excédents de trésorerie sont investis dans les principales devises (EUR, USD, GBP et AUD). La société mère supervise les investissements et placements financiers des filiales par consultation directes de leurs soldes bancaires et de demande de prévision de trésorerie.

Conditions d'emprunt et structure de financement

Comme indiqué dans la note 13 de l'annexe aux états financiers consolidés présentée au [paragraphe 5.1.](#) du présent document, les dettes financières constatées à la clôture de l'exercice s'élèvent à 10 923 K€ et sont constituées des éléments suivants :

- Dettes financières de 160 K€, contreparties de contrats de locations financement immobilisés au cours de l'exercice et concernant une machine d'impression et deux machines de mise sous pli utilisées dans le cadre de l'activité de service à la demande d'externalisation du courrier,
- Emprunts bancaires pour 10 763 K€.

Restriction à l'utilisation de capitaux

Il n'existe aucune restriction à l'utilisation des capitaux de la société.

1.3.8. Proposition d'affectation du résultat à l'Assemblée Générale

Il est proposé, d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 5.602.085,68 euros de la manière suivante :

• La somme de 10.446,00 euros, serait affecté au compte "Réserve légale", qui se trouverait ainsi porté de 1.197.148,00 euros à 1.207.594,00 euros.	10.446,00 euros,
• Un dividende de 0,65 euro, soit à titre indicatif sur la base d'un capital social composé de 6 037 970 actions, la somme de 3.924.680,50 euros, serait distribuée aux actionnaires, à titre de dividendes, étant précisé que les actions auto détenues par la Société ne donnant pas droit à dividende, les sommes correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions seraient affectées au compte "Autres Réserves".	3.924.680,50 euros
• Le solde, soit la somme de 1.666.959,18 euros, serait affecté au compte "Autres réserves", qui serait ainsi porté à la somme de 45.757.096,22 euros à 47.424.055,40 euros.	1.666.959,18 euros
Total égal au bénéfice de l'exercice	5.602.085,68 euros

Les dividendes seraient mis en paiement au plus tard dans les 45 jours à compter de l'Assemblée Générale, à raison de 0,65 euro par action n'ouvrant pas droit à dividende majoré.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux actions composant le capital social juridique et pour les besoins des actions ouvrant droit à un dividende majoré, le montant global des dividendes et le montant prélevé sur le compte « Autres réserves » serait ajusté en conséquence pour former le dividende distribuable par action susvisé.

Conformément à l'article 26 des statuts, le dividende majoré est attribué à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende. La même majoration peut être attribuée dans les mêmes conditions en cas de distribution d'actions gratuites.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer le montant de la majoration à 0,06 euro par action, élevant ainsi le montant du dividende de 0,65 euro à 0,71 euro par action pour les actions bénéficiant du dividende majoré.

Le montant effectivement versé aux actions donnant droit au dividende majoré s'imputera sur le solde ci-dessus avant affectation au compte « Autres réserves ».

Ce dividende serait soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'Impôt sur le Revenu, après abattement de 40%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'Impôt sur le Revenu, après abattement de 40%.

1.3.9. Information sur les dividendes

Le Directoire proposera un dividende de 0,65 € par action lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 juin 2024.

Le niveau des dividendes versés au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

Année (en normes françaises)	Dividende net (en euro)	Dividende net / résultat par action
2022	0,75	25%
2021	0,60	25%
2020	0,50	25%

2

Gouvernement d'entreprise

2.1 Direction et contrôle de la société

2.1.1. Présentation des organes de gouvernance

Esker est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La composition des organes sociaux au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est la suivante :

Directoire :

Monsieur Jean-Michel BERARD

Président du Directoire

Monsieur Emmanuel OLIVIER

Membre du Directoire

Conseil de Surveillance :

Madame Marie-Claude BERNAL

Présidente du Conseil de Surveillance

Madame Nicole PELLETIER-PEREZ

Vice - Présidente du Conseil de Surveillance

Monsieur Jean-Pierre LAC

Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Steve VANDENBERG

Membre du Conseil de Surveillance

Comité d'audit :

Monsieur Jean-Pierre LAC

Président du Comité d'audit

Madame Marie-Claude BERNAL

Membre du Comité d'audit

Comité des rémunérations et des nominations :

Madame Marie-Claude BERNAL

Présidente du Comité des rémunérations et des nominations

Madame Nicole PELLETIER-PEREZ

Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Comité ESG :

Madame Nicole PELLETIER-PEREZ

Présidente du Comité ESG

Monsieur Jean-Pierre LAC

Membre du Comité ESG

Comité Cybersécurité :

Monsieur Steve VANDENBERG

Président du Comité Cybersécurité

Madame Nicole PELLETIER-PEREZ

Membre du Comité Cybersécurité

2.1.2. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-1° du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des mandats exercés.

MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES							
Nom (Nationalité)	Mandat ou fonction exercée au sein d'Esker S.A.	Société	Nationalité	Mandat / Position	Année de nomination d'origine	Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes clos en	Adresse professionnelle (fonction principale)
M.C. Bernal (Française)	Présidente du Conseil de Surveillance	Esker SA	Française	Présidente du Conseil de Surveillance	2001	2024	113 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne, France
		Wellesley Montessori School	Américaine	Administratrice	2019	N/A	79 Denton Road, Wellesley, MA 02482, USA
N. Pelletier-Perez (Française)	Vice Président du Conseil de Surveillance	Esker SA	Française	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	2017	2022	113 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne
		Femmes Business Angels	Française	Administratrice	2018	2024	23-25 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris
J.P. Lac (Française)	Membre du Conseil de Surveillance	Esker SA	Française	Membre du Conseil de Surveillance	2020	2025	113 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne, France
		Le Progrès	Française	Administrateur	2012	2024	4 rue Paul Montrocher, 69002 Lyon, France
		Fondation pour l'Université de Lyon	Française	Président du Comité d'Audit	2017	N/A	50 rue de Marseille, 69007 Lyon, France
S. Vandenberg (Américaine)	Membre du Conseil de Surveillance	Esker SA	Française	Membre du Conseil de Surveillance	2022	2027	113 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne
J.M. Bérard (Française)	Président du Directoire	Esker SA	Française	Président du Directoire	2000	2024	113 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne
		Esker Inc.	Américaine	Directeur	2001	N/A	1850 Deming Way - Suite 150 Middleton, WI 53562
		Esker UK Ltd	Anglaise	Directeur	1999	N/A	Unit 1 Stoney Cross Industrial Estate Station Road, Spondon, Derby, DE21 7RX United Kingdom
		Esker Software GmbH	Allemande	Administrateur	1999	N/A	Dornacher Str. 3a D-85622 Feldkirchen Deutschland
		Esker Italia Srl	Italienne	Administrateur	2001	N/A	Via Guido Gozzano, 45 21052 Busto Arsizio (VA) Italia
		Esker Ibérica SL	Espagnole	Administrateur	2001	2100	Calle Chile 8, oficina 206 28290 Las Rozas de Madrid
		Esker Atralia Pty Ltd	Australienne	Directeur	1997	N/A	Suite 1502, Level 15 227 Elizabeth Street Sydney NSW 2000
		Esker Document Automation Asia Pte Ltd	Singapourienne	Directeur	2007	N/A	Unit #11-01, 101 Thomson Road United Square Singapore 307591
		Esker Document Automation (HK) Limited	Hongkongaise	Directeur	2018	N/A	66th Floor, The Center 99 Queen's Road Central Central Hong Kong
		Esker Document Automation (M) Sdn. Bhd.	Malaisienne	Directeur	2009	N/A	16-12 Q Sentral Jalan Stesen Sentral 2 50470 Kuala Lumpur Malaysia
		Esker Solution Canada Inc.	Canadienne	Administrateur	2012	N/A	630 René-Lévesque Blvd West Suite 2800 Montréal, Québec Canada H3B 1S6
		CalvaEDI	Française	Président	2015	N/A	58/A rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
		Esker EDI services	Allemande	Président	2017	N/A	Calor-Emag-Straße 3 40878 Ratingen
		Esker Benelux	Belgique	Administrateur	2023	N/A	Eedverbondkaai 242 box 32 9000 Gent
		Market Dojo	Anglaise	Directeur	2022	N/A	Suite 30-33, Westend Office Suite, Grove Lane, Westend Stonehouse Gloucestershire GL10 3FA
E. Olivier (Française)	Membre du Directoire	Esker SA	Française	Membre du Directoire	2003	2024	113 boulevard de Stalingrad 69100 Villeurbanne, France

Nous vous rappelons qu'en référence aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, la direction générale de la société est assurée par le Directoire.

2.1.3 Equipe dirigeante

L'équipe dirigeante

L'équipe dirigeante d'Esker s'est progressivement structurée autour de Jean-Michel Bérard l'un des fondateurs de l'entreprise.

2.2. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance



Jean-Michel Bérard

Fondateur, Président Directeur Général et Président du Directoire

Jean-Michel a créé Esker en 1985, juste après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur à l'INSA de Lyon. En tant que Président du Directoire d'Esker, Jean-Michel a pour mission de définir et d'assurer l'exécution de la stratégie de l'entreprise avec l'aide du Comité de Direction. Il supervise les filiales asiatiques pour rester directement en contact avec les clients et les prospects sur les marchés émergents. Il représente également Esker auprès de la communauté financière, des analystes informatiques et de la presse. Jean-Michel a reçu le Prix de l'Ingénieur Entrepreneur de l'Année 2013 décerné par l'hebdomadaire français L'Usine Nouvelle. Il a été nommé Entrepreneur de l'année pour la région Rhône Alpes par EY en 2000 et 2013. Il a été nommé Entrepreneur de l'année pour la France par EY en 2000.



Emmanuel Olivier

Directeur des Opérations Groupe et Membre du Directoire

Diplômé de Ecole Supérieure de Commerce de Nice Sophia Antipolis et de l'Ecole de Management de Lyon complété du Certified Public Accountant (CPA) de l'American Institute of CPAs, Emmanuel Olivier a débuté sa carrière en tant qu'Audit Manager chez Ernst & Young à Lyon (France) puis Philadelphie (Pennsylvanie, USA). Il rejoint Esker en 1999 en tant que Directeur Administratif et Financier où il supervise et coordonne les services financiers du groupe et assure la mise en œuvre des stratégies et la croissance financière de l'entreprise. En 2003, il est nommé Directeur Général du groupe Esker en charge de l'ensemble du pilotage de la stratégie globale, des activités commerciales, marketing et consulting pour l'ensemble des filiales du groupe. Emmanuel est également responsable de la communication financière d'Esker.



Jean-Jacques Bérard

Vice-président Recherche & Développement et Membre invité du Directoire

Il obtient en 1988 le diplôme d'Ingénieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon. Avant de rejoindre Esker, il occupait le poste de directeur de l'équipe de Recherche & Développement chez Andersen Consulting. Il rejoint Esker en 1995 en tant que Responsable de Projet, puis devient Directeur de la Recherche et du Développement en novembre 1997. En juin 1998, il est nommé Vice-président Recherche & Développement. Sa mission consiste à mettre en œuvre la stratégie produit et à superviser la planification et le développement des produits.



Eric Bussy

Vice-Président Marketing & Product Management et Membre invité du Directoire

Eric Bussy est diplômé de l'ESC IDRAC Lyon. Avant de rejoindre Esker, il occupait le poste Chef de produit international pendant 3 ans chez France Air et Melink Corp à Cincinnati (USA). Responsable du marketing opérationnel pour le compte de Seal's et Cdtel pendant 2 ans, il rejoint Esker en 2002 et assume actuellement les responsabilités de Directeur Marketing et Communication. Eric assume également depuis janvier 2005 la responsabilité du Product Management pour l'ensemble des solutions développées par Esker.



Steve Smith

Directeur Général Amérique et Membre invité du Directoire

Steve Smith a rejoint Esker en 2003 en tant que directeur des ventes DeliveryWare. Il est aujourd'hui responsable des ventes et du marketing pour tous les produits sur l'ensemble du continent américain. Titulaire d'un Bachelor's degree en Marketing et Finance de l'Université du Wisconsin, Steve a travaillé pendant 2 ans pour Pitney Bowes et 17 ans pour la société Equitrac en tant que responsable des ventes pour le monde.



Claire Valencony

Directrice Adjointe des Opérations Groupe et Membre invité du Directoire

En tant que Directrice Adjointe des Opérations Groupe, Claire Valencony est responsable du maintien et de l'amélioration des résultats opérationnels de toutes les filiales d'Esker (hors USA et Canada). Auparavant, elle était Directrice des Alliances Stratégiques Monde et a coordonné avec succès la stratégie de partenariats indirects. De 2014 à 2018, Claire était responsable du développement commercial partenaires et des alliances stratégiques pour Esker sur le territoire Nord-Américain. De 2011 à 2014, Claire occupait le poste de Directrice Générale pour la filiale française. Elle était responsable de toutes les activités de ventes, marketing & consulting en France, en Suisse, en Belgique et au Luxembourg. Avant de rejoindre Esker en 2003 en tant que Responsable Marketing France, Claire était Responsable Marketing chez Logica CMG à Londres et chez Kremlin, Exel Industry Group, à Chicago. Claire a obtenu son MBA à l'EM Lyon en 1997. Claire a également été juge et mentor pour les programmes MassChallenge et MIT Sandbox à Boston.



Ari Widlansky

Directeur des Alliances Stratégiques Groupe et Membre invité du Directoire

Ari Widlansky, Directeur des Alliances Stratégiques Groupe, devient Membre du Directoire d'Esker avec plus de 20 ans d'expérience à différents postes dans les domaines du développement des ventes et des partenariats stratégiques dans le secteur des technologies SaaS. Au cours des 10 dernières années, Ari a aidé les entreprises B2B à améliorer l'efficacité et la rentabilité de leurs processus Procure-to-Pay et Order-to-Cash. Après avoir dirigé pendant trois ans le réseau de vente indirecte de la filiale américaine d'Esker, Ari prend la direction au niveau mondial. Ari est titulaire d'une licence en comptabilité et finance de la Kelley School of Business de l'université d'Indiana et d'un MBA de la Florida Atlantic University.



Nicolas Mougin

Directeur des Services Support & Consulting Groupe et Membre invité du Directoire

Nicolas Mougin est le Directeur des services support et consulting international chez Esker depuis 2020. Il a rejoint l'entreprise en 2007 en tant que chef de projet pour le déploiement interne de SAP. Avec la création en 2009 de l'équipe International Professional Services au service des entreprises grands comptes, Nicolas a pris le rôle d'Engagement Manager. Avant de rejoindre Esker, Nicolas a été consultant pour l'environnement SAP, occupant différents rôles tels que développeur, consultant fonctionnel et chef de projet chez Atos, Sopra Steria et IBM. Il est titulaire d'une licence en informatique de l'Université de Bourgogne.

Membres Du Comité Exécutif Associé



Pascal Bivert Directeur Commercial Europe

En tant que Directeur Commercial Europe, Pascal Bivert est responsable de la stratégie et des opérations commerciales pour toutes les filiales d'Esker en Europe (hors France et Benelux). Il occupe ce poste depuis 2018. Pascal a rejoint Esker en 2010 en tant que Responsable Grands Comptes et a été promu Responsable des Ventes en 2014. Avant de rejoindre Esker, il a été en charge des fonctions commerciales pour Sony et Bouygues Telecom. Pascal est titulaire d'un master en Management et Administration des entreprises de Grenoble Ecole de Management, France.



Nicolas Bragard Directeur des Systèmes d'Information Groupe

En tant que Directeur des Systèmes d'Information (DSI) Groupe, Nicolas Bragard supervise les équipes informatiques internes d'Esker, couvrant l'infrastructure informatique, la cybersécurité et les applications internes. Nicolas a rejoint Esker en 2002. Auparavant, il a occupé pendant 15 ans le poste de Directeur Technique pour ST Groupe, une Entreprise de Services Numériques (ESN). Nicolas a obtenu son diplôme d'ingénieur en informatique, électronique et automatisme en 1987 à l'Ecole supérieure d'informatique électronique automatique (ESIEA), Paris, France.



Aurélie Guimera Directrice des Ressources Humaines Groupe

Directrice des Ressources Humaines, Aurélie Guimera supervise tous les plans et stratégies RH pour soutenir l'activité globale d'Esker, tout en offrant la meilleure expérience collaborateur aux salariés. Aurélie a rejoint Esker en 2011 en tant que Chargée de recrutement. En 2019, elle est promue HR Business Partner, ses responsabilités étant étendues aux questions de formation et de développement RH. En 2020, Aurélie a été nommée Directrice Adjointe des Ressources Humaines, et a pris le poste de Directrice des Ressources Humaines en 2021. Elle a assumé la responsabilité des RH globales en Europe et en Asie-Pacifique. Avant de rejoindre Esker, Aurélie a travaillé comme Directrice Adjointe à l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Organisation (ESCO) et comme Généraliste RH pour Lloyd's Register. Aurélie est diplômée de l'école de commerce ESCO et d'un Master Affaires Internationales de l'Université du Littoral Côte d'Opale.



Thomas Honegger Directeur des Opérations France/Benelux/Suisse

En tant que Directeur des Opérations d'Esker France/Benelux/Suisse depuis 2014, Thomas Honegger développe les activités commerciales, marketing et consulting d'Esker pour cette région. Il est en charge de l'orientation et de la direction stratégique pour s'assurer qu'Esker réalise sa mission et ses objectifs, contribuant ainsi activement à la croissance d'Esker et à sa stratégie. Thomas a rejoint Esker en 2005 en tant que Responsable Grands Comptes, puis a été nommé Directeur Commercial d'Esker France, dirigeant son équipe pour accompagner les grandes entreprises dans leur transformation digitale. Travaillant en collaboration avec les différentes équipes Esker, Thomas a dirigé les efforts commerciaux sur des initiatives clés, en formulant et en mettant en place des recommandations stratégiques qui ont permis d'accélérer la croissance de la filiale. Après avoir été diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse (TBS), Thomas s'est spécialisé dans les échanges B2B et les projets d'implémentation SAP à grande échelle.



Dan Reeve

Vice-Président Ventes Amérique du Nord

En tant que Vice-Président des Ventes pour l'Amérique du Nord, Dan Reeve est responsable du recrutement, de la formation et des ventes directes pour Esker. Opérant à ce titre depuis 10 ans, il était auparavant Responsable Commercial, développant le Midwest américain et le Nord-Ouest du Pacifique. Il a créé les bureaux d'Esker à Denver en 2017. Dan a rejoint Esker en 1999. Il a passé les premières années au développement commercial pour le Benelux et la Scandinavie, mettant en place des canaux de vente et de distribution. Puis il s'est orienté vers les grands comptes tout en participant à la direction des ventes directes au Royaume-Uni. En 1997 il est diplômé en développement économique de l'université de Derby.



Catherine Plasse

Directrice Administrative et Financière Groupe

Catherine Plasse est titulaire de trois diplômes en administration des affaires internationales, de l'Université de Northumbria, UK (BA), de l'IAE France (Master) et de l'EDHEC Business School (BA). Elle détient une certification en Management de la Transition Durable d'HEC Paris et en Principes de Finance Durable de l'Université Erasmus de Rotterdam. Catherine Plasse apporte à Esker une expertise de plus de 15 ans dans la gestion stratégique de l'information aux cadres exécutifs et dans la supervision des fonctions financières. Au sein du groupe SUEZ, elle a occupé des postes à responsabilité dans les fonctions de consolidation, de contrôle de gestion et de direction financière opérationnelle, notamment aux États-Unis pendant trois années. Catherine a rejoint Esker en 2022, en tant que Directeur Administratif et Financier où elle assure la direction et la coordination des équipes financières du Groupe au niveau mondial et rejoint le Comité Exécutif Associé d'Esker. En collaboration avec le comité de Direction, elle est activement impliquée dans la poursuite de la politique volontariste du Groupe en matière sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise.

2.2.1. Organisation générale et constitution des organes d'administration et de contrôle

Il est utile de rappeler qu'Esker a adopté la forme de gestion et de direction "à Directoire et Conseil de Surveillance" depuis l'Assemblée générale mixte du 30 août 1999. Cette séparation des fonctions de direction et de contrôle, complétée par la nomination de membres indépendants au Conseil de Surveillance, répond par ailleurs à la volonté de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Il est actuellement composé des membres suivants:

- **Marie-Claude Bernal** : Présidente
- **Nicole Pelletier-Perez** : Vice-Présidente
- **Jean-Pierre Lac** : membre
- **Steve Vandenberg** : membre

Les membres du Conseil de Surveillance ont été choisis pour leurs compétences et leurs expertises pluridisciplinaires comme en attestent leur biographie.

Biographie des membres du Conseil de Surveillance

• Marie-Claude Bernal

Née le 04/11/1946, diplômée d'HEC-JF spécialisation finance et comptabilité en 1967 et titulaire d'un MBA en finance et informatique de l'Université de Chicago en 1971. Marie-Claude Bernal est présidente du Conseil de Surveillance d'Esker depuis 2001. Elle débute sa carrière auprès de la banque de Neuflyze et devient ainsi une des premières femmes françaises à diriger une SICAV. En 1977, elle rejoint Wellington Management (Boston USA), une des plus anciennes et principales sociétés de gestion de placement américaines. Après avoir notamment participé à la création du département international de Wellington, elle est nommée Partner en 1994 et poursuit sa collaboration avec cette société jusqu'en 2000. Marie-Claude Bernal a été également administratrice de différentes sociétés privées ou publiques en France et aux Etats-Unis d'Amérique. Actuellement, elle participe à la gestion des actifs de deux "family offices", l'un en France et l'autre aux USA.

• Nicole Pelletier-Perez

Née le 11/06/1952, diplômée de l'Université Lyon 1 (master en informatique) et de l'IAE Aix-Marseille (MBA), elle est membre du Conseil de Surveillance d'Esker depuis 2017. Elle a débuté sa carrière chez Digital Equipment comme ingénieur système puis manager d'équipes techniques. Elle rejoint Oracle France en 1989 pour créer la division secteur publique puis prend la direction d'Oracle application. En 1994, elle est nommée à la direction générale de SAP France. En 1996, elle rejoint Wincap Software comme Vice-Présidente Vente Europe et Japon et en 1999 elle est recrutée par IBM Europe. En 2011, elle rejoint la division hardware d'IBM France. Elle est membre de Femmes Business Angels depuis 2016.

• Jean-Pierre Lac

Né le 28/09/1950, diplômé d'HEC Paris en 1974, il est membre du Conseil de Surveillance d'Esker depuis 2020. Jean-Pierre Lac débute sa carrière dans le groupe Rhône Poulenc en 1975. Il y occupera, à Paris ou aux Etats Unis, des fonctions opérationnelles dans divers domaines de la Finance et de la Stratégie. Il est nommé Directeur Financier de Rhône Poulenc Chimie à son retour des Etats Unis en 1987. Il rejoint le groupe Philips en 1991 comme Directeur Financier France d'abord, puis Trésorier Mondial basé aux Pays-Bas. Il revient chez Rhône Poulenc en 1997 comme Directeur Général Finances de la division Agrochimie, poste qu'il occupera après la fusion avec la partie équivalente de Hoechst qui a donné naissance à Aventis CropScience. Après la cession d'Aventis CropScience en 2001, il rejoint le groupe SEB au poste de Directeur Général Finance, poste qu'il conservera, après avoir participé à la forte croissance du groupe, jusqu'à son départ à la retraite en 2014. Depuis, il a occupé des responsabilités associatives et un mandat de conseiller au Conseil Economique Social Environnemental de la Région Auvergne Rhône Alpes. Actuellement il est encore administrateur de diverses entités industrielles ou tertiaires.

• Steve Vandenberg

Né le 16/09/1967, diplômé de l'université de Colombie (Bachelor de science en génie mécanique) et de l'université de Pittsburg (MBA), il est membre du Conseil de Surveillance d'Esker depuis 2023. Steve Vandenberg est un expert des solutions de sécurité de Microsoft. Il accompagne les entreprises et les organisations gouvernementales dans leur transition numérique et dans les défis que sont la cybersécurité, la conformité et le traitement des données personnelles. Il aide les entreprises à mettre en place des stratégies créatrices de valeur, qui protègent leurs marques et améliorent leur prise en main par les employés et les consommateurs. Steve a dirigé des équipes de sécurité à BC Hydro, une société de service public canadienne. Il était responsable de la cybersécurité de centrales électriques et de l'infrastructure des compteurs AMR. Il participe à de nombreuses conférences et à la rédaction d'articles sur la cybersécurité et la conformité. Steve possède parmi ses certifications celles d'Expert-Architecte en solutions Azure, certification professionnelle en traitement des données personnelles, certification professionnelle dans la sécurité du Cloud et CISSP (certification professionnelle en sécurité des systèmes d'information).

Mandats et fonctions

Les mandats et fonctions exercés, ainsi que les dates de nomination et renouvellement des mandats sont détaillés dans les [paragraphes 2.1.2](#) du présent rapport.

Durée des mandats

La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance est de 4 ans pour tous les nouveaux mandats ou les mandats renouvelés depuis l'adoption par les actionnaires de la résolution portant sur cette durée lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2023.

La durée des mandats des membres du Conseil de Surveillance avant l'adoption de cette résolution était de 6 ans.

Obligation de détention d'actions Esker

Les membres du Conseil doivent être actionnaires à hauteur d'au moins 1 action Esker. Cette action doit être détenue au nominatif et en possession de chaque membre du Conseil dans les trois mois de la prise de fonction.

Membres indépendants du Conseil de Surveillance

Tous les membres du Conseil sont indépendants durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le pourcentage de membres indépendants est ainsi de 100 %.

2.2.2. Préparation et organisation des travaux

Fonctionnement et travaux du Conseil

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il se voit également communiquer, à tout moment de la vie de la société, entre les séances du Conseil, toute information pertinente, y compris critique, notamment à travers les rapports d'analyse financière.

Durant l'exercice clos le 31/12/2023, le Conseil de Surveillance s'est réuni 5 fois, les 9 février, 22 mars, 21 juin, 13 septembre et 13 décembre, avec un taux de présence de 100 %. Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance est établi lors de chaque réunion pour au moins les deux sessions suivantes, et peut couvrir jusqu'aux 12 mois à venir.

Les convocations à ces Conseils sont confirmées par messagerie électronique environ une semaine avant la réunion.

L'ordre du jour accompagne systématiquement la convocation. Par ailleurs, les comptes qui doivent être examinés lors des réunions d'arrêté semestriel et de clôture des comptes annuels sont adressés aux membres du Conseil environ une semaine avant la réunion. Les représentants du Comité Social et Economique (CSE) au Conseil de Surveillance sont convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit portant sur l'arrêté annuel des comptes, ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'arrêté semestriel et annuels des comptes.

Chaque année, le Conseil étudie les votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le Conseil s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer, le cas échéant, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

Comités

Afin d'exercer au mieux sa mission, le Conseil de Surveillance du 9 septembre 2002 a approuvé la création de deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des rémunérations.

En date du 16 décembre 2020, le Conseil de Surveillance a renommé le comité des rémunérations en comité des rémunérations et des nominations et a créé un nouveau comité, le comité ESG.

En date du 14 décembre 2022, le Conseil de Surveillance a créé un nouveau comité, le comité Cybersécurité.

Comité d'audit

Le comité d'audit, sous la Présidence de Jean-Pierre Lac, a pour mission principale de s'assurer de l'intégrité des résultats financiers de la société et de la fiabilité de son processus de contrôle interne. Il sélectionne les deux Commissaires aux comptes statutaires et revoit leurs honoraires. Le comité d'audit est composé de deux membres indépendants du Conseil et se réunit au minimum une fois par an pour examiner les comptes annuels de la société. Il s'est réuni une fois en 2023, le 22 mars.

Comité des rémunérations et des nominations

Le comité des rémunérations et des nominations, sous la Présidence de Marie-Claude Bernal, a pour mission principale de procéder à la revue des salaires des membres du Directoire, des plans de stock-options et d'attribution d'actions gratuites de la société, et de la politique générale de rémunération des salariés. Il s'est réuni une fois en 2023, le 9 février.

Comité ESG

Le comité ESG, sous la Présidence de Nicole Pelletier-Perez, a comme mission principale d'examiner la politique ESG d'Esker (notation Ecovadis, Score RSE, certification 14001, etc.) et de suivre les plans d'amélioration. Il s'est réuni une fois en 2023, le 1^{er} septembre.

Comité Cybersécurité

Le comité Cybersécurité, sous la Présidence de Steve Vandenberg a pour mission de faire un état des lieux de la politique de Cybersécurité chez Esker afin de mettre en place des plans d'amélioration. Cette revue est basée sur des reportings et des indicateurs clés de performance utilisés actuellement par le Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI). Il s'est réuni une fois en 2023, le 15 juin.

Règlement intérieur

Ce règlement traite, de façon la plus exhaustive possible, les règles de fonctionnement du Conseil et comporte les rubriques suivantes :

- Objet du règlement intérieur.
- Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance.
- Composition du Conseil de surveillance.
- Devoirs et déontologie des membres du Conseil de Surveillance.
- Fonctionnement du Conseil de Surveillance.
- Création de comités du Conseil de Surveillance.
- Règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil.
- Entrée en vigueur – force obligatoire.

2.2.3. Application du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext

Le Conseil de Surveillance a adopté le 15 décembre 2021 en tant que Code de gouvernement d'entreprise, le Code Middelnext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2021. La société s'est engagée en conséquence à suivre et adopter les recommandations dudit Code à compter du 1er janvier 2022. Ce Code peut être consulté sur le site internet de Middelnext (www.middelnext.com). Un tableau de suivi des recommandations figure ci-après, en paragraphe 2.4.

2.3 Rémunération des mandataires sociaux

L'enveloppe de rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance est déterminée par l'Assemblée Générale. Il revient ensuite au Conseil de Surveillance de fixer la répartition de cette rémunération entre ses membres, en attribuant une part fixe et une part variable fondées sur l'implication des membres du Conseil et leur présence effective aux réunions du Conseil de Surveillance et de ses Comités.

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance est détaillée comme suit :

- Rémunération pour la Présidente du Conseil de Surveillance :
 - Rémunération fixe : 30 000 €
 - Rémunération variable : 1 500 € par réunion planifiée ;
- Rémunération pour la Vice-Présidente du Conseil de Surveillance :
 - Rémunération fixe : 20 000 €
 - Rémunération variable : 1 500 € par réunion planifiée ;
- Rémunération ordinaire (pour tous les membres du Conseil sauf la Présidente et la Vice-Présidente) :
 - Rémunération fixe : 15 000 € ;
 - Rémunération variable : 1 500 € par réunion planifiée ;
- Rémunération supplémentaire pour participation à un Comité (pour tous les membres du Conseil de Surveillance dont la Présidente) :
 - Rémunération variable : 1 500 € par réunion planifiée.

Le montant variable des rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et des Comités est adapté chaque année en fonction du nombre de réunions planifiées et du nombre de membres bénéficiant de cette rémunération.

Les rémunérations fixes versées au Président et aux membres du Conseil ont été fixées par une décision du Conseil de Surveillance en date du 15 octobre 2001. Ces montants ont changé en 2022 pour la rémunération de la fonction de Vice-Présidence.

L'Assemblée Générale détermine l'ensemble des rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance, soient les rémunérations fixes et les rémunérations variables. Ces montants sont revus chaque année.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun autre élément de rémunération.

Mandataire Social	Mandat ou fonction exercée au sein d'Esker SA	Société ayant versé la rémunération	Rémunération versée en 2023 (base brute)	Nature de la rémunération versée au titre de 2023		
				Salaires fixes, honoraires	Avantages en nature	Rémunérations variables *
Marie-Claude Bernal	Pdt du Conseil de Surveillance	Esker SA	40 500 €	30 000 €		10 500 €
Nicole Pelletier-Perez	Vice-Pdt Conseil de Surveillance	Esker SA	32 000 €	20 000 €		12 000 €
Jean-Pierre Lac	Membre du Conseil de Surveillance	Esker SA	25 500 €	15 000 €		10 500 €
Steve Vandenberg	Membre du Conseil de Surveillance	Esker SA	24 000 €	15 000 €		9 000 €
TOTAL			122 000 €	80 000 €	0 €	42 000 €

* Rémunération variable par réunion planifiée (ex jetons de présence)

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous une présentation comparative des rémunérations versées au titre de l'exercice précédent :

Mandataire Social	Mandat ou fonction exercée au sein d'Esker SA	Société ayant versé la rémunération	Rémunération versée en 2022 (base brute)	Nature de la rémunération versée au titre de 2022		
				Salaires fixes, honoraires	Avantages en nature	Jetons de présence
Marie-Claude Bernal	Pdt du Conseil de Surveillance	Esker SA	40 500 €	30 000 €		10 500 €
Nicole Pelletier-Perez	Vice-Pdt Conseil de Surveillance	Esker SA	30 500 €	20 000 €		10 500 €
Jean-Pierre Lac	Membre du Conseil de Surveillance	Esker SA	25 500 €	15 000 €		10 500 €
Steve Vandenberg	Membre du Conseil de surveillance	Esker Inc.	10 500 €	7 500 €		3 000 €
TOTAL			107 000 €	72 500 €	0 €	34 500 €

Rémunérations des membre du Directoire

Une fois par an, le comité des rémunérations et des nominations se réunit pour faire le point sur les rémunérations du Directoire.

Le tableau récapitulatif des rémunérations du Président du Directoire et du Directeur des Opérations Groupe se présente comme suit :

En €	2023		2022	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Jean-Michel Bérard, Président du Directoire				
Rémunération fixe	276 374	276 374	260 774	260 774
Rémunération variable	215 360	232 589	213 089	236 108
Rémunération variable (ex jetons de présence)	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	7 716	7 716	7 716	7 716
TOTAL	499 450	516 679	481 579	504 598
M. Emmanuel Olivier, Directeur des Opérations Groupe				
Rémunération fixe	197 592	253 678	186 577	243 406
Rémunération variable	170 979	200 009	157 828	278 927
Rémunération variable (ex jetons de présence)	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	8 268	8 268	8 268	8 268
TOTAL	376 839	461 955	352 673	530 601

Les critères de rémunérations des membres du Directoire ont été approuvés par le Conseil de Surveillance du 9 février 2023. Depuis 2007, la rémunération versée à Monsieur Jean-Michel Bérard, Président du Directoire inclut une part variable correspondant à la réalisation d'objectifs de performance du groupe. Cette rémunération variable fait l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2023. Cette part variable comprend des critères ESG. Elle est conditionnée à l'atteinte de 3 objectifs :

- Obtenir une note Ecovadis d'au moins 74/100.
- Rendre compte de deux femmes dans les 10 meilleurs salaires de la société.
- Avoir au moins 20% de femmes dans le Comité d'Exécutif.

La rémunération versée à Monsieur Emmanuel Olivier en 2023 inclut une part variable correspondant à la réalisation d'objectifs commerciaux relatifs à l'exercice 2022. La rémunération variable relative à l'exercice 2023 fait l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2023 et sera versé en 2024.

Depuis 2017, Monsieur Emmanuel Olivier perçoit une rémunération au titre de son mandat social de membre du Directoire en plus de celle reçue de son contrat de travail.

Les avantages en nature incluent le véhicule de fonction attribué à Jean-Michel Bérard et Emmanuel Olivier.

Les membres du Directoire sont éligibles au plan d'attribution gratuites d'actions. Ces actions ne sont pas assujetties à des conditions de performance.

Le tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées au Président du Directoire et au Directeur Général se présente sous la forme suivante :

En €	2023	2022
M. Jean-Michel Bérard, Président du Directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice	499 450	481 579
Valorisation des options attribuées aux cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions gratuites attribuées aux cours de l'exercice	0	1 401 600
TOTAL	499 450	1 883 179
M. Emmanuel Olivier, directeur général, membre du Directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice	376 839	352 673
Valorisation des options attribuées aux cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions gratuites attribuées aux cours de l'exercice	0	1 121 280
TOTAL	376 839	1 473 953

La société n'a contracté aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux à raison de la prise, de la cession ou du changement de leurs fonctions, à l'exception de l'engagement de versement d'une indemnité correspondant à deux (2) ans de rémunération au bénéfice de Monsieur Jean-Michel Bérard, en cas de cessation de son mandat social, décidé lors du Conseil de Surveillance du 10 décembre 2010.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la société Esker SA et par toute société du Groupe

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée, à titre gratuit ou onéreux, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucune action gratuite n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Au cours de l'exercice 2023, le nombre d'actions attribuées gratuitement devenues disponibles s'élève à 8 000 actions pour M. Jean-Michel Bérard et 6 400 actions pour M. Emmanuel Olivier.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Les membres du Conseil de Surveillance ne détiennent plus d'options de souscription d'actions (OS) ou de bons de souscription d'action (BSA) pouvant encore être exercées.

Monsieur Emmanuel Olivier, Directeur général, ne détient plus d'options de souscription d'actions (OS) ou de bons de souscription d'action (BSA) pouvant encore être exercées.

2.3.1. Informations complémentaires

Stocks options et attribution d'actions gratuites

Pour les stocks options consenties à compter du 31 décembre 2006, le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 26 juin 2009 a décidé d'imposer aux membres du Directoire l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonction au minimum 200 actions issues des options exercées.

De même, pour les actions attribuées gratuitement à compter du 26 juin 2009, le Conseil de Surveillance a fixé la quantité des actions que les membres du Directoire sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions au nombre de 200.

Octroi de rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale du 21 juin 2023 a fixé le montant global annuel des rémunérations allouées au Conseil de Surveillance à la somme de 122 000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Engagements pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci :

La société a contracté deux engagements au bénéfice de ses mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions:

- Le versement d'une indemnité correspondant à deux ans de rémunération au bénéfice de Monsieur Jean-Michel Bérard, en cas de cessation de son mandat, décidé lors du Conseil de Surveillance du 10 décembre 2010.
- Le versement d'une indemnité correspondant à deux ans de rémunération au bénéfice de Monsieur Emmanuel Olivier, en cas de prise de contrôle hostile, décidé lors du Comité des rémunérations du 10 décembre 2020.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au sens de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Au cours de l'exercice, M. Jean-Michel Bérard, Président du Directoire n'a vendu aucun titre.

M. Emmanuel Olivier, membre du Directoire a quant à lui, vendu 2 500 titres au cours de l'exercice.

2.4 Tableau de suivi des recommandations de Middlednext

Recommandations du Code MiddleNext (version de septembre 2021)	Adoptée	Sera adoptée	En cours de réflexion	Ne sera pas adoptée	Recommandations / Observations / réflexions à mener
'I. Le pouvoir de "surveillance"					
R1 : déontologie des membres du Conseil	X				"Chaque membre du Conseil observe des règles de déontologie professionnelle et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise et la prise en considération des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux de son activité."
R2: Conflits d'intérêts	X				Le Conseil veille à mettre en place en son sein toutes procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts. Il se livre à toutes investigations raisonnables afin d'évaluer les mesures proportionnées à prendre (exposé clair des motifs, sortie de la salle des personnes concernées,...) pour assurer une prise de décision conforme à l'intérêt de l'entreprise.
R3 : Composition du Conseil - Présence de membres indépendants	X				Le Conseil comporte au moins 3 membres indépendants.
R4 : Information des membres du Conseil	X				"La société fournit aux membres du Conseil, en un délai suffisant, toute information nécessaire entre les réunions du Conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie. Le règlement intérieur prévoit les modalités pratiques de délivrance de cette information, tout en fixant des délais raisonnables. Les membres du Conseil évaluent eux-mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, le cas échéant, toutes les informations complémentaires qu'ils jugeraient utiles."
R5 : Formation des membres du Conseil	X				"Le Conseil prévoit un plan de formation triennal adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux membres du Conseil. Ce plan prend en compte les équivalences acquises par l'expérience. Chaque année, le Conseil fait un point sur l'avancement du plan de formation et en rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise."
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X				"Le Conseil de Surveillance se réunit au moins 4 fois par an. Ces réunions sont préparées par tous en amont. Le Conseil privilégie la présence physique. En cas d'impossibilité, des visioconférences sont organisées. Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats."
R7 : Mise en place de comités	X				"Chaque Conseil décide, en fonction de sa taille, de ses besoins et selon son actualité de s'organiser avec ou sans comité spécialisé ad hoc. Le Conseil de Surveillance a créé 4 comités (Comité d'audit, Comité des Rémunérations, Comité Cybersécurité et Comité ESG)."
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE	X				Le Conseil de Surveillance a créé un Comité ESG en charge des questions de RSE.
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X				Le Conseil de Surveillance s'est doté d'un règlement intérieur qu'il met régulièrement à jour pour prendre en considération les évolutions de sa gouvernance.

R10 : Choix de chaque membre du Conseil	X				Les informations suffisantes sur la biographie (la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées) sont en ligne sur le site internet de la société pour chaque membre du Conseil. Ces informations sont donc accessibles préalablement à l'assemblée générale statuant sur la nomination ou le renouvellement du mandat d'un des membres. Ces informations sont également incluses dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et dans le rapport annuel.
R 11 : durée des mandats des membres du Conseil	X				"Le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Le renouvellement des "membres du Conseil" est échelonné. La durée des mandats est clairement mentionnée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Par ailleurs, il a été proposé aux actionnaires de réduire le mandat statutaire à 4 ans lors de la prochaine AG 2023."
R12 : Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	X				Une enveloppe de rémunération pour les membres du Conseil de surveillance est attribuée chaque année. La répartition des rémunérations est arrêtée par le Conseil et prend en compte, pour partie, l'assiduité des membres du Conseil et le temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris l'éventuelle présence à des comités.
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X				Chaque année, la présidente du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, des comités éventuels, ainsi que sur la préparation de ses travaux. Ainsi chaque membre complète un formulaire d'auto évaluation. Cette discussion sera inscrite au procès-verbal de l'arrêté des comptes.
R14 : Relation avec les "actionnaires"	X				Au-delà des dispositions légales, le Conseil porte une attention toute particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le Conseil s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet. Le rapport sur le gouvernement précise que cet examen a eu lieu. Hors assemblée générale, des moments d'échange avec les actionnaires significatifs peuvent être
II. Le pouvoir exécutif					
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X				Le Comité des rémunérations et des nominations évoque chaque année la politique mise en place par Esker visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité dans chaque niveau hiérarchique de l'entreprise. La direction des ressources humaines présente chaque année au Conseil de Surveillance un rapport sur ce thème. Le Conseil veille à ce que l'entreprise communique dans la DPEF (Déclaration de Performance Extra Financière) la politique engagée et les résultats obtenus lors de l'exercice.
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X				Le Comité des rémunérations et des nominations détermine le niveau et les modalités de rémunérations du dirigeant mandataire social chaque année. Ces modalités sont publiées dans le rapport annuel.
R 17 : Préparation de la succession des dirigeants	X				Le sujet de la succession du dirigeant est abordé chaque année lors du Comité des rémunérations et des nominations.
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X				Le Conseil apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président-directeur général, directeur général (sociétés anonymes à conseil d'administration), président du directoire (sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance) et gérant (sociétés en commandite par actions).
R19 : Indemnités de départ	X				Le Conseil de Surveillance veille, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail ou d'une indemnité de non-concurrence n'excède pas deux ans de rémunération (fixe et variable).
R20 : Régimes de retraites supplémentaires	X				Le dirigeant ne bénéficie pas de régimes de retraite supplémentaire.
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X				"Le Conseil de Surveillance veille à ce que l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites ne soit pas concentrée à l'excès sur les dirigeants. En effet, la société a mis en place une attribution massive d'actions gratuites sur l'exercice 2022 afin que la quasi totalité des effectifs du groupe en bénéficie. Aucune condition de performance n'est associée, à ce jour, à ce type d'attribution."
R22 : Revue des points de vigilances	X				"Toute adoption du présent Code engage le Conseil à prendre connaissance des points de vigilance et à les revoir régulièrement. Les entreprises communiquent toute l'information nécessaire sur les points de vigilance du Code. Le principe d'intégrer dans le CS d'arrêté des comptes cette revue est en cours de réflexion."

2.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SA ESKER

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

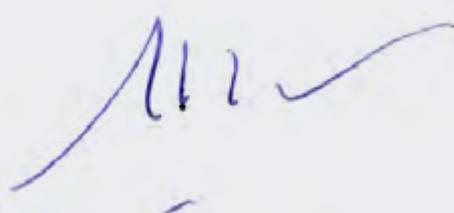
Villeurbanne et Lyon, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS
Valérie MALNOY

DELOITTE & ASSOCIÉS
Arnaud de GASQUET

 Valérie MALNOY



2.6. Evolution du capital au cours des cinq dernières années

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 172 308 804 euros

Chiffre d'affaires : 178 553 765 euros

Résultat de l'exercice : 14 856 762 euros

Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS SOIXANTE QUINZE MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS (12 075 940 €) et divisé en SIX MILLIONS TRENTE SEPT MILLE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX (6 037 970) actions ordinaires, de DEUX EUROS (2 €) chacune, entièrement libérées.

Date	Nature de l'opération	Montant des variations du capital		Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Nominal de l'action
		Nominal	Prime			
01/07/2018	Augmentation de capital par incorporation de réserve	125 200		11 085 932	5 542 966	2 €
2018	Levées d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions	131 998	403 619	11 217 930	5 608 965	2 €
04/05/2019	Augmentation de capital par incorporation de réserve	97 800		11 315 730	5 657 865	2 €
2019	Levées d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions	188 706	743 141	11 504 436	5 752 218	2 €
24/06/2020	Augmentation de capital par incorporation de réserve	92 400		11 596 836	5 798 418	2 €
2020	Levées d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions	63 806	778 176	11 660 642	5 830 321	2 €
24/06/2021	Augmentation de capital par incorporation de réserve	104 200		11 764 842	5 882 421	2 €
2021	Levées d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions	84 982	1 553 803	11 849 824	5 924 912	2 €
04/05/2022	Augmentation de capital par incorporation de réserve	101 700		11 951 524	5 975 762	2 €
2022	Levées d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions	19 956		11 971 480	5 985 740	2 €
06/03/2023	Augmentation de capital par incorporation de réserve	77 160		12 048 640	6 024 320	2 €
01/04/2023	Augmentation de capital par incorporation de réserve	400		12 049 040	6 024 520	2 €
2023	Levées d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions	26 900	754 796	12 075 940	6 037 970	2 €
2023				12 075 940	6 037 970	2 €

2.7. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation

Selon l'Assemblée générale mixte du 18 juin 2020 :

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum	Utilisation
9ème	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription Attribution au profit des mandataires et des salariés	38 mois	2% du capital au jour de la décision d'attribution du Directoire	05/03/2021 : attribution de 61 800 actions gratuites 01/04/2021 : attribution de 3 000 actions gratuites 01/06/2022: attribution de 51 840 actions

Selon l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2022 :

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum	Utilisation
9ème	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois	1% du capital au jour de la décision d'attribution du Directoire	01/10/2022: attribution de 59 100 actions gratuites

Selon l'Assemblée générale mixte du 21 juin 2023 :

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum	Utilisation
8ème	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois	1% du capital au jour de la décision d'attribution du Directoire	06/11/2023: attribution de 56 932 actions gratuites

Au 31 décembre 2023, le capital se répartissait comme suit :

Actionnaires	au 31/12/2023			au 31/12/2022		
	Nombre de titres au nominatif	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Jean-Michel Bérard	376 615	6,2%	10,6%	368 615	6,2%	10,6%
Marie-Claude Bernal	12 000	0,2%	0,3%	12 000	0,2%	0,4%
Emmanuel Olivier	46 800	0,8%	1,1%	42 900	0,7%	1,0%
TOTAL EQUIPE DIRIGEANTE	435 415	7,2%	12,1%	423 515	7,1%	11,9%
Auto détention	143 745	2,4%		143 204	2,4%	
Autres nominatifs	799 165	13,2%	20,7%	773 522	12,9%	19,9%
Public	4 659 645	77,2%	67,2%	4 645 499	77,6%	68,2%
TOTAL	6 037 970	100,0%	100,0%	5 985 740	100,0%	100,0%

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement, indirectement ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2023, à l'exception de Monsieur Jean-Jacques Bérard qui détient 6% des droits de vote au 31 décembre 2023.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires détenant des actions au nominatif depuis plus de deux ans. Enfin, il n'existe pas non plus de pacte d'actionnaires à la connaissance de la société.

Modification de la répartition du capital au cours de l'exercice 2023

Par courrier datant du 2 mai 2023, la société La Financière de l'Echiquier SA (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil des 1% du capital ou des droits de vote de la société ESKER le 27 avril 2023.

Par courrier datant du 15 juin 2023, la société La Financière de l'Echiquier SA (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil des 4% du capital ou des droits de vote de la société ESKER le 14 juin 2023.

Par courrier datant du 9 juin 2023, la société Covéa Finance SASU (8-12 rue de Boissy d'Anglas, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi, à la hausse le seuil des 1% du capital de la société Esker le 8 juin 2023.

2.8. Actes constitutifs et statuts

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques,
- les prestations d'impression, de mise sous pli et d'affranchissement de courrier pour le compte de tiers,
- les prestations d'envoi de fax, SMS et e-mail pour le compte de tiers,
- plus généralement tout traitement (envoi, réception, archivage) de documents ou de données pour le compte de tiers quel qu'en soit le format ou le mode de transmission,
- plus généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,
- la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion.

Dispositions concernant les membres des organes de Direction et de Surveillance

Les statuts mis à jour en date du 4 mai 2022 décrivent le fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance. Les règles concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont issues du Code de Commerce.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance adopté lors du Conseil de Surveillance du 4 février 2021 prévoit les conditions de participation de ses membres aux réunions par voie de visioconférence. Ainsi, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence.

Cependant, sauf dérogation légale exceptionnelle ou évolution législative en la matière, l'utilisation de moyens de visioconférence est exclue pour l'adoption des décisions relatives à la vérification et aux contrôles des comptes annuels et consolidés et, le cas échéant, dans les cas exclus par les statuts.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action existante

Les actions sont toutes de même catégorie. L'article 9 des statuts stipule notamment que chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes ; notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de Société, comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société.

Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Les actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires sont celles prévues par la loi.

Assemblées Générales

Selon les articles 20 à 22 des statuts, les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les Assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales. Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans autre limitation que celles prévues par la loi. Les statuts prévoient la possibilité de droits de vote double.

Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement du contrôle de la société.

Franchissement de seuil

Conformément à l'article 13 des statuts, outre l'obligation légale d'informer la Société et le Conseil des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes ou de un pour cent du capital social ou des droits de vote, ou à augmenter ou réduire sa participation en capital ou en droit de vote de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes, des dix-neuf vingtièmes ou de un pour cent, doit informer la société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède, dans les cinq (5) jours de bourse à compter de ladite prise ou réduction de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le défaut de déclaration à la Société dans les cinq (5) jours de bourse, sera sanctionné par la privation des droits de vote, pendant un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, dès lors qu'une demande en ce sens sera exprimée et consignée dans le procès-verbal d'Assemblée, par un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote égale à 3 %.

Conditions de modifications du capital

Les conditions de modifications du capital prévues par l'article 10 des statuts sont celles prévues par la loi.

2.9. Information sur le capital faisant l'objet d'une option

Options de souscription d'actions et options d'achat d'actions

Dans le cadre des autorisations accordées par les Assemblées Générales Extraordinaires, le Directoire a octroyé à certains membres du personnel du Groupe Esker des options de souscription d'actions (une option octroyée donne droit à la souscription d'une action d'Esker SA) et des options d'achat d'actions.

Les caractéristiques des différents plans par date d'attribution ainsi que le nombre d'options en circulation et leur prix moyen d'exercice sont présentés dans la [note 11](#) de l'annexe aux comptes consolidés insérée au [paragraphe 5.1.](#) du présent document. Par ailleurs, les informations suivantes sont disponibles dans le rapport spécial du Directoire sur les options :

- options émises et levées durant l'exercice,
- options émises avant la clôture de l'exercice écoulé et non encore levées,
- options consenties et levées par les mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice écoulé,
- options levées par chacun des 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions est le plus élevé.

Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation accordée par les Assemblées Générales, le Directoire octroie à la quasi totalité des membres du personnel du Groupe Esker des actions gratuites.

Les caractéristiques des différents plans par date d'attribution ainsi que le nombre d'options en circulation et leur prix moyen d'exercice sont présentés dans la [note 11](#) de l'annexe aux comptes consolidés insérée au [paragraphe 5.1.](#) du présent document et dans le rapport spécial du Directoire sur les options.

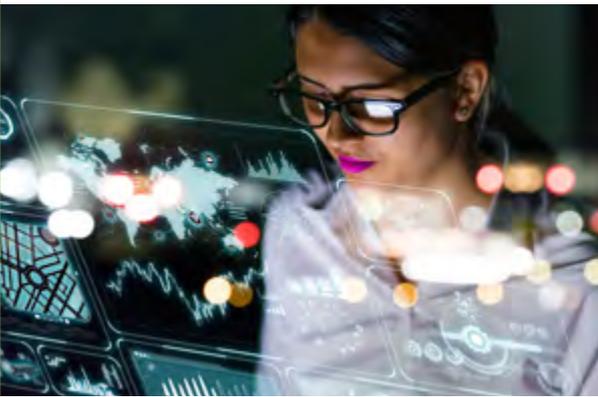
Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la société

	Options de souscription d'actions	Bons de souscription d'actions	Actions gratuites	TOTAL
Nombre d'actions auxquelles donnent droit les instruments financiers	52 966	-	183 272	236 238
Dilution potentielle du capital	0,88%	0,00%	3,04%	3,91%

3

Déclaration de performance extra-financière (D.P.E.F.)

Informations prospectives



La présente Déclaration de Performance Extra-Financière contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront.

Elles sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Les informations prospectives mentionnées dans le présent document sont données uniquement à sa date de rédaction. Sauf obligation légale ou réglementaire qui s'appliquerait, le Groupe ne prend aucun engagement de publier

des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent document, afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquelles sont fondées les informations prospectives contenues dans le présent document.

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant en outre rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Champ couvert et omissions :

Conformément aux obligations de l'Ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et du Décret n°2017-1265 du 9 août 2017, et des modifications des articles 225-105 et 225-102-1 du code de Commerce, nous traitons dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière des thématiques relatives aux enjeux sociaux, environnementaux, sociétaux, culturels et sportifs. Informations sur les facteurs de durabilité :

- Accords collectifs et leurs impacts : page 79
- Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité : pages 84 et 85
- Handicap : page 85
- Emploi, l'organisation du travail, la santé et la sécurité, les relations sociales, la formation, l'égalité de traitement : pages 74 à 85
- Economie circulaire : page 56
- Gaspillage alimentaire : page 92
- Lutte contre la précarité alimentaire : page 69
- Respect du bien-être animal : non concerné au vu des activités d'Esker
- Respect d'une alimentation responsable, équitable et durable : non concerné au vu des activités d'Esker
- Respect des droits de l'homme : page 64
- Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale : pages 64 et 65
- Pollution (eau, air, sol...) : pages 86 à 94
- Changement climatique (contribution, adaptation) : pages 86 à 94
- Protection de la biodiversité : pages 86 à 94
- Promotion du lien Nation-armée et soutien de l'engagement dans les réserves : non concerné au vu des activités d'Esker
- Sous-traitance et fournisseurs : pages 66 et 67

Intégrer l'ESG aux activités d'Esker

À propos d'Esker

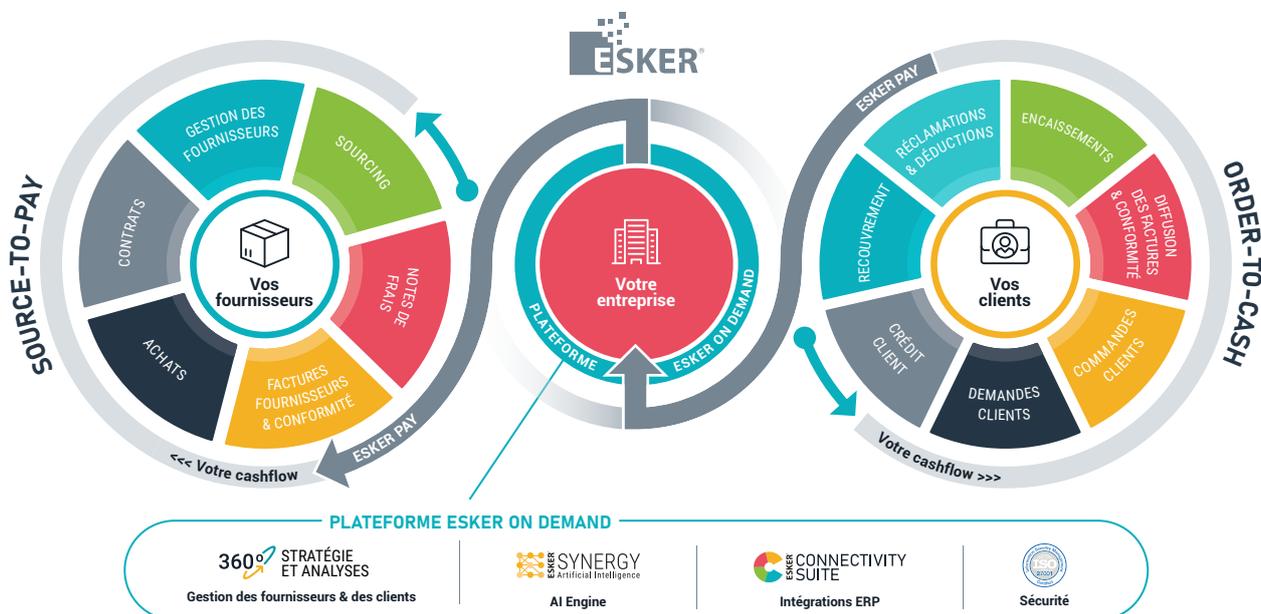
NOTRE MÉTIER

La présentation détaillée du métier d'Esker est disponible au [chapitre 1.4](#) du rapport annuel.

Esker est une plateforme Cloud unique d'automatisation des processus administratifs et financiers, permettant de renforcer les relations entre les entreprises, leurs fournisseurs, leurs clients et leurs collaborateurs. Les solutions Esker sont commercialisées sous la forme de services accessibles à la demande via Internet (SaaS : Software as a Service), représentant 82 % du chiffre d'affaires d'Esker en 2023. Les 18 % restants correspondent à des services d'implémentation et à quelques ventes résiduelles de licences et de contrats de maintenance et support associés.

Cash-conversion cycle

En développant des technologies d'Intelligence Artificielle et en dématérialisant les documents de gestion liés à la commande et à la facturation, Esker permet d'accélérer les cycles de gestion Source-to-Pay et Order-to-Cash et de les rendre plus fluides.



Esker valorise les fonctions administratives, financières et services clients des entreprises en les libérant de tâches fastidieuses et chronophages, en accroissant leur efficacité et en leur permettant de développer de nouvelles compétences à travers des activités à plus grande valeur ajoutée. Esker améliore la relation client en offrant un service plus rapide, avec moins d'erreurs et en totale transparence. Esker consolide les écosystèmes fournisseurs en leur offrant davantage de transparence et en réduisant les délais de paiement.

Enfin, Esker minimise l'impact de ses solutions sur la planète en réduisant l'usage du papier et en opérant ses solutions dans le Cloud.

ETI française dont le siège social est situé à Lyon, Esker compte 1 042 salariés dans 14 pays. L'entreprise a réalisé 179 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023, dont 65 % à l'international. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

- 146,7 M€ de SaaS,
- 28,3 M€ de Consulting,
- 3,5 M€ de produits historiques.

L'analyse de la situation financière et de l'activité du Groupe sont disponibles au [chapitre 1.3](#) du rapport annuel

Répartition des collaborateurs

	2021		2022		2023	
France	432	51,49 %	491	51,52 %	522	50,10 %
Benelux	-	-	-	-	4	0,38 %
Royaume-Uni	25	2,98 %	35	3,67 %	41	3,93 %
Royaume-Uni Market Dojo	-	-	-	-	37	3,55 %
Allemagne	14	1,67 %	19	1,99 %	26	2,50 %
Allemagne e-Integration	44	5,24 %	45	4,72 %	39	3,74 %
Italie	16	1,91 %	22	2,31 %	24	2,30 %
Espagne	26	3,10 %	30	3,15 %	34	3,26 %
Australie	23	2,74 %	25	2,62 %	26	2,50 %
Asie	34	4,05 %	37	3,88 %	35	3,36 %
Americas	225	26,82 %	249	26,13 %	254	24,38 %
TOTAL	839	100 %	953	100 %	1 042	100 %

Valeurs & culture d'entreprise

Notre culture d'entreprise est façonnée par nos valeurs : collaborer au niveau global, fonder nos relations sur la confiance et le respect de chacun, innover pour progresser, créer un environnement de travail sain et positif et se mobiliser pour la satisfaction de tous. Ces valeurs guident notre comportement au quotidien, notre manière de travailler et inspirent nos 1 042 collaborateurs à travers le monde à construire ensemble des solutions performantes et innovantes.



**ONE TEAM
BEYOND
BOUNDARIES**

Nous encourageons la collaboration entre les services et les filiales. Travailler tous ensemble et partager nos idées nous permet de grandir et de réussir.



**MORE
GRATITUDE,
LESS ATTITUDE**

Nous pensons qu'une organisation performante repose sur le respect et la confiance. Se montrer reconnaissant et communiquer sincèrement crée un environnement où l'on se sent réellement apprécié.



**DARE TO
INNOVATE,
INITIATE
AND ITERATE**

Savoir réfléchir autrement et sortir des sentiers battus sont des compétences auxquelles nous attachons beaucoup d'importance. Nous commençons modestement et nous adaptons au fur et à mesure pour atteindre des objectifs ambitieux – une story à la fois.



**GOOD VIBES
ONLY**

Un environnement de travail positif favorise de meilleurs résultats. Nous veillons à ce que chacun trouve son juste équilibre en respectant les besoins individuels.



**ALL ACTIONS
TOWARD
SATISFACTION**

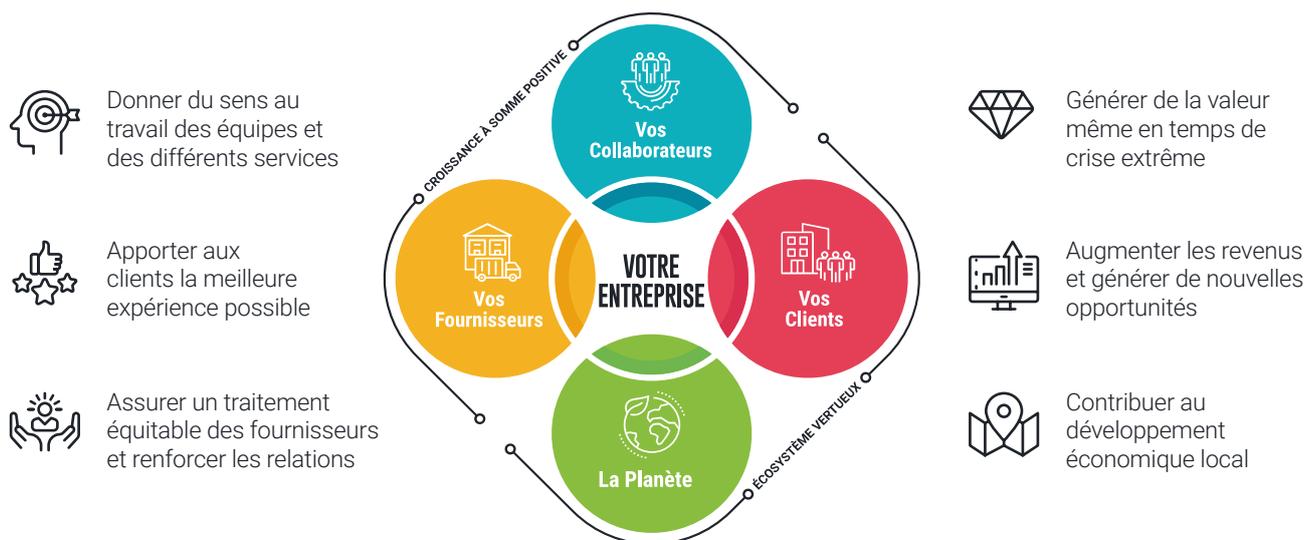
Pour nos clients et nos collaborateurs, la satisfaction n'est pas seulement un objectif, c'est notre mission. Notre expérience et notre persévérance nous permettent de surmonter les épreuves et de créer de la valeur.

Responsabilité et impact des produits

La réussite d'une entreprise ne se limite pas à ses résultats financiers et ne peut pas se faire aux dépens de ses parties prenantes. Renforcer les liens au sein des écosystèmes des entreprises est un enjeu vital pour bâtir une croissance harmonieuse et durable.

Esker a pour vocation de construire les leviers d'une croissance à somme positive : plus de productivité, plus de sens au travail, plus de confiance entre les organisations. La plateforme Cloud d'Esker permet aux entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs d'activité de générer une croissance qui profite à toutes les parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs et l'ensemble de son écosystème.

#PositiveSumGrowth



ABORDER L'AVENIR AVEC SÉRÉNITÉ

Dans un contexte de plus en plus incertain, la résilience est clé pour assurer la survie des entreprises. La plateforme Esker permet de résister et de surmonter les crises, en permettant à chacun de s'adapter aux changements et d'anticiper les risques.

"Tous nos processus P2P étaient en place sous forme numérique via la solution d'Esker avant la pandémie, nous avons donc pu effectuer la transition vers un environnement de travail à distance sans trop de difficultés."

AIZAT HAMIZAN JOHARI, RESPONSABLE DES ACHATS, SWINBURNE SARAWAK

"Grâce à Esker, nous avons réussi à éliminer une grande partie de notre travail manuel. L'automatisation du processus AP nous a permis la survie de notre entreprise pendant la pandémie."

ALEJANDRO SUÁREZ, ANALYSTE NUMÉRIQUE, DOMINGO ALONSO

"Au départ, nos salariés ne faisaient que saisir des commandes toute la journée. Aujourd'hui, ils ont la possibilité de se développer au sein de l'entreprise et nous allons leur confier des tâches de plus haut niveau à mesure que nous avançons. C'est quelque chose qui a été très bénéfique non seulement pour notre entreprise, mais aussi pour les collaborateurs eux-mêmes."

CHAD MOLLEN, DIRECTEUR DU SUPPORT CLIENT, VIEGA

RENFORCER LES LIENS AU SEIN DE SON ÉCOSYSTÈME

Esker contribue au développement d'un écosystème vertueux dans lequel les entreprises, leurs clients et leurs fournisseurs créent de la valeur ensemble – et non les uns aux dépens des autres.

■ ■ ■ **"Ce projet est une réussite. Nous avons aujourd'hui l'adhésion à 200 % des équipes et la solution va révolutionner leur métier de comptable. Mais les bénéfices sont bien plus larges au sein de l'entreprise et se ressentent également auprès des acheteurs et des fournisseurs qui reçoivent leurs règlements dans les délais."**

SYLVIE LUCHIER, RESPONSABLE PROCESS FINANCE, MANUTAN

■ ■ ■ **"Des outils destinés aux clients, tels que le portail client et l'application mobile, à la technologie de back-office, Esker nous a permis de faciliter la gestion des commandes et d'améliorer la satisfaction de nos clients."**

AMAIA GARAIKOETXEA, RESPONSABLE DU SERVICE CLIENT, ANGULAS AGUINAGA

■ ■ ■ **"Nous avons amélioré l'ensemble du processus O2C et renforcé notre collaboration avec les clients. Cela s'est traduit par un taux de litige très faible chez GBfoods et un taux de satisfaction du service de livraison des commandes de plus de 98 % depuis plus de cinq ans."**

SUSANA LÓPEZ, FRONT-OFFICE RETAIL CUSTOMER SERVICE MANAGER, GBFOODS

DONNER DU SENS AUX COLLABORATEURS

Les solutions d'Esker débarrassent les équipes du back office des entreprises de tâches chronophages et automatisables pour leur permettre de se consacrer à des missions à plus forte valeur ajoutée, favorisant l'épanouissement des collaborateurs.

■ ■ ■ **"La solution Esker a eu un effet très bénéfique sur le quotidien des comptables. Les fiches de postes ont été redéfinies avec les responsabilités par fournisseur et non plus par tâche, une nouvelle manière de travailler ensemble et non plus à côté pour remettre l'humain au cœur de notre métier."**

ALEXANDRA VLATKOVIC, RESPONSABLE COMPTABLE, GROUPE FEU VERT

■ ■ ■ **"Notre objectif est de valoriser nos effectifs. Nous avons besoin de collaborateurs créatifs et qui nous amènent toujours plus loin. Grâce à l'automatisation des tâches fastidieuses et répétitives, ils peuvent employer leur temps à des fins plus utiles."**

MARTON NAGY, GLOBAL SOLUTION EXPERT PROCURE-TO-PAY, GIVAUDAN

■ ■ ■ **"Depuis la mise en place de la solution Esker, l'équipe en charge de la trésorerie subit beaucoup moins de stress pour rapprocher quotidiennement les paiements. Grâce à Esker, nous gagnons des heures chaque jour, ce qui permet à l'équipe de se concentrer sur d'autres tâches et de monter en compétence sur de nouvelles missions."**

PAMELA ROCHESTER, CHEF D'EQUIPE OPÉRATIONNELLE, LAMINEX

RÉDUIRE SON EMPREINTE CARBONE GRÂCE À LA DÉMATÉRIALISATION

Grâce son offre de solutions de dématérialisation, Esker permet à ses clients de participer à la lutte contre la déforestation, à la diminution des besoins en équipement informatique et à la réduction des émissions de CO2 grâce au Cloud (versus des installations on premise).*

■ ■ ■ **"Grâce à la dématérialisation de nos commandes clients, nous avons pu réaliser d'importants gains de temps au sein de ce processus de gestion. Nous généralisons également la facturation électronique. Grâce à l'automatisation de ces deux processus stratégiques, nous nous dirigeons vers une gestion sans papier, plus efficace et plus écologique, qui contribue à sauver les forêts."**

ALBERTO BARBERO, DIRECTEUR DU SERVICE CLIENT, BEL ESPANA

■ ■ ■ **"En externalisant et en dématérialisant nos flux avec les solutions Esker, nous ciblons certes un gain de productivité, mais surtout le renforcement de notre expertise facturation tout en contribuant à la démarche environnementale par une réduction de notre consommation de papier."**

BRIGITTE ANDREOLIS-CLAVIER, DIRECTRICE FINANCIÈRE, STACI

* Source : The carbon benefits of cloud computing: A study on the Microsoft Cloud in partnership with WSP. 2020. Microsoft.

"Les solutions Esker nous permettent d'aller plus loin dans la qualité de service à nos clients. L'immédiateté et la transparence des échanges sont les deux clés qui nous permettront d'atteindre notre objectif de zéro papier dans le futur."

ALAIN FAVRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, GÉCITECH

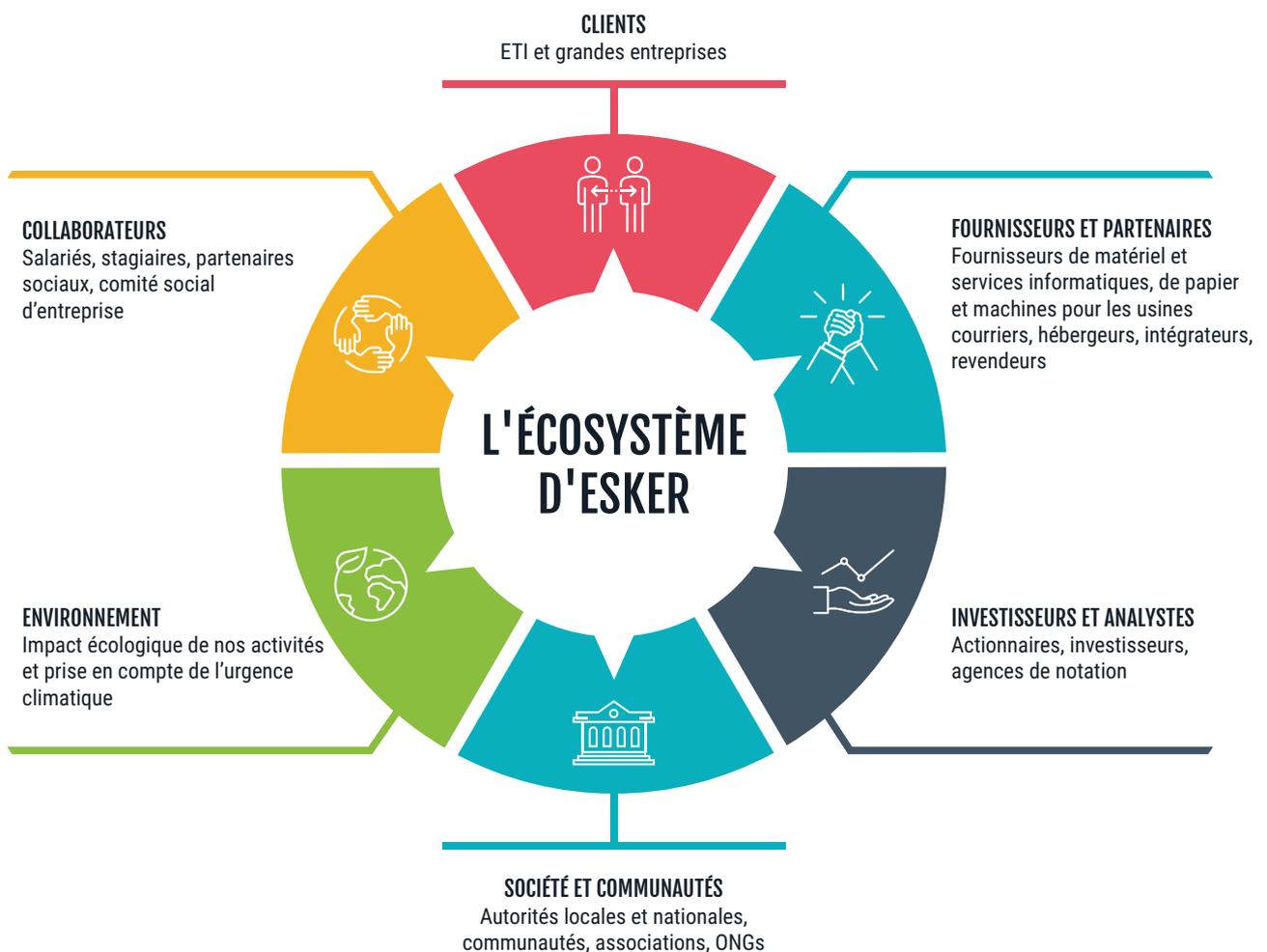
"Esker nous a aidé à faire comprendre les bénéfices de la dématérialisation à nos clients et à les embarquer dans notre démarche de réduction de notre impact environnemental et de valorisation des équipes."

SYLVAIN CALVIAC, CHIEF FINANCE OFFICER, ISEKI FRANCE S.A.S



Parties prenantes et écosystèmes

Par nature, le métier d'éditeur de logiciels conduit Esker à interagir avec plusieurs types de parties prenantes au sein de son écosystème : collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires, investisseurs et analystes, organismes publics, communautés sans oublier l'environnement. La qualité des relations et l'éthique avec laquelle elles s'opèrent au sein de cet écosystème sont les fondements des valeurs du Groupe Esker.



MODÈLE D'AFFAIRES

L'infographie ci-dessous illustre les ressources auxquelles Esker fait appel et l'impact de son activité sur ses différentes parties prenantes.

Ressources & Enjeux



Capital financier et industriel

- **Profil financier solide** - Endettement : 10 922 K€ ; Trésorerie : 48 773 K€, soit une trésorerie nette Groupe de 37 851 K€ au 31/12/2023
- **Confiance des marchés** - Capitalisation boursière de 0,9 Milliard d'Euros au 31/12/2023
- **Robustesse de l'infrastructure de la plateforme Esker on Demand et excellence opérationnelle** - qualité, sécurité et fiabilité - Certification ISO 27001



Capital humain et intellectuel

- **Recrutement et rétention des talents, développement des collaborateurs** - 1 042 salariés répartis dans 14 pays
- **Investissements en R&D, innovation** - Dépenses en R&D sur 2023 : 9,0 % du CA
- **Partenariats stratégiques et anticipation des évolutions technologiques** - réseaux de partenaires revendeurs et intégrateurs



Capital social et environnemental

- **Solutions leaders sur leurs marchés**, répondant aux besoins clients et aux évolutions sociétales des entreprises - 2 500 clients et 850 000 utilisateurs
- **Respect de l'éthique et de la réglementation** - 0 plainte reçue pour non-respect du RGPD
- **Utilisation responsable des ressources naturelles** - 9 290 t.CO2.e émises au niveau global en 2023



Notre activité



Mission

Dans un monde de plus en plus incertain, les entreprises doivent établir des relations plus solides au sein de leurs écosystèmes pour générer de la croissance à somme positive. Esker renforce les relations entre les fournisseurs, clients et salariés des entreprises grâce à une plateforme cloud unique qui automatise les processus des fonctions finance et service client.

#PositiveSumGrowth 



Culture

- 5 valeurs Esker :
 -  One team beyond boundaries
 -  More gratitude, less attitude
 -  Dare to innovate, initiate and iterate
 -  Good vibes only
 -  All actions toward satisfaction
- Innovation et méthodologie Agile
- Engagement pour le développement durable



Atouts

- Plateforme Cloud unique pour l'ensemble des cycles de gestion
- Présence mondiale
- Adaptation et intégration aux systèmes existants
- Innovation et investissements dynamiques
- Conformité et sécurité
- Pionnier du Cloud & Intelligence Artificielle

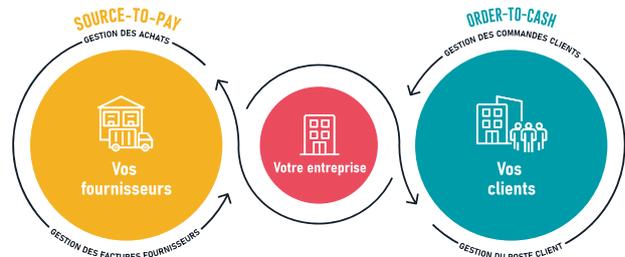


Produits

- **Plateforme cloud Esker on Demand**
850 000+ utilisateurs sur la plateforme EoD
- **Solutions Order-to-Cash et Source-to-Pay**
1 milliard de transactions annuelles sur EoD



Implantations



Notre gouvernance



Conseil de Surveillance

100 %
taux d'indépendance
des membres du
Conseil de Surveillance

100 %
taux moyen de participation
aux réunions du
Conseil de Surveillance

50 %
part des femmes au
Conseil de Surveillance



Les Comités du Conseil

Comité d'audit :

Jean-Pierre Lac, Marie-Claude Bernal

Comité nomination et rémunération :

Marie-Claude Bernal, Nicole Pelletier-Perez

Comité ESG :

Nicole Pelletier-Perez, Jean-Pierre Lac

Comité cybersécurité :

Steve Vandenberg, Nicole Pelletier-Perez



Membres du Directoire

Jean-Michel Bérard - Président

Fondateur, Président Directeur Général (CEO)

Emmanuel Olivier

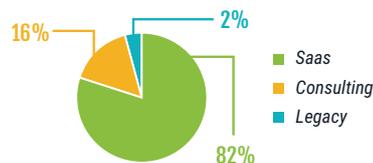
Directeur des Opérations Groupe



Création de valeur et impact



• **Chiffre d'affaires 2023** : 179 M€ (+14 % par rapport à 2022) dont 65 % à l'international - 82 % SaaS - 16 % Consulting - 2 % Legacy



Collaborateurs

- Satisfaction et bien-être au travail : 87,9 % des salariés recommandent Esker comme entreprise où travailler
- Budget de formation : 1 094 K€
- Masse salariale : 114 776 K€



Clients

- Satisfaction Client - Score NPS : +70,36
- Disponibilité des services : 99,938 %
- Bénéfices sur leur écosystème d'entreprise
- Programme de reconnaissance :



Société et communautés

- Conduite des affaires et lutte contre la corruption : 98,8 % des salariés sensibilisés
- Egalité hommes-femmes - Index Pénicaud : 91/100 (France uniquement)
- Mécénat et philanthropie : 330,4 K€ pour soutenir la culture et l'éducation
- Création d'emploi : 52 en 2023



Fournisseurs et partenaires

- Code de conduite fournisseurs et politique achats responsables (siège uniquement)
- Partenariats technologiques pour une croissance partagée



Investisseurs et analystes

- Récurrence des revenus
- 14 % de croissance en 2023 (contre 18 % en 2022)
- 17,3 % de profitabilité (EBE) en 2023 (contre 21,3 % en 2022)
- 10,0 % de taux de marge opérationnelle



La feuille de route ESG d'Esker

La stratégie ESG d'Esker s'articule autour de 4 thématiques prioritaires. Ces priorités ont été définies en tenant compte des principaux risques extra-financiers globaux auxquels l'entreprise est confrontée ainsi que des résultats de l'analyse de matérialité, et ont un impact sur l'ensemble des parties prenantes internes et externes de l'entreprise.

- **Agir de manière éthique et responsable**, depuis la gouvernance de l'entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement, jusqu'à l'impact sur ses parties prenantes et le soutien apporté aux communautés.
- **Développer la confiance des clients**, grâce à des solutions innovantes, hébergées sur une plateforme Cloud sécurisée et accessible 7j/7 et 24h/24 partout dans le monde.
- **Valoriser le capital humain**, à travers une culture d'entreprise forte et un management bienveillant qui soutient la diversité et le bien-être au travail, en favorisant la formation et la mobilité des collaborateurs tout en assurant leur sécurité.
- **Contribuer à la protection de la planète** en maîtrisant ses consommations énergétiques, en réduisant et valorisant ses déchets, en favorisant les modes de transport doux et en tenant compte de l'empreinte du numérique pour minimiser son impact sur l'environnement.

En 2022, Esker a travaillé sur la formalisation de sa feuille de route, alignée avec les 4 piliers de la stratégie ESG de l'entreprise. Cette feuille de route présente les engagements et ambitions de l'entreprise, ainsi que les indicateurs clés de performance et objectifs à horizon 2027.

Enjeux	Engagements	Indicateurs clés	Référence 2022	Référence 2023	Objectifs 2025	Objectifs 2027	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Agir de manière éthique et responsable							
Gouvernance éthique et conformité	Agir de manière transparente et exemplaire à tous les niveaux de l'organisation, et dans toutes les filiales, en promouvant une culture d'intégrité et de conduite éthique	Formation des collaborateurs à la politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption	98,13 % (France uniquement)	98,8 % (France uniquement)	100 % des collaborateurs formés (périmètre France)	100 % des collaborateurs formés (périmètre Groupe)	 
Chaîne d'approvisionnement responsable	S'engager avec des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent à des standards éthiques et responsables et engagés pour le développement durable	Volume d'achat du Groupe couvert par une évaluation ESG	60 principaux fournisseurs en France	70 principaux fournisseurs en France	50 % du volume d'achat (périmètre France)	50 % du volume d'achat (périmètre Groupe)	 
Engagement auprès des communautés	Apporter un soutien financier et humain aux organismes culturels et éducatifs ainsi qu'aux communautés et associations locales	Nombre d'heures utilisées par les salariés sur leur temps de travail pour des actions associatives	225 h (France et États-Unis)	598 h (France et États-Unis)	500 h (France et États-Unis)	1 000 h (périmètre Groupe)	 

Enjeux	Engagements	Indicateurs clés	Référence 2022	Référence 2023	Objectifs 2025	Objectifs 2027	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Développer la confiance des clients							
Sécurité et protection des données	Protéger les données clients contre les menaces internes et externes	Certification ISO 27001	Certification ISO 27001:2013 de la plateforme EoD	Certification ISO 27001:2013 de la plateforme EoD	Obtenir la nouvelle certification ISO 27001:2022	Maintenir la certification ISO 27001:2022 (1)	 
Innovation et satisfaction des clients	Offrir des solutions innovantes par de forts investissements en R&D et une très haute disponibilité des services et assurer l'adoption et la meilleure utilisation des solutions Esker par ses clients grâce à des équipes dédiées	Score NPS clients	+67,18	+70,36	Maintenir un NPS score > +50	Maintenir un NPS score > +53 (2)	 
Valoriser le capital humain							
Attractivité et fidélisation des talents	Attirer de nouveaux talents et fidéliser les salariés grâce à une politique sociale favorisant le bien-être au travail	Part de l'effectif recommandant Esker comme entreprise où travailler	91,4 %	87,9 %	Maintenir un taux de satisfaction > 90 %	Maintenir un taux de satisfaction > 90 %	
Gestion de carrières et développement des compétences	Offrir aux salariés des opportunités de formation et des perspectives de carrières	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	25,48 heures	32,56 heures	28 heures	33 heures	
Santé et sécurité des collaborateurs	Garantir un environnement de travail sain en prévenant des risques	Taux d'absentéisme	1,7 %	1,7 %	Maintenir un taux d'absentéisme < 2 %	Maintenir un taux d'absentéisme < 2 %	
Égalité des chances, diversité et inclusion	Promouvoir une culture de la diversité et de l'inclusion, représentative de la philosophie d'Esker en matière d'égalité des chances	Part des femmes dans les effectifs	31,48 %	32,44 %	33 %	34 %	

(1) Le maintien de la certification ISO 27001:2022 implique de procéder à une amélioration continue et de répondre aux 21 nouvelles exigences de la nouvelle édition de la norme, dans un environnement en croissance chez Esker.

(2) Le score NPS se situe dans une fourchette de -100 à +100. Le Net Promoter Score est une note donnée par les clients d'Esker en réponse à une question unique : "Quelle est la probabilité que vous recommandiez Esker à un de vos proches ?" incluse dans toutes les enquêtes que reçoivent les utilisateurs, après avoir eu une interaction humaine avec un collaborateur Esker. Le Score NPS moyen du secteur du Saas se situe à +30 (Source : Benchmark NPS 2020 réalisé par Retently).

Enjeux	Engagements	Indicateurs clés	Référence 2022	Référence 2023	Objectifs 2025	Objectifs 2027	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Contribuer à la protection de la planète							
Empreinte carbone et efficacité énergétique	Limiter l'impact écologique de l'entreprise en diminuant ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre	Quantité totale d'émissions de CO2 (t.CO2e)	4 409 t.CO2e	9 290 t.CO2e	Suite au changement d'outil entre Sustainability Cloud et Greenly pour le calcul du Bilan Carbone d'Esker courant 2023, le projet de définition des objectifs de réduction des émissions carbone sera initié en 2024.		 
Mobilité des salariés et télétravail	Limiter les déplacements professionnels et promouvoir les transports doux auprès des salariés	Déplacements professionnels (t.CO2e)	808 t.CO2e	1 663 t.CO2	Suite au changement d'outil entre Sustainability Cloud et Greenly pour le calcul du Bilan Carbone d'Esker courant 2023, le projet de définition des objectifs de réduction des émissions carbone sera initié en 2024.		 
Gestion des déchets et économie circulaire	Maximiser les quantités de déchets valorisés et encourager les principes de l'économie circulaire dans les activités de l'entreprise afin de réduire son empreinte environnementale	Déplacements professionnels (t.CO2e)	13 % des sites ayant mis en place le tri et le recyclage des déchets (2 sites sur 13)	57 % des sites ayant mis en place le tri et le recyclage des déchets (8 sites sur 14)	30 %	70 %	
Impact écologique du numérique	Prolonger la durée de vie du matériel informatique et choisir des hébergeurs de datacenters transparents sur leur empreinte écologique et engagés pour la cause environnementale	Durée de vie moyenne du matériel informatique par salarié	5 ans (France et Amériques)	5,3 ans (France et Amériques)	5 ans et 2 mois (périmètre Groupe)	5 ans et 6 mois (périmètre Groupe)	

Risques et enjeux extra-financiers

Identification des risques avec les parties prenantes

La création d'un comité ESG au niveau du Conseil de Surveillance a permis de renforcer la prise en compte des parties prenantes dans la définition et la priorisation des risques extra-financiers.

Investisseurs

Les investisseurs sont sollicités par le biais d'appels sur les résultats de l'entreprise, des appels de sensibilisation des actionnaires, et de réunions avec des fonds d'investissement, durant lesquels sont abordés les thématiques les plus importantes à leurs yeux.

Clients

À travers les questionnaires ESG destinés aux appels d'offres exigés par les clients ou directement par le biais des commerciaux de la société qui font remonter l'information aux équipes ESG, Esker intègre les attentes actuelles de ses clients et peut anticiper les tendances futures.

Collaborateurs

Esker mène des enquêtes auprès de ses salariés pour connaître les enjeux auxquels ils sont les plus sensibles, afin de s'assurer de la cohérence de la démarche ESG de l'entreprise avec les valeurs et attentes de ses salariés.

Partenaires et fournisseurs

Les risques ESG et leur importance sont également mis à jour par les évaluations envoyées par les partenaires et fournisseurs d'Esker. La récurrence de certains enjeux permet d'ajuster le plan d'action ESG en fonction des attentes des parties prenantes externes.

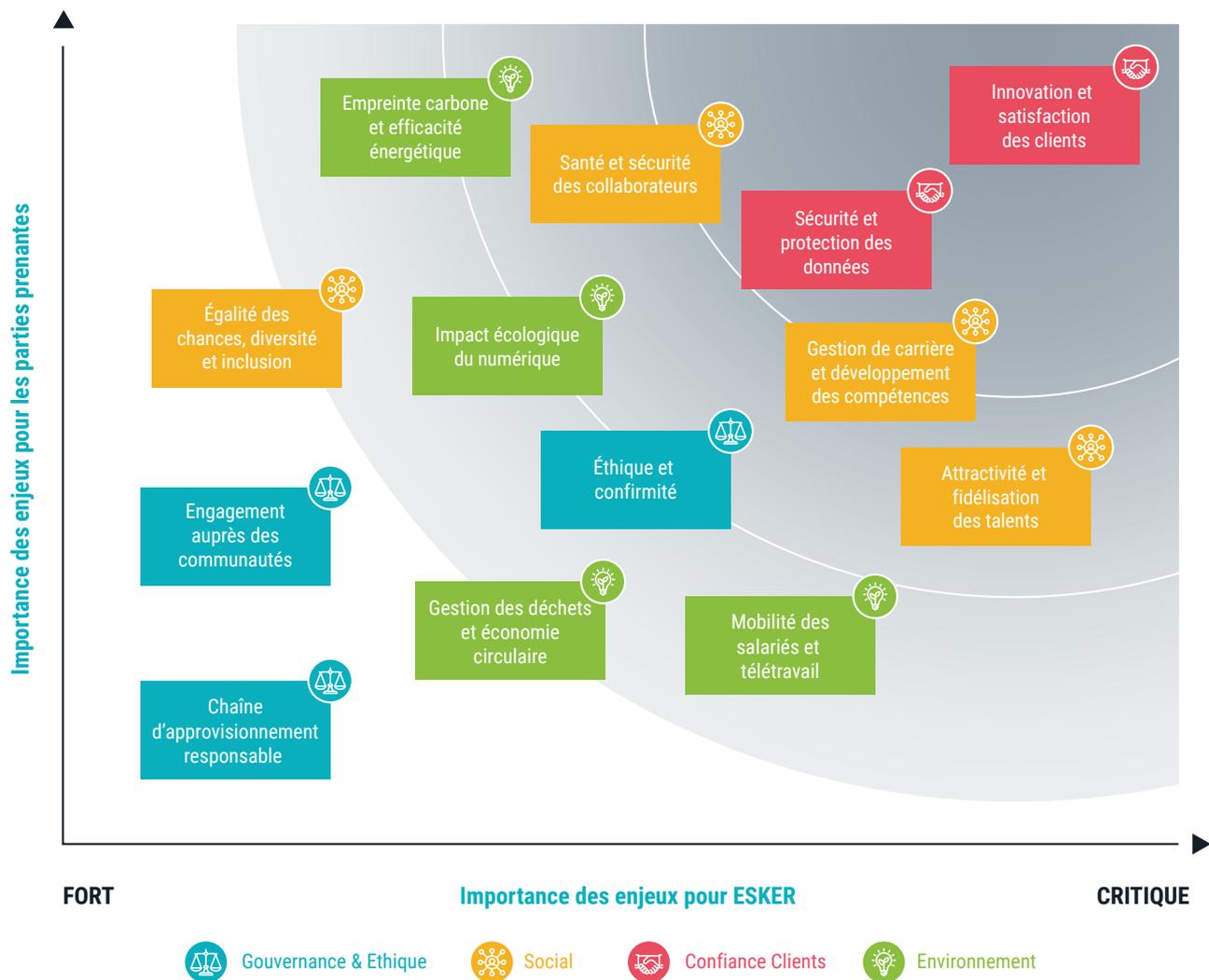
Société et pouvoirs publics

La réglementation qui évolue rapidement sur les sujets liés à l'ESG pousse Esker à faire adapter ses priorités parmi les risques ESG identifiés.

Consolidation et matrice de matérialité

Les risques extra-financiers sont consolidés au sein d'une matrice de matérialité par le comité ESG, afin d'identifier l'importance de ces enjeux pour les parties prenantes et leur impact sur l'entreprise.

Ces enjeux ont été formalisés dans la matrice de matérialité ci-après. L'importance pour les parties prenantes en ordonnée reflète l'intérêt des parties prenantes pour la question et l'Impact sur Esker en abscisse montre l'impact de la question sur le Groupe.



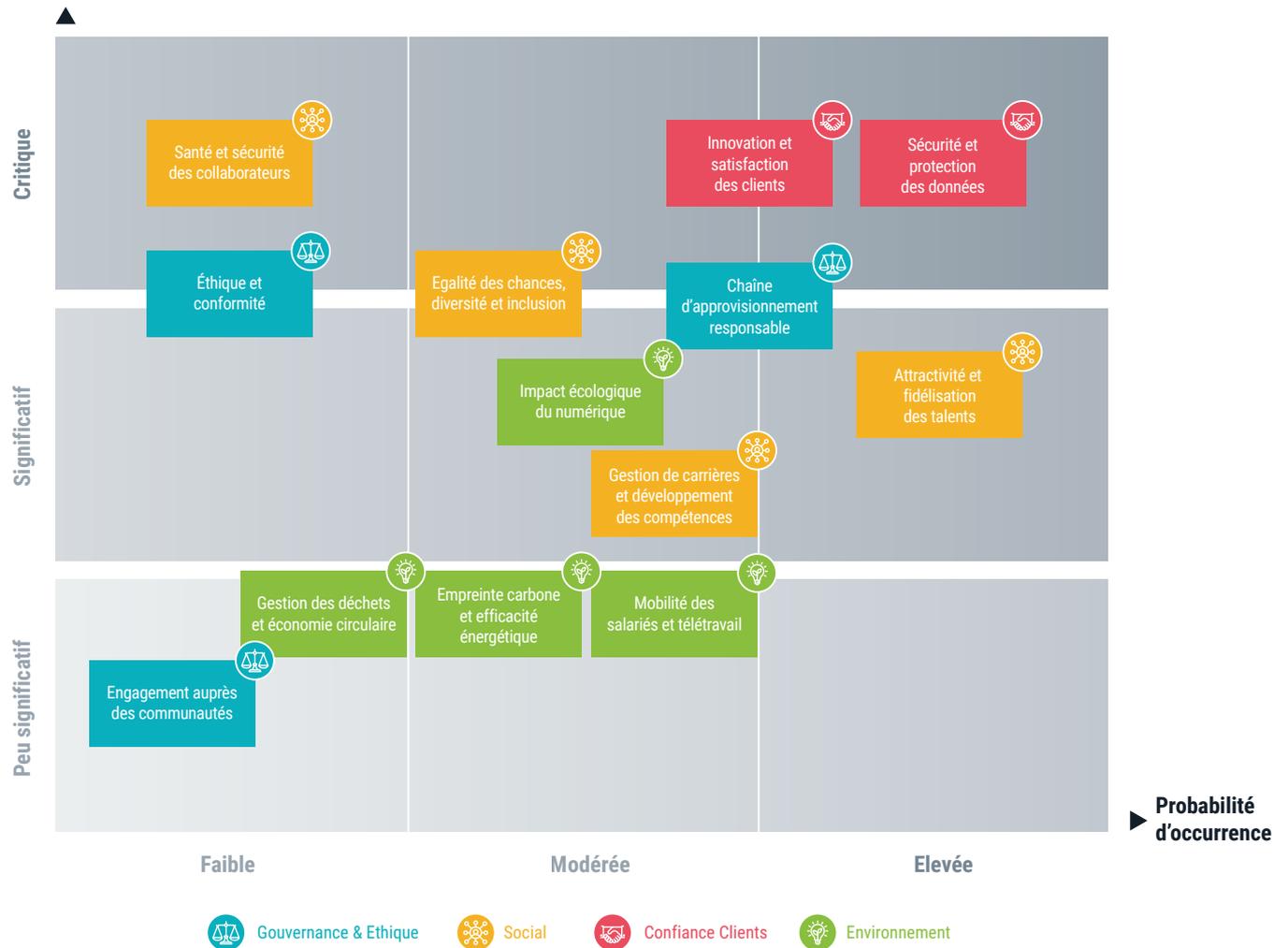
Cette matrice a été mise à jour en 2021 par le comité ESG, notamment en regroupant certains enjeux étroitement liés et dans un souci de clarté et de simplification de la matrice de matérialité ; d'autres risques ont été précisés ou au contraire étendus pour englober des sujets plus vastes.

Cartographie des risques extra-financiers

La cartographie des risques extra-financiers a été établie selon la même méthodologie et les mêmes critères que celle présentée au [chapitre 4](#) du rapport annuel. Cette cartographie a été révisée en 2022. Les risques significatifs ont été évalués selon leur probabilité d'occurrence et leurs éventuelles conséquences pour Esker.

Une échelle de vraisemblance (Faible, Modérée, Élevée), une échelle de magnitude (Peu significatif, Significatif, Critique) et des poids ont été utilisés pour réaliser cet exercice, dont le résultat apparaît dans le graphique ci-dessous :

Impacts potentiels



Directive européenne CSRD

La Directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), publiée en 2022 au Journal Officiel de l'Union européenne, entrera progressivement en application à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle directive, qui viendra remplacer la NFRD (Non-Financial Reporting Directive), a pour objectif principal d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données ESG publiées.

Esker fait partie des entreprises soumises à cette nouvelle directive et devra publier, à compter de 2026, des informations détaillées en matière sociale, environnementale et de gouvernance. Ce reporting portera sur l'exercice 2025.

Dans une démarche d'anticipation et de préparation à la mise en conformité avec la nouvelle Directive CSRD, Esker a mis en place une équipe projet dédiée et a fait appel à un cabinet de conseil pour l'accompagner. Dès 2024, Esker sera en mesure de publier sa matrice de double matérialité et aura également réalisé une étude comparative entre sa DPEF actuelle et les attendus liés à la CSRD.

Courant 2024, Esker sera également en mesure de publier la part de ses activités alignées avec la taxonomie verte européenne.

Gouvernance de l'ESG

Comme les entreprises qui opèrent sur les territoires européens ou américains où elle est active, les lois ou règlements incitent la société Esker à se préoccuper des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG). Esker le fait d'autant plus volontiers que 2 points de l'ESG la concernent plus particulièrement.

- Au niveau environnemental, son activité de traitement de données peut soulever des questions sur la consommation en énergie des datacenters. En contrepartie, les solutions Esker amènent les entreprises clientes à faire d'importantes économies de papier.
- Au niveau social, Esker qui connaît une très forte croissance de son activité est amenée à recruter, développer et conserver des femmes et des hommes largement impliqués dans les domaines de la R&D, du Conseil et de la Vente.

Ainsi, plusieurs groupes de travail existent à tous les niveaux de l'organisation pour aborder les différents sujets liés à l'ESG et mettre en place des actions pour améliorer la performance du Groupe en la matière.

Comité ESG du Conseil de Surveillance

Un comité ESG a été créé en 2021 auprès du Conseil de Surveillance (CS). Au même titre que le CS qu'il assiste et conseille, ce comité n'est pas opérationnel. Son rôle est de veiller à ce que les politiques en matière d'ESG soient bien en place et, éventuellement, de susciter des orientations. Il s'appuie en cela sur des rencontres avec les acteurs de l'entreprise, sur les opinions des auditeurs et sur ses observations du monde extérieur. La stratégie ESG, les actions et résultats obtenus sont présentés annuellement à ce comité par la Responsable ESG du Groupe. Ce comité, composé de deux membres du Conseil de Surveillance, Mme Pelletier-Perez et M. Lac, contribue ainsi au bon déroulé de l'ESG chez Esker, avec notamment l'inclusion d'un critère ESG dans la rémunération variable du PDG et du Comité de Direction à hauteur de 15 %. La prime liée aux critères ESG est basée sur l'obtention d'un score EcoVadis de 74/100 ou plus, sur la présence d'au moins deux femmes parmi les dix plus hautes rémunérations et sur la présence d'au moins 20 % de femmes dans le comité de direction.

Comité ESG

Un comité ESG constitué de directeurs opérationnels (DSI, DAF, DRH) et de 4 membres du Comité de Direction (Président du Directoire, Directeur Général, Directeur Marketing Monde et Directrice des Services Consulting & Support Monde) et coordonné par la Responsable ESG, se réunit une fois par mois au siège lyonnais du Groupe et couvre les responsabilités suivantes :

- Examiner la stratégie ESG du Groupe et le déploiement des initiatives dans ce domaine ;
- Examiner les engagements du Groupe en matière d'ESG en fonction des enjeux propres à l'activité et aux objectifs du Groupe ;
- Évaluer les risques et les opportunités en matière de performance sociale et environnementale ;
- Revoir les politiques sociales et environnementales en tenant compte de leur impact en matière de performance économique ;
- Examiner la déclaration annuelle sur la performance extra-financière ;
- Examiner la synthèse des notations attribuées au Groupe par les agences de notation extra-financière.

Comité Actions Environnementales et Sociétales (AES)

Au siège, un comité d'Actions Environnementales et Sociétales, composé du Responsable Services Généraux, de la Responsable ESG et d'une dizaine de salariés volontaires et motivés, propose et met en place des actions concrètes pour sensibiliser les collaborateurs et diminuer l'impact d'Esker sur l'environnement tout en ayant une politique sociale cohérente.

Cette équipe coordonne également les journées ESG régulièrement organisées par l'entreprise pour permettre aux salariés de participer à des actions associatives sur leur temps de travail.

Correspondants ESG au sein des filiales

Des correspondants ESG, incarnés par le responsable administratif et le responsable marketing, sont présents dans les filiales du Groupe, permettant la collecte d'informations et de données au niveau global et la mobilisation de l'ensemble des entités autour des engagements de l'entreprise.

Contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)



Esker est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) et s'engage à respecter ses dix principes en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Le Global Compact France est mandaté par l'ONU pour accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des Objectifs de Développement Durable par le monde économique français.

Site internet : <https://www.unglobalcompact.org/>



En cohérence avec les priorités identifiées, son modèle d'affaires et les engagements du Groupe, les axes de création de valeur d'Esker, en lien avec les Objectifs de Développement Durable dont le référentiel est mondialement reconnu et partagé par de nombreuses entreprises et institutions, sont présentés ci-dessous. Au regard de ses activités, Esker concentre ses efforts sur les 8 ODD les plus pertinents sur lesquels l'entreprise a un impact majeur et pour lesquels elle peut optimiser sa contribution :



3 - Bonne santé et bien-être

- Promotion du bien-être au travail
- Initiatives sociales et associatives
- Santé et sécurité des salariés
- Flexibilité au travail



4 - Éducation de qualité

- Initiatives auprès d'établissements scolaires
- Plan de formation des collaborateurs
- Plateforme de formation interne Esker University



5 - Égalité entre les sexes

- Promotion de l'égalité hommes-femmes
- Lutte contre les discriminations et le harcèlement



8 - Travail décent et croissance économique

- Travail intelligent
- Promotion des écosystèmes économiques
- Relations clients-fournisseurs durables



9 - Industrie, innovation, infrastructure

- Transformation numérique
- Digitalisation et automatisation des processus documentaires



12 - Consommation et production responsables

- Réduction des consommations de papier et dématérialisation
- Réduction des déplacements grâce à un accès à une plateforme en ligne
- Évaluation des fournisseurs et chaîne d'approvisionnement durable
- Promotion des transports doux
- Réduction et valorisation des déchets



13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

- Réduction de l'empreinte carbone des activités de l'entreprise
- Green IT



16 - Paix, justice et institutions efficaces

- Réduction des risques de fraude
- Sécurité et protection des données
- Éthique et conformité
- Lutte contre la corruption

Évaluation par des tiers indépendants

En 2023, Esker a marqué une très forte progression sur sa performance ESG, comme asserté par ces principales agences de notation extra-financière : EcoVadis, MSCI, Ethifinance, Moody's et Sustainalytics.

	Score Esker	Min	Max
	81/100	0	100
	75/100	0	100
	53/100	0	100
	A	CCC	AAA
	16.9	40+	0

EcoVadis

Comme chaque année, la performance d'Esger en matière de responsabilité sociétale d'entreprise a été évaluée par la plateforme EcoVadis, pour favoriser la transparence et la confiance avec ses clients et partenaires commerciaux. En 2023, Esger a obtenu le score de 81/100, plaçant l'entreprise dans le top 1 % des entreprises évaluées par la plateforme.



Site internet : <https://ecovadis.com/>

	2021	2022	2023
Score Global	74/100	74/100	81/100
Environnement	70/100	70/100	70/100
Social et Droits de l'Homme	80/100	80/100	90/100
Éthique	70/100	70/100	80/100
Achats Responsables	60/100	60/100	60/100

Ethifinance ESG ratings

Ethifinance ESG Ratings est l'agence de notation du groupe Ethifinance spécialisée dans la notation des performances ESG des petites et moyennes entreprises cotées sur les marchés européens. Ethifinance ESG Ratings évalue les entreprises selon un référentiel d'environ 140 critères répartis en 4 piliers : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes Externes.



Grâce à une progression de son score global de 15 points en trois ans, Esger atteint cette année la note de 75/100.

Site internet : <https://www.ethifinance.com/fr/services/esg/ethifinance-esg-ratings>

	2021	2022	2023
Score Global	60/100	67/100	75/100
Gouvernance	49/100	64/100	64/100
Social	75/100	73/100	82/100
Environnement	34/100	48/100	78/100
Parties Prenantes Externes	83/100	83/100	83/100

Moody's

Moody's est une agence internationale de recherche et services ESG à destination des investisseurs et des organisations privées et publiques. Elle procède à une revue des risques et évalue le niveau d'intégration des facteurs de durabilité à la stratégie et aux opérations des organisations. En 2022, Esker a obtenu le score de 53/100, une augmentation significative de 20 points par rapport à 2021.



Site internet : <https://esg.moody.io/>

	2019	2020	2021	2022
Score Global	18/100	20/100	33/100	53/100
Environnement			29	52
Social			35	52
Gouvernance			30	55

MSCI

MSCI ESG Ratings* évalue la capacité de résilience de milliers d'entreprises dans le monde face aux risques ESG de leur secteur. En 2023, Esker a obtenu la note MSCI ESG de A, sur une échelle allant de AAA à CCC.



Site internet : <https://www.msci.com/>

Sustainalytics

Sustainalytics, partenaire de Morningstar dans l'établissement du Morningstar Sustainability Rating, suit environ 4 500 entreprises à travers le monde. Le score ESG global est noté de 0 à 100 sur la base d'une évaluation qui combine deux mesures de base, valable pour toutes les entreprises, avec des critères plus spécifiques pour certains secteurs d'activité. En 2023, Esker a reçu la note de 16.9, soit un niveau de risque faible.



Site internet : <https://www.sustainalytics.com/corporate-solutions/esg-solutions/esg-risk-ratings>

HappyIndex® AtWork

Initié en 2015 par Choosemycompany, le label HappyIndex® AtWork a pour objectif de valoriser les entreprises dans lesquelles les salariés sont heureux de travailler. Le label se base uniquement sur les avis des salariés. En 2022, Esker a obtenu le label et s'est classé à la 4^{ème} place au niveau mondial, dans la catégorie "plus de 25 salariés" avec la note de 76.2/100.

Site internet : <https://choosemycompany.com/fr/classements/2022/at-work?regionCode=world&size=25-%2a>

TAUX DE PARTICIPATION

71,2 %

SCORE GLOBAL

4,39/5

TAUX DE RECOMMANDATION

87,9 %

WelImpactIndex®

Lancé par Choosemycompany, le classement WelImpactIndex® récompense les entreprises dont les salariés apprécient le plus la réalité des pratiques sociales et environnementales (ESG). Esker se classe 3^{ème} du WelImpactIndex® 2021 en France, dans la catégorie "plus de 100 salariés", avec la note de 7.98/10.

Site internet : <https://choosemycompany.com/fr/classements/2022/at-work?regionCode=world&size=25-%2a>

*Disclaimer statement: The use by Esker of any MSCI ESG Research LLC or its affiliates ("MSCI") data, and the use of MSCI logos, trademarks, service marks or index names herein, do not constitute a sponsorship, endorsement, recommendation, or promotion of Esker by MSCI. MSCI services and data are the property of MSCI or its information providers, and are provided 'as-is' and without warranty. MSCI names and logos are trademarks or service marks of MSCI.



1

Agir de manière éthique et responsable

Pour préserver sa crédibilité et la confiance de ses parties prenantes, Esker s'efforce de maintenir une gouvernance responsable et transparente. Esker considère l'éthique des affaires comme une exigence absolue, depuis sa gouvernance d'entreprise, au sein de son organisation et jusqu'à sa chaîne d'approvisionnement. À travers des actions de bénévolat et de mécénat, Esker contribue également positivement au développement de ses communautés locales.

Caractéristiques de la gouvernance d'entreprise



INDICATEURS CLÉS

- 100 % d'administrateurs indépendants au Conseil de Surveillance
- 100 % de participation aux réunions du Conseil de Surveillance
- 2 femmes sur 4 au Conseil de Surveillance



91,3 % "Mon entreprise agit de manière éthique dans le cadre de ses activités" - Enquête ImpactESGIndex® 2021

Composition et fonctionnement des instances de gouvernance

Au-delà de la conformité aux lois et réglementations, Esker intègre dans sa gouvernance des bonnes pratiques dans des domaines financiers et extra-financiers pour améliorer sa performance et consolider la confiance donnée à la société tant par ses parties prenantes internes qu'externes et ainsi contribuer à la pérennité de l'entreprise.

La composition des organes d'Administration et de Direction de la société ainsi que leur fonctionnement sont détaillés dans le [chapitre 2 Gouvernement d'entreprise](#) du rapport annuel.

Indépendance du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance d'Esker est composé de 4 membres indépendants, dont 2 femmes. Sont considérés comme indépendants les membres du Conseil libres d'intérêts et qui contribuent par leur compétence et leur liberté de jugement, à la capacité du Conseil à exercer ses missions. Cinq réunions du Conseil de Surveillance sont organisées chaque année et l'assiduité est de 100 %.

Code de gouvernance

Un engagement de conformité et l'adhésion au code de gouvernance MiddleNext a été signé le 15 décembre 2021, permettant d'appuyer la gouvernance de l'entreprise sur des principes simples et cohérents. Cette mise à jour du Code encourage plus que jamais les entreprises à placer l'ESG au cœur de leur stratégie.

Depuis 2022, Esker fait partie du groupe de travail ESG, lancé par MiddleNext.

Le code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext est disponible sur [ce lien](#).

Implication des directeurs et plan de succession

Les DRH, DAF et DSI du Groupe sont régulièrement invités aux réunions du Comité de Direction afin de présenter l'avancée de leurs projets respectifs et permettre d'assurer l'alignement des équipes opérationnelles avec la stratégie globale de l'entreprise.

Chaque année, le Conseil de Surveillance interroge le Directoire sur leur plan de succession ainsi que ceux de leurs subordonnés directs. Des plans de successions sont également établis au niveau du Comité de Direction.

Relations investisseurs

Pour renforcer le dialogue avec les actionnaires et promouvoir un engagement sur le long terme, Esker maintient un contact régulier avec les investisseurs. Les résultats de l'entreprise sont présentés chaque semestre, en français et en anglais, à une audience composée d'investisseurs, d'analystes, et de toutes les personnes intéressées par l'activité de la société. Des informations sur le chiffre d'affaires trimestriel sont communiquées aux parties prenantes. La Direction de la société participe également à des salons d'investisseurs professionnels. Un site internet dédié permet à toute personne intéressée de consulter les dernières présentations et de prendre contact avec la direction de l'entreprise pour organiser un rendez-vous ou obtenir plus d'informations.

■ ■ ■ ■ **"La Direction d'Esker a des contacts réguliers directs avec ses actionnaires et la communauté financière en France comme à l'étranger. Notre but est d'établir des relations de confiance sur le long terme, avec des investisseurs qui partagent nos valeurs d'innovation et notre idée qu'une croissance à somme positive - bénéficiant à l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise - est possible. Maintenir des relations de qualité en offrant une solidité financière et une rentabilité même en temps de crise nous permet de réaliser cette vision."**

EMMANUEL OLIVIER, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ESKER

Éthique et conformité



INDICATEURS CLÉS

- Ratio du salaire du PDG par rapport au salaire médian monde inférieur à 10
- 98,8 % des salariés sont familiarisés à la politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption
- 15 % de la rémunération variable du Comité de Direction basé sur des critères ESG

Rémunération des dirigeants

La rémunération variable brute annuelle de Jean-Michel Bérard, PDG d'Esker, peut atteindre un maximum de 275 600 euros. Elle a été calculée pour 2023 en fonction de la progression de trois indicateurs :

- La croissance du chiffre d'affaires pour 55 %
- Le niveau de profitabilité pour 30 %
- La progression de certains indicateurs ESG pour 15 %
 - 5 % si la note EcoVadis est au moins de 74/100
 - 5 % s'il y a au moins deux femmes parmi le top 10 des rémunérations
 - 5 % s'il y a au moins 20 % de femmes dans le comité de direction

Le minimum de rémunération variable brute annuelle est de 15 000 €. Aucune rémunération variable n'est versée en cas de marge opérationnelle négative. Le ratio de la rémunération totale annuelle du PDG – la personne la mieux rémunérée de l'organisation – par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les salariés monde est inférieur à 10.

Depuis 2022, 15 % de la rémunération variable des autres membres du Comité de Direction est basée sur un critère ESG (identique au PDG).

Respect et promotion des Droits de l'Homme

Esker s'engage à respecter les droits humains dans tous les pays dans lesquels la société opère. En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, Esker s'engage à soutenir et à respecter la protection des Droits de l'Homme. Le Groupe s'assure de ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme, y compris de harcèlement, dans l'ensemble de ses filiales et encourage ses partenaires commerciaux à respecter les principes relatifs à l'environnement, aux droits humains, comprenant la prévention de la discrimination, du travail des enfants, du travail forcé ou obligatoire, ainsi que le respect des lois relatives aux salaires et la préservation d'un environnement de travail sûr et sain. L'ensemble des managers ont ainsi été sensibilisés au harcèlement moral et sexuel en 2022. Une formation en ligne est obligatoire pour tous les nouveaux arrivants dans l'entreprise (au moins en France).

La défense de la liberté d'association et d'expression et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective font partie d'enjeux essentiels pour le Groupe, ainsi que le rejet de toutes les formes de travail forcé et obligatoire. Enfin, Esker soutient la convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant qui garantit l'abolition effective du travail des enfants.

Conduite des affaires

La politique de mise en conformité à la loi Sapin II est implémentée par la Direction Administrative et Financière. Cette mise en conformité est une opportunité d'accompagner le projet de transformation d'Esker dans le renforcement d'une culture d'entreprise éthique et exemplaire déployée sous l'égide de la Direction Générale.

Dans le cadre de la conduite responsable de ses affaires, un code de bonne conduite interne "définissant et illustrant les différents comportements à proscrire comme étant susceptible de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence" a été rédigé et un dispositif d'alerte interne mis en place pour prévenir et détecter les faits de corruption et de trafic d'influence. Esker a établi une cartographie des risques de corruption pour permettre de suivre de plus près les filiales dans lesquelles ces risques sont les plus élevés (Singapour, Malaisie, Hong Kong). Dans la filiale américaine, un code de conduite local est régulièrement révisé et les salariés doivent en prendre connaissance et en respecter les règles.

Enfin, Esker veille au respect des règles applicables dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe est implanté, y compris les règles visant à lutter contre l'évasion fiscale. À ce jour, aucune entité du Groupe ne fait l'objet d'un redressement fiscal.



Formation anti-corruption

Les collaborateurs d'Esker sont responsables de la conformité et de la prévention des pratiques de corruption au sein de l'organisation et envers des tiers tels que les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux. À cet égard, et conformément aux dernières réglementations territoriales et extraterritoriales, Esker forme les cadres supérieurs de la Société et les collaborateurs exerçant des fonctions jugées sensibles à travers une formation en ligne relative à l'anti-corruption.

Les salariés à des postes moins sensibles suivent une sensibilisation obligatoire via des présentations en e-learning. Au total, 98,8 % des salariés du siège ont été formés ou sensibilisés.

Comité d'investissement

Esker souhaite mettre à profit son expertise en soutenant des entreprises de la tech et en particulier celles créées par d'anciens collaborateurs ayant décidé de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Afin d'encadrer ces investissements, un comité d'investissement a été mis en place courant 2023. Ce comité d'investissement, composé d'Eskériens (un membre de la R&D, des ventes et/ou Marketing, des RH, de la Finance, du CSE et de Jean-Michel Bérard et Emmanuel Olivier en tant que membres permanents), se réunit à la demande pour étudier les opportunités qui se présentent à Esker, et statue des futurs investissements au sein de start-ups ou toutes autres entreprises du secteur de la tech.



Actions 2023

- Renouvellement de l'adhésion au Global Compact des Nations Unies
- Formation en ligne sur le harcèlement sexuel et moral pour tous les nouveaux arrivants (en France)
- Formation anti-corruption suivie par l'ensemble des salariés du siège (98,8 %)
- Création d'un comité d'investissement

Chaîne d'approvisionnement responsable



INDICATEURS CLÉS

- Formalisation d'une politique achats responsables au siège
- Code de Conduite ESG pour les fournisseurs du siège
- Évaluation ESG des 70 principaux fournisseurs du siège

Code de conduite fournisseurs

Pour s'assurer de l'engagement de ses fournisseurs à respecter des règles détaillées relatives à l'environnement, aux droits humains, comprenant la prévention de la discrimination, du travail des enfants, du travail forcé ou obligatoire, ainsi que le respect des lois relatives aux salaires et la préservation d'un environnement de travail sûr et sain, le siège d'Esker communique à ses fournisseurs significatifs un code de conduite qu'ils peuvent signer dans une démarche d'adhésion volontaire. Sont considérés comme significatifs les fournisseurs de longue durée répondant à au moins un des critères suivants : dépenses élevées, enjeu de substituabilité, technologie spécifique impliquée, risques liés aux services.

Le code de conduite des fournisseurs d'Esker SA est disponible sur [ce lien](#).

Politique achats responsables

La politique des achats responsables d'Esker mise en place au siège s'appuie sur un traitement équitable et une sélection transparente des fournisseurs ainsi que la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans le choix de ses fournisseurs. L'objectif de cette politique pour Esker est d'établir des relations commerciales saines avec ses fournisseurs et d'influencer son écosystème de façon vertueuse en termes de pratiques ESG. Cela inclut le respect des principes éthiques en matière de droits de l'homme et des conditions de travail, des enjeux environnementaux, de la lutte contre la corruption et les pratiques commerciales déloyales.

Esker SA a réalisé une cartographie de ses fournisseurs afin d'identifier les fournisseurs significatifs avec lesquels les dépenses ou le risque de substituabilité sont élevés. Ces fournisseurs ont ensuite été évalués selon plusieurs critères ESG : certifications ISO, signature du code de conduite, adhésion au Global Compact des Nations Unies, engagements et politiques ESG. Sont également pris en compte la catégorie d'achats, la présence géographique des fournisseurs et les dépenses totales. Cette analyse permet d'identifier, de prévenir et de réduire les risques environnementaux et sociaux au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Afin de garantir l'intégrité de sa chaîne d'approvisionnement, Esker a défini en 2021 une stratégie d'achats responsables qui s'articule autour de 3 axes :

- Assurer une diligence raisonnable à travers l'évaluation et la cartographie des risques de ses fournisseurs ;
- Promouvoir des pratiques d'achats responsables en interne auprès des acheteurs et prescripteurs ;
- Encourager les fournisseurs à améliorer leur performance ESG.

La gouvernance des achats responsables est sous la responsabilité de la Direction Administrative et Financière et gérée par le responsable des Achats, en coordination avec la Responsable ESG du Groupe. La politique achats responsables d'Esker n'est pour l'instant appliquée qu'au siège du Groupe.

Dans toutes les filiales du Groupe, les équipes marketing portent une attention particulière aux objets publicitaires commandés et distribués dans le cadre d'événements ou d'actions marketing. L'attention est portée notamment sur l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables, le caractère réutilisable des objets ou l'origine de fabrication.

Evaluation ESG des fournisseurs

Courant 2023, Esker a choisi d'utiliser la solution SynESGy, proposée par Dun & Bradstreet, pour évaluer ses fournisseurs en France. SynESGy permet de collecter et de gérer les informations relatives au développement durable par le biais d'une auto-évaluation ESG, assortie d'une évaluation, de repères et de conseils sur le plan de développement à entreprendre. Au total, 349 fournisseurs ont reçu une invitation à compléter le questionnaire ESG sur la plateforme SynESGy.

Chaque année, les 70 principaux fournisseurs du siège sont également évalués sur des critères ESG. Plusieurs critères sont pris en compte dans cette évaluation, notamment les certifications obtenues par le fournisseur (ISO 14001, 26000, 20400, 9001, 45001 et 50001) mais également les engagements ESG, la localisation géographique, et les évaluations externes reçues telles que EcoVadis et Ethifinance.



Esker SA est signataire de la Charte relations fournisseurs et achats responsables, portée par la Médiation des entreprises et le Conseil National des Achats, et s'engage à en respecter et promouvoir les 10 principes :

- Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs
- Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives
- Identifier et gérer les situations de dépendances réciproques avec les fournisseurs
- Impliquer les organisations signataires dans leur filière
- Apprécier l'ensemble des coûts et impacts du cycle de vie
- Intégrer les problématiques de responsabilité environnementale et sociétale
- Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation
- Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats
- Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- Une fonction de médiateur "relations fournisseurs", chargée de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise

Choix des principaux fournisseurs de matières premières dans les usines courrier

Le choix des fournisseurs de papier, respectueux de l'environnement, est prioritaire pour les usines courrier d'Esker. Le principal fournisseur de papier de l'usine courrier France, Stora Enso, est classé depuis 2017 parmi le top 1 % des entreprises de son secteur évaluées par la plateforme de notation EcoVadis.

Au sein de l'usine courrier espagnole, le choix du fournisseur de papier s'est tourné vers Distrimaicar. L'ensemble des produits proposés par l'entreprise proviennent de forêts ayant une certification de gestion responsable dans laquelle la reforestation est toujours garantie. Les matériaux proposés bénéficient du label écologique de l'Union européenne, qui garantit son faible impact sur l'environnement tout au long de son cycle de vie. L'entreprise adopte également d'autres mesures tout au long du processus, comme la réduction de l'utilisation de l'eau dans la production, l'utilisation d'énergies renouvelables ou le choix de véhicules à faible consommation pour la livraison.

De son côté, l'usine courrier de la filiale américaine a choisi le fournisseur de papier Navigator. La particularité du papier proposé par Navigator est qu'il est réalisé à base fibre d'Eucalyptus. L'eucalyptus est une espèce à croissance rapide, ce qui le rend très efficace pour retenir le dioxyde de carbone et contrer l'effet de serre. La société Navigator a été certifiée, en 2007, par le FSC® (Forest Stewardship Council®) et, en 2009, par le PEFCTM (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes). Ces certifications garantissent la gestion responsable des forêts gérées par l'entreprise, conformément aux normes internationales. Navigator est classé au 3ème rang parmi les 81 entreprises du secteur du papier et de la sylviculture notées par Sustainalytics.



ACTIONS 2023

- Questionnaire ESG envoyé aux 349 fournisseurs français

Engagement auprès des communautés



INDICATEURS CLÉS

- 0,2 % du chiffre d'affaires du Groupe Esker alloué au mécénat
- 1 jour par an offert aux salariés pour participer à des actions associatives
- 10 jours de congés donnés à l'Entreprise des Possibles par les collaborateurs

Stratégie de mécénat

Si les entreprises contribuent au développement du tissu économique local en créant des emplois et de la valeur, leur impact peut être démultiplié en s'associant à d'autres acteurs locaux pour favoriser les synergies et l'innovation.

La stratégie de mécénat d'Esker, définie en concertation avec les salariés, s'articule autour de 3 axes : l'environnement, car il s'agit d'un enjeu sociétal majeur qui touche particulièrement ses collaborateurs ; l'éducation, parce que s'engager auprès des jeunes et leur donner accès à des métiers d'avenir leur donneront de meilleures perspectives d'emploi ; et le rayonnement de son territoire local, parce qu'Esker tient à rester ancrée dans sa région d'origine et impliquée avec ses communautés locales. L'accès à la culture et à l'éducation est clé pour construire une société bienveillante et inclusive.

EDUCATION

Esker a participé à la création d'une chaire de recherche à l'INSEEC, sur le sujet de l'Intelligence Artificielle, et contribue activement à ses activités en apportant son expertise terrain. Esker soutient également plusieurs écoles de la région lyonnaise pour aider à leur développement. Un engagement financier et humain, puisque les salariés sont impliqués en intervenant auprès d'écoles pour présenter notamment leur métier aux futures générations. Des visites d'Esker sont organisées pour les jeunes, pour leur permettre de découvrir le monde de l'entreprise. Enfin, la "Esker Junior Academy" offre l'opportunité à des jeunes issus de collèges en zone prioritaire de participer à un programme d'une semaine pour découvrir le développement d'une solution logicielle, depuis les équipes R&D jusqu'à l'implémentation chez le client. Ce soutien aux écoles favorise l'accès au marché du travail aux étudiants, tout en augmentant l'offre de profils techniques disponibles sur le marché du travail et la notoriété d'Esker auprès de ce public.

CULTURE

Esker est engagé depuis 2021 auprès de l'Institut Lumière et les Cinémas Lumière. Cette année Esker a versé 150 K€ pour soutenir l'Institut et ainsi permettre de fédérer les salariés autour d'un projet culturel innovant et de mettre en valeur le patrimoine lyonnais. Également organisateur du Festival Lumière, l'Institut Lumière s'est présenté comme un partenaire évident pour Esker qui partage son ancrage lyonnais et son rayonnement international, en résonance avec ses engagements ESG.

Depuis 2015, Esker soutient la Biennale de Lyon, qui fait appel à de nombreux acteurs locaux pour ses créations artistiques et leur mise en œuvre. Cette année Esker a signé un partenariat de mécénat avec la Biennale, afin de contribuer à l'émergence et l'accès à la culture pour tous en faisant le choix de l'excellence internationale et du professionnalisme.

La filiale allemande a sponsorisé en 2023 le Festival Neon Music de Munich, qui encourage la diversité. Des billets d'entrée pour le festival ont également été offerts à des associations caritatives.

ECONOMIE ET RAYONNEMENT LOCAL

L'engagement de la Direction d'Esker au sein d'associations économiques locales, notamment auprès de Digital League depuis 2014, participe à favoriser l'innovation au sein des entreprises de la région ainsi qu'à leur développement économique. Digital League est une association régionale regroupant plus de 500 membres de sociétés de service de l'industrie numérique et permet de fédérer les actions et de partager l'expertise des participants en favorisant l'échange de bonnes pratiques entre entrepreneurs, écoles, laboratoires, investisseurs et institutionnels pour faire naître des synergies gagnantes.

En 2023, Esker a également noué un partenariat avec l'association régionale L'Digital, qui accompagne et sensibilise les femmes aux métiers et aux débouchés du numérique en Auvergne Rhône-Alpes via des programmes de mentorat, des ateliers métiers et de la mise en réseau.

Journée ESG

Esker offre à ses salariés (en France et aux Etats-Unis) une journée par an, pour leur permettre de participer à des actions sociétales ou environnementales. Cette journée correspond à une journée de travail, passée au service d'une association, d'une cause ou d'une action particulière (protection de l'environnement, promotion de l'éducation, rayonnement de notre territoire local, etc.).

Esker France a rejoint fin 2021 le collectif l'Entreprises des Possibles pour agir de façon concrète et faire preuve de solidarité sur son territoire. Ce collectif d'entreprises œuvre sur la région lyonnaise en faveur de la réintégration des plus démunis dans la société (sans-abris, jeunes en situation de grande précarité, femmes à la rue avec ou sans enfant...) en mobilisant des ressources humaines et financières pour soutenir l'action des associations sur le terrain. Ce soutien se traduit par un don financier de la part d'Esker, et offre également la possibilité aux collaborateurs de s'engager en réalisant des missions de bénévolat dans le cadre de leur journée ESG, en participant à des collectes solidaires, ou en faisant don de congés payés acquis, 100 % abondés par Esker.



10 ESKÉRIENS ONT FAIT DON DE
10 JOURS
DE CONGÉS

DONS ABONDÉS À
100 %
PAR ESKER

L'ÉQUIVALENT DE
7 562 €
AUX PROFITS DU COLLECTIF

Engagement associatif local

Au-delà de la stratégie de mécénat globale, les filiales du Groupe sont engagées localement, auprès d'organisations qui comptent pour leurs salariés. Le soutien peut être financier et/ou humain avec la participation des salariés sur leur temps de travail. Ci-dessous sont présentés certaines des organisations soutenues par les filiales Esker dans le monde :



Début 2023, la filiale espagnole a réaffirmé son engagement pour l'environnement à travers un nouveau partenariat avec une ONG qui œuvre pour la protection des océans et des rivières. La mission principale d'Oceano Alfa est de sensibiliser le public à la nécessité de conserver les réserves marines. Une journée dédiée à la collecte de déchets en nature a également été organisée au sein de l'équipe espagnole, l'occasion d'en apprendre davantage sur l'écosystème régional et de sensibiliser les participants à sa préservation.

En France, Esker a organisé une collecte de fournitures scolaires aux profits de l'Entreprise des possibles, qui a permis de récolter 40 kilos de fournitures. Une seconde collecte en fin d'année a permis de collecter 25 kilos de jouets et 11 kilos de produits d'hygiène.

Dans la filiale anglaise du Groupe, une collecte de fonds a été organisée sous la forme d'une randonnée à but caritatif, d'une vente de pâtisseries et d'une tombola. Ces actions ont permis de récolter £1500 pour l'association caritative locale **Bridge the Gap**, basée à Derby, qui se consacre à la santé mentale des enfants. Une collecte de cadeaux de Noël a été également organisée auprès des collaborateurs dans le but de récolter des cadeaux pour les enfants issus de familles en difficulté soutenues par l'association **Children First Derby**. Un groupe de collaborateurs volontaires a également apporté son aide au sein du park Markeaton. Ils ont contribué à l'amélioration des installations à destination des enfants, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de difficulté financière, afin d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être.

La filiale américaine quant à elle, soutient l'association **Second Harvest**, à travers des missions de bénévolat tout au long de l'année au sein de la banque alimentaire.

En Allemagne, Esker a soutenu plusieurs associations sous forme de dons, notamment **Schutzgemeinschaft Deutscher Wald** (association de protection des forêts) et **Deutsches Kinderhilfswerk** (association qui renforce l'accès à l'éducation des enfants les plus démunis). Un événement de team building interne a permis la création de 8 prothèses de mains dans le cadre de **The Hand Project**. Ces prothèses ont ensuite été envoyées gratuitement à des habitants de pays en développement dans le besoin.



Actions 2023

- Renouvellement du mécénat avec l'Institut Lumière et la Biennale de Lyon
- 598 heures utilisées par les salariés sur leur temps de travail pour des actions associatives
- Interventions pédagogiques de collaborateurs dans les écoles, simulations d'entretiens, forums écoles
- Engagement associatif local dans les filiales du Groupe



A woman with glasses and a white shirt is smiling and looking down at something in her hands. A man in a white shirt is looking up at her. The background is a blurred indoor setting with lights.

2

Développer la confiance des clients

Au sein d'un marché qui évolue rapidement, Esker s'efforce de garantir un haut niveau de disponibilité et de sécurité de ses services en concevant des solutions innovantes, afin d'apporter de la valeur pour ses clients et leur écosystème. Une attention particulière est portée à la satisfaction clients et à la confiance qu'ils portent à la plateforme Esker on Demand pour leurs activités.

Sécurité et protection des données



INDICATEURS CLÉS

- Certification ISO 27001:2013 de la plateforme Esker on Demand
- 0 plainte reçue pour non-respect de la RGPD
- 99,91 % des salariés formés à la sécurité et à la protection des données

■ ■ ■ **"De plus en plus active et généralisée ces dernières années, la cybercriminalité menace la sécurité, la fiabilité et la continuité des systèmes d'information. Le secteur du numérique fait face à des défis toujours plus importants en matière de protection des accès, des ressources et des données. Avec une plateforme Cloud disponible 24/7 partout dans le monde, la sécurité informatique est un enjeu majeur pour Esker. Le télétravail, désormais pratique acceptée, est venu amplifier cette menace."**

PASCAL HENRY, RSSI D'ESKER

Ressources allouées

Des équipes spécifiques sont dédiées à la sûreté et à la sécurité de l'infrastructure de la plateforme et leurs effectifs ont été renforcés. Le Délégué à la protection des données (DPO) et le Responsable de la sécurité des systèmes d'informations (RSSI) veillent d'autre part à la bonne application des règles définies en matière de sécurité des données personnelles, avec leurs équipes. Une surveillance et des rapports techniques sont en place pour agir de manière proactive sur les anomalies de sécurité : test d'intrusion réalisé une fois par an par un prestataire externe indépendant et scans de vulnérabilité automatisés mensuels.

Certification ISO 27001:2013

Esker est doté d'un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) audité et certifié ISO 27001:2013 pour sa plateforme Cloud Esker on Demand. La norme ISO 27001 est la plus reconnue en ce qui concerne les exigences relatives à un système de management de la sécurité de l'information. En outre, Esker exige de ses fournisseurs liés à la plateforme Esker on Demand une maturité sécurité. Pour le démontrer, les fournisseurs doivent soit fournir des rapports d'audit, attestations ou certificats de type ISO 27001, SSAE 18, SOC 1®, et lorsque cela n'est pas possible, remplir un questionnaire de sécurité.

Formation et sensibilisation des salariés

L'ensemble des collaborateurs monde suit chaque année une formation à la sécurité et à la protection des données, sanctionnée par un test pour valider cette formation. En effet, Esker considère que l'ensemble des salariés du Groupe constitue un maillon de la défense de l'entreprise, et qu'il est essentiel que chaque salarié comprenne et adhère aux politiques de sécurité d'Esker.

Protection des données et des droits des utilisateurs

Depuis l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en 2018, Esker n'a reçu aucune plainte pour non-respect de la loi à une demande officielle auprès de la CNIL ou équivalent local.



Actions 2023

- Recertification ISO 27001:2013 de la plateforme Esker on Demand
- Réalisation d'un test d'intrusion annuel par un prestataire externe indépendant
- Scans de vulnérabilité automatisés mensuels
- Sélection et surveillance des fournisseurs critiques de la plateforme Esker on Demand
- Renforcement de l'effectif de l'équipe juridique
- Master class de sensibilisation sur les rançongiciels

Innovation et satisfaction des clients



INDICATEURS CLÉS

- Disponibilité de la plateforme Esker on Demand : 99,938 %
- 9 % du chiffre d'affaires investis en R&D
- Score NPS Clients : +70,36

Méthodologie Agile et innovation

Esker a adopté depuis de nombreuses années la méthodologie de développement Agile, permettant un développement plus rapide et régulier de nouvelles fonctionnalités et d'offrir des solutions au plus près des attentes des clients. Cette méthode de travail, initialement réservée au développement logiciel est aujourd'hui adoptée par l'ensemble des équipes de la société, même non-techniques. Des "Tech Days" sont régulièrement organisés, réunissant l'ensemble des équipes R&D pour permettre aux collaborateurs de participer à des ateliers et présentations sur différents sujets (innovation, sécurité, hackathon, etc.). Ces événements favorisent le partage de connaissances et l'innovation au sein des équipes de développement.

TrustEsker et disponibilité de la plateforme

Afin de garantir à ses clients une très grande disponibilité de ses services et maintenir un haut niveau de confiance, Esker a mis en œuvre des procédures de continuité des activités et renforcé ses équipes de relation clients.

La plateforme Esker on Demand est sous contrôle 24h/24 et 7j/7 pour assurer la continuité opérationnelle et s'appuie sur des redondances pour pallier toute défaillance matérielle possible et garantir un service de haute disponibilité. Parce que la confiance commence par la transparence, Esker met à disposition de ses clients un site dédié TrustEsker.com accessible à tout moment et à tous les clients, affichant le taux de disponibilité de la plateforme du mois précédent, les maintenances prévues, ainsi que des informations en temps réel sur la performance et la sécurité du système. Le taux moyen de disponibilité de la plateforme Cloud Esker on Demand est de 99,938 % en 2023.

Support client

Des équipes support multilingues centralisées au siège du Groupe et couvrant l'ensemble des entités du Groupe permettent de répondre aux demandes des clients sur tous les fuseaux horaires et de respecter les engagements de service en termes de temps de réponse et de résolution des tickets. Ces équipes participent également à la prévention d'incidents de production, grâce à un suivi de l'activité des clients et à une identification proactive des risques.

Programme Customer Experience (CX)

La création de valeur d'Esker repose sur sa capacité à garantir que ses produits et services répondent aux besoins de ses clients et sont utilisés dans tout leur potentiel. Le programme CX (Customer Experience) d'Esker est conçu pour s'assurer que ses clients utilisent leurs solutions de manière optimale et sont pleinement satisfaits, tout au long de leur cycle de vie. Des équipes Customer Experience sont présentes dans toutes les filiales du Groupe. À travers des actions de formation et de coaching et un suivi personnalisé des clients, le programme CX permet d'améliorer l'adoption et l'engagement des utilisateurs de la plateforme Esker on Demand, de s'assurer de la meilleure utilisation des solutions par les clients et d'améliorer les solutions proposées grâce aux retours utilisateurs, dans une démarche d'amélioration continue.

La devise des équipes Customer Experience d'Esker : Valued – Understood - Engaged



VALUED • UNDERSTOOD • ENGAGED

Valued : Nous serons honnêtes et respectueux de votre temps et ferons ce que nous promettons. Nous allons collaborer ensemble comme une seule équipe.

Understood : Nous vous écouterons, en tenant compte de vos besoins et de vos attentes, et nous nous efforcerons de reconnaître ce qui est vraiment important pour vous.

Engaged : Nous établirons des liens personnels en étant proactifs, en fournissant des informations et en apprenant toujours plus.

Satisfaction client via le Net Promoter Score

Le Net Promoter Score est une note donnée par les clients d'Esker en réponse à une question unique : "Quelle est la probabilité que vous recommandiez Esker à un de vos proches ?" incluse dans toutes les enquêtes que reçoivent les utilisateurs, après avoir eu une interaction humaine avec un collaborateur Esker. Les réponses possibles vont de 0 (pas du tout probable) à 10 (très probable) et la note attribuée par le client détermine la catégorie dans laquelle il sera classé : Promoteurs (note de 9 à 10), Passifs (note de 7 à 8) ou Détracteurs (note de 0 à 6). Le score NPS se situe dans une fourchette de -100 à +100 et se calcule en écartant les réponses de la catégorie "Passifs" et en convertissant le nombre de répondants des deux autres segments en pourcentage. Le pourcentage de détracteurs est soustrait au pourcentage de promoteurs pour obtenir le nombre final correspondant au score NPS.

Le score NPS d'Esker est établi grâce à des enquêtes systématiques envoyées aux utilisateurs Esker on Demand suite aux actions des équipes Consulting, Support et Customer eXperience. Ce score augmente chaque année et atteint +70,36 en 2023, soit une augmentation de +3 points par rapport à 2022.

Partenariats stratégiques

Esker et son réseau mondial de partenaires certifiés ne cessent d'innover afin de fournir aux entreprises l'offre de services la plus large possible couvrant tous les aspects des processus documentaires et financiers Order-to-Cash et Source-to-Pay.

Les partenaires jouent un rôle clé dans le service et les bénéfices apportés aux clients en associant leurs expertises aux technologies Esker. La diversité et la complémentarité des solutions et services qu'ils apportent, leur connaissance approfondie des solutions Esker grâce aux programmes de formation et certifications partenaires mis en place depuis 2022, leur présence géographique au plus près des utilisateurs, leurs expertises sectorielles et techniques permettent de renforcer la valeur ajoutée apportée par les solutions Esker et de répondre à un plus grand nombre de besoins et spécificités exprimés par les entreprises pour gagner en efficacité dans leurs processus métiers.

Esker développe un écosystème de partenaires conseils, distributeurs ou éditeurs de logiciels. Grâce à des projets de partenariats stratégiques, dont 13 nouveaux partenariats noués en 2023, Esker permet à ses partenaires d'élargir leur portefeuille de solutions tout en augmentant sa couverture géographique et son marché potentiel.

En 2023, Esker s'est muni d'un nouvel outil pour son portail partenaire, permettant une prise en charge individuelle de ses partenaires, adaptée à leurs métiers et aux différents types de partenariats. Ce portail vient renforcer la collaboration entre les équipes tout en permettant aux partenaires d'être autonomes plus rapidement sur les technologies Esker.



Actions 2023

- Lancement d'enquêtes aléatoires auprès des utilisateurs de la plateforme Esker on Demand
- Renforcement des équipes Customer Experience dans toutes les filiales du Groupe
- Renforcement des Disaster Recovery Plans pour répondre aux risques physiques et logiques
- Développement de 13 nouveaux partenariats

A close-up photograph of several hands of different skin tones working together to assemble white puzzle pieces on a dark blue surface. The hands are positioned around the puzzle pieces, with some fingers pointing towards the center where the pieces meet. The lighting is warm and focused on the hands and the puzzle pieces.

3

Valoriser le capital humain

Les collaborateurs d'Esker sont sa plus importante ressource. Esker doit ainsi être en mesure d'attirer, de recruter, de faire évoluer et de fidéliser ses collaborateurs, en assurant un environnement de travail sain, inclusif et garantissant l'égalité des chances. Esker s'efforce de donner les moyens à ses salariés de développer leur plein potentiel et de répondre aux objectifs de performance et de développement individuels.

Caractéristiques et politique sociale



INDICATEURS CLÉS

- 1 042 salariés dont la moitié en France
- 98,46 % de salariés permanents
- 38 ans d'âge moyen

Capital humain

Au 31 décembre 2023, l'effectif du Groupe Esker est de 1 042 collaborateurs répartis dans 14 pays, dont 50 % en France, 20 % dans le reste de l'Europe, 24 % en Amérique et 6 % en Asie-Pacifique. L'âge moyen et l'ancienneté moyenne sont respectivement de 38 ans et 6,3 ans. Les effectifs sont composés à 32,44 % de femmes et 67,56 % d'hommes. Il y a 38 nationalités représentées parmi les effectifs du Groupe.

Processus d'intégration des nouveaux salariés

Des sessions de formation "New Hire" sont organisées chaque début de mois par des formateurs internes, pour chaque promotion de nouveaux salariés. Cette formation a lieu dans une salle dédiée et modulable pour permettre différents formats de formation. Les salariés y découvrent l'histoire de la société, les outils RH, informatiques, la culture d'entreprise, sa démarche ESG ainsi que les solutions Esker. Cette formation est organisée sur une semaine : une première journée complète, puis des demi-journées sur les autres jours, le reste du temps étant passé avec l'équipe. Cette semaine de formation est aussi l'occasion pour les nouveaux de différents services de se connaître, puisqu'elle inclut les nouveaux arrivants de tous les services voire d'autres filiales.

Un document en ligne, appelé "Guide de l'Eskérien-ne" est disponible sur l'intranet de l'entreprise. Les salariés peuvent ainsi avoir facilement accès à toutes les informations nécessaires à leur carrière et à leur vie chez Esker : les plans des locaux, les outils informatiques, les congés et absences, les avantages, la mutuelle, les adresses autour d'Esker, les contacts clés, etc.

Tout au long de sa période d'essai, le salarié bénéficie d'un suivi avec les équipes RH. Pour les salariés cadres, un point est organisé par les équipes RH avec le manager/Scrum Master et parfois l'équipe au bout de 2 mois (M+2) de présence afin de faire un bilan sur son intégration dans l'équipe, sa montée en compétences et lui faire un retour sur ces points. Le même suivi est planifié 2 mois plus tard (à M+4) afin de valider ou prolonger la période d'essai. Pour les salariés non-cadres, le même processus est mis en place à M+1 et M+2.

Management bienveillant

Un "Référentiel Management et Leadership" rappelle le périmètre du rôle de manager chez Esker et ses différentes missions.

Les salariés sont également sensibilisés à ces principes et certains d'entre eux sont formés à la communication non-violente pour savoir donner et recevoir du feedback de manière constructive.

La formation spécifique aux managers, "Upskill as an Esker manager", a été suivie par la grande majorité du management ainsi que plusieurs Scrum-Masters. Cette formation, organisée sur 2 sessions de 2 jours, est construite à partir du référentiel manager co-construit par la direction avec les Responsables de pays, RH/Admin des différents sites et des managers volontaires et fondée sur les valeurs de l'entreprise. Elle permet de bâtir les fondations d'une culture managériale forte et d'équiper les managers des méthodes et outils nécessaires pour mener à bien leurs missions. L'objectif de cette formation est de les aider à acquérir une posture de coach auprès de leurs équipes. Une journée de ce parcours est également dédiée à la thématique de la diversité et de l'inclusion pour sensibiliser les managers à la nécessité d'entretenir dans leurs équipes, un climat respectueux, où chacun et chacune se sent à sa place.

Lancé en pilote en France, ce parcours de formation sera adapté et déployé au sein des filiales de manière progressive tout en s'adaptant aux spécificités locales. Ce déploiement a débuté aux Etats-Unis, où les managers ont suivi deux sessions de formation intensive en 2022.

L'initiative similaire portée dans la filiale américaine en partenariat avec l'Université du Wisconsin à Madison se nomme "Manager Boot Camp". Cette formation d'une semaine, ouverte à tous les directeurs et managers de la filiale, a permis de former un total de 60 managers. Basée sur des thèmes très variés comme le feedback, le coaching, la gestion des processus et la productivité, la confiance et la communication, les conflits et la conduite du changement elle a été très largement appréciée car elle fournit aux managers de vrais outils pour mener à bien leurs missions.

Des initiatives similaires sont prévues dans les autres filiales d'Esker pour 2024, afin de consolider de manière homogène le management de l'entreprise.

La culture d'entreprise

Les valeurs de la culture d'Esker sont présentées plus en détail dans la section [À propos d'Esker, Nos valeurs](#).

Elles ont été définies en 2017, après près de 12 mois de travail et de concertation. Des ateliers ont été menés dans toutes les filiales avec plus d'une centaine de salariés volontaires pour partager des anecdotes vécues au sein d'Esker, afin d'identifier des éléments communs entre les collaborateurs, qui leur ressemblent, et les rassembler.

Ces histoires ont mis en évidence des postures ou comportements types des salariés d'Esker et ont fait ressortir les moteurs qui les guident au quotidien dans leur travail. Une enquête fut ensuite envoyée par le PDG à l'ensemble des salariés du Groupe pour consulter les salariés sur les valeurs qui avaient été identifiées, avec un taux de participation de 75 %. Les valeurs majoritairement plébiscitées par les collaborateurs ont ensuite été retravaillées par le département marketing corporate puis déclinées sur les sites web de l'entreprise, dans la décoration des locaux et sur des goodies distribués aux Eskériens, pour qu'ils puissent se les approprier. Aujourd'hui encore approuvée à 90,5 % par les salariés, la culture Esker fait partie du quotidien des collaborateurs et favorise un réel sentiment d'appartenance au Groupe.



90,5 % "Je suis en phase avec les valeurs et la culture d'Esker" - source : Enquête de satisfaction annuelle HappyIndex®atWork portant sur l'année 2023, réalisée par Choose my company.

Salaires de subsistance

Reconnaissant l'importance fondamentale d'une rémunération juste et équitable, Esker a mis en place en 2023 une politique de salaires de subsistance. L'objectif de cette dernière est de s'assurer que tous les salariés perçoivent un salaire leur permettant de répondre à leurs besoins fondamentaux et de mener une vie décente.



Actions 2023

- Sensibilisation des nouveaux salariés à la culture d'entreprise avec une présentation de l'équipe formation interne ainsi que l'équipe RH des valeurs d'Esker le premier jour de la formation "New Hire"
- Formation de management dispensée aux managers du siège et à certains Scrum Masters
- Mise en place d'une politique de salaires de subsistance

Attractivité et rétention des talents



INDICATEURS CLÉS

- 156 salariés recrutés en 2023
- Taux de rotation du personnel 2023 : 9,26 %
- 87,9 % des salariés recommandent Esker comme entreprise où travailler
- 5,97 ans d'ancienneté moyenne
- Accords de participation et intéressement égalitaire
- 75 % des salariés éligibles profitent du plan d'épargne salariale (France uniquement, hors CalvaED)



"Pour assurer la pérennité et le développement des activités de l'entreprise, Esker a besoin d'attirer et fidéliser des collaborateurs disposant d'expertises pointues et complémentaires. Un défi d'autant plus difficile dans le domaine compétitif des métiers du numérique où le nombre d'offres d'emploi dépasse largement la demande. Cela se traduit notamment par la mise à disposition d'un cadre humain, matériel et professionnel épanouissant et stimulant qui encourage les collaborateurs à exprimer leurs talents et les incite à recommander Esker comme entreprise où il fait bon travailler."

AURÉLIE GUIMERA, DRH D'ESKER

Intéressement égalitaire et Plan Épargne Entreprise abondé

La politique de rémunération d'Esker comprend un accord d'intéressement, un accord de participation et un fonds dédié Esker permettant l'acquisition d'actions Esker, encouragé par un système d'abondement en France.

L'intéressement a été mis en place à l'initiative de la Direction en 1989 afin de récompenser les efforts fournis par l'ensemble du personnel contribuant au développement d'Esker. L'accord sur l'intéressement est renouvelé tous les 3 ans. Chez Esker, l'intéressement est égalitaire : chaque salarié, quel que soit son poste ou sa rémunération, touchera le même montant, au prorata de son temps de travail sur l'année considérée. Un mois d'ancienneté est nécessaire pour être éligible à cet avantage. Le montant de la prime d'intéressement chez Esker est environ 3 fois plus élevé que la moyenne observée en France*.

Les salariés qui ont plus de 3 mois d'ancienneté peuvent bénéficier de l'abondement, qu'ils soient en CDD ou en CDI. Le FCPE (Fonds Commun de Placement Entreprise) d'Esker est abondé à 100 % par l'entreprise, avec un plafond annuel à 1000€ pour les salariés ayant entre 0 et 6 ans d'ancienneté, 1500€ pour ceux ayant entre 6 et 11 ans d'ancienneté et 2000€ pour ceux ayant plus de 11 ans d'ancienneté. Un salarié ne peut bénéficier d'un abondement au-delà de 25 % de sa rémunération (par année civile). Au 31 décembre 2023, 373 collaborateurs en activité profitaient du plan d'épargne salariale sur les 497 salariés éligibles soit 75,05 % des salariés en France.

En écho aux valeurs "All actions toward satisfaction" & "One team beyond boundaries" du Groupe, la Direction d'Esker a décidé de lancer en fin d'année 2022 une opération d'attribution gratuite d'actions pour tous les salariés du Groupe. Chaque salarié présent au 31/12/N-1 s'est vu attribuer 10 actions gratuites Esker. Ces actions sont soumises à une période d'acquisition d'une durée de 3 ans, dans une optique de fidélisation des collaborateurs. Passé cette période, les actions leur appartiennent pleinement et ils sont en mesure de les gérer à leur guise, ils deviennent également actionnaires de la société leur ouvrant le droit de vote aux Assemblées Générales. Cette opération est soumise chaque année en Assemblée Générale et réitérée avec l'autorisation des actionnaires. L'opération a été reconduite en 2023.

Personnalité et "Culture fit"

Les Eskériens ont en commun l'adoption d'une culture Agile qui repose sur la priorisation de la satisfaction clients et collègues, le feedback régulier et l'amélioration continue. Ainsi, ils font preuve d'esprit critique, sont force de proposition et savent se remettre en question. Ils sont également prêts à demander ou apporter de l'aide à leurs collègues et à sortir de leur zone de confort si nécessaire. Le travail collaboratif est de mise et chacun doit faire preuve d'empathie et de bienveillance envers les autres membres de l'équipe, tout en sachant travailler de manière autonome lorsque cela est nécessaire.

Afin de favoriser la communication inter-filiales, des cours d'anglais sont proposés à raison d'une heure par semaine aux Eskériens basés à Villeurbanne.

Lors des entretiens d'embauche, les chargés de recrutement s'attardent ainsi sur la personnalité des candidats, au-delà des compétences techniques et de leur expérience professionnelle, et s'assurent que leurs profils correspondent à la culture Esker. Le test "PAPI" (Personality and Preference Inventory) est systématiquement utilisé ainsi qu'un test de niveau d'anglais. Enfin, les candidats passent du temps en entretien avec leur équipe et autour d'un café de façon informelle, pour se faire une idée plus précise de ce qui les attend, de l'entreprise et de sa culture.

Transparence et visibilité

En plus de la présentation des chiffres clés, des solutions et des technologies, le site carrière d'Esker destiné principalement aux candidats actuels ou en devenir, présente de manière transparente le parcours d'un Eskérien depuis son intégration jusqu'à son évolution dans l'entreprise, les valeurs d'Esker, et les avantages proposés. Des vidéos témoignages de salariés illustrent la majorité des offres d'emploi d'Esker et sont régulièrement publiées sur les réseaux sociaux afin de présenter les métiers et les missions de manière authentique. Des articles techniques sont également publiés sur le blog technique de l'entreprise "Esker Labs", pour partager des retours d'expérience sur différents projets ou des problématiques sur lesquelles travaillent les équipes. Ces ressources connexes (articles, vidéos, etc.) sont récapitulées en bas de l'offre d'emploi du poste concerné pour aller plus loin dans la découverte de l'environnement de travail.

Recommandation des salariés & programme de cooptation

Selon l'enquête de satisfaction annuelle menée auprès de l'ensemble des salariés Esker, plus de 87 % des salariés recommanderaient Esker à un proche pour venir y travailler. Avec un taux de rotation salariés de 10,5 % en moyenne ces trois dernières années, ces résultats démontrent qu'une grande majorité des Eskériens sont satisfaits de leur expérience chez Esker.

Une prime de cooptation est proposée pour inciter les collaborateurs à parler d'Esker autour d'eux et à partager les offres d'emploi avec leur réseau. Elle est versée en deux parties, une à l'embauche et une autre quelques mois après l'embauche. Très fructueuse depuis plusieurs années, la cooptation permet de réaliser près d'un quart des recrutements (40 salariés recrutés par cooptation en 2023).

* Source : dernier rapport de la DARES établi en août 2021 sur les données 2019 : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/55d4f371639cc651dec101f6a450c730/Dares_resultats_participation_interessement_epargne-salariale2019.pdf

Relations écoles et accueil de stagiaires

Ayant une part importante de jeunes diplômés dans ses embauches, Esker attache une importance particulière au développement de ses relations avec les écoles. L'objectif est de leur apporter un soutien pédagogique mais aussi de se faire connaître auprès des futurs diplômés pour recruter plus facilement des talents. Esker a ainsi parrainé la promotion 2021 du département informatique de l'INSA, est mécène de l'école 42 Lyon quasiment depuis sa création, et partenaire de CPE Lyon et de l'Eden School. Un programme d'ambassadeur écoles encourage les Eskériens volontaires à intervenir au sein de leur ancien établissement, en participant aux salons de recrutement ou à des présentations de leur métier aux étudiants par exemple. Ces partenariats engagent Esker sur le plan financier, via du mécénat ou en privilégiant ces établissements dans le cadre du versement de la taxe d'apprentissage, mais également sur le plan humain. En effet, cela implique également la mise à disposition de collaborateurs pour animer des conférences thématiques sur les domaines d'expertise d'Esger tels que l'agilité ou l'intelligence artificielle, mais aussi pour organiser des sessions de coaching en vue d'entretiens d'embauche ou participer à des événements dédiés à la rencontre entre Eskériens et étudiants.

Co-fondateur d'une chaire de recherche à l'INSEEC, Esger est impliquée dans l'accompagnement des générations futures. L'entreprise a à cœur de donner plus de visibilité aux métiers du numérique, en les rendant accessibles au plus grand nombre et ce, depuis le collège. Cela se traduit par exemple par le parrainage d'étudiants de l'EdenSchool, qui forme des développeurs et des développeuses après la 3^{ème} ou la seconde, ou encore l'initiative "Esger Junior Academy". Ce programme, créé entièrement par des Eskériens volontaires, permet d'accueillir des groupes de stagiaires de 3^{ème} issus de quartiers prioritaires pour leur faire découvrir, via un parcours immersif, les principaux métiers de l'édition de logiciels.

La Direction des Ressources Humaines a mis en place une politique d'accueil des stagiaires. Esger confirme ainsi sa volonté de faire découvrir les métiers du numérique auprès des jeunes publics, avec un accent particulier sur la diversité dans le but d'accroître la représentation des femmes dans l'industrie IT. En 2023, Esger a accueilli un total de 19 stagiaires, 17 stagiaires en classe de 3^{ème} et 6 alternants.

Parmi les nouvelles actions mises en place en 2023, Esger a participé à l'initiative nationale de Semaine du numérique et des sciences informatiques sur un format portes-ouvertes durant laquelle des collégiens et lycéens ont pu visiter les locaux Esger, suivre des présentations métiers et participer à un jeu sur le sujet de la cybersécurité.



COLLÉGIENS & LYCÉENS :
Programme Esger
Junior Academy



ÉTUDIANTS :
Découverte des métiers
et offres de stages



JEUNES DIPLÔMÉS :
Offres d'emplois en CDI
et mentorat

Aménagement des bureaux

À l'écoute de ses salariés, Esger offre des conditions de travail au plus près de leurs attentes. L'aménagement des bureaux s'est fait en consultation avec les salariés et les représentants du personnel. De nombreux équipements ont ainsi été pensés pour répondre aux différents besoins des équipes (espaces think tank modulables, bureaux assis-debout, triple écrans, matériels ergonomiques). Afin de favoriser l'équilibre pro-perso, une salle détente est disponible en libre accès, ainsi que des consoles de jeux et des jeux de société dans les espaces partagés et il est régulièrement proposé des séances de sport ou de théâtre en salle multi-activités. Des machines à café, des fruits frais, des produits de snacking et un frigo connecté proposant des repas complets sont également en libre-service dans les cafétérias.

Enfin, des bureaux satellites ont également été créés en 2022 au sein de l'usine courrier de Décines, afin de proposer une alternative aux locaux de Villeurbanne pour réduire les trajets. 16 postes de travail partagés ont ainsi pu être créés, permettant également de créer du lien entre les salariés des deux sites.

Bonne ambiance et activités inter-équipes

Le siège français ainsi que la filiale américaine d'Esger disposent d'un comité "Fun@Work" constitué d'une quinzaine de salariés volontaires qui organise régulièrement des activités au sein des bureaux, pour favoriser la cohésion des équipes : sortie nature, quiz musical, journée déguisée pour Halloween, chasse aux œufs de Pâques, dégustations, concours photos... La direction d'Esger organise chaque trimestre un événement interne appelé "Company Meeting". Ces événements réguliers sont l'occasion de se retrouver pour célébrer les petites et grandes réussites d'Esger autour d'un pot.

Au sein des différents départements d'Esger, des séminaires sont régulièrement organisés pour permettre aux collaborateurs issus des différentes filiales de se retrouver pour partager leurs réflexions et bonnes pratiques. En 2022, Esger a créé un nouveau poste et recruté une personne dédiée à l'organisation d'événements internes. Ainsi, une ressource interne est pleinement dédiée à l'organisation d'événements du type "Team Building" ou séminaires. Chaque filiale organise également régulièrement des temps conviviaux pour fédérer les équipes autour de leurs actualités ou de grands marronniers telles que la traditionnelle "Food truck party" en France ou la soirée de fin d'année.

Partage de l'histoire de l'entreprise et de la vision du PDG

Conscients que la quête de sens est au cœur des préoccupations des collaborateurs, le partage de la vision et du rôle de chacun dans sa réalisation fait partie intégrante des missions des managers Eskériens. Chaque trimestre, Jean-Michel Bérard, Président Directeur Général de l'entreprise, partage les réalisations des équipes et les projets à venir lors du Company Meeting, auquel tous les salariés du Groupe peuvent assister.

Le PDG rencontre également les nouveaux arrivants lors d'une présentation en amphithéâtre pour les nouveaux salariés français, ou en visioconférence deux à trois fois par an pour les salariés arrivés dans les filiales. Au cours de cette présentation, le PDG retrace l'histoire d'Esker et sa vision pour l'entreprise. Un temps d'échange est ensuite proposé pour répondre à leurs questions. Ce moment, très apprécié des nouveaux Eskériens, permet de renforcer le sentiment d'appartenance à l'entreprise et la proximité avec sa Direction.

Performance individuelle

Au moins une fois par an, la performance individuelle de l'ensemble des salariés du Groupe est évaluée lors de l'"Employee Xperience". Ce temps d'échange annuel permet au manager de définir des objectifs pour permettre à chacun de comprendre son rôle dans la mission et la réalisation de la vision de l'entreprise.

Un dispositif de récompense entre pairs, intitulé "Osker" a également été mis en place afin de valoriser l'apport exceptionnel d'un ou une collègue, en lien avec l'une des 5 valeurs d'Esker. Ce dispositif est ouvert à tous, que ce soit pour offrir un Osker ou en recevoir un. Dans le cas où un Eskérien souhaiterait remercier un collègue pour une contribution stratégique et extraordinaire, il lui suffit de réaliser une demande auprès du comité de validation composé de la DRH d'Esker et du directeur de Département en précisant le contexte du projet et l'apport de l'Eskérien concerné. Un trophée est ensuite créé en l'honneur du collaborateur, mentionnant une phrase de contexte sur l'implication saluée et la valeur Esker retenue, puis une remise surprise de l'Osker est organisée avec l'équipe et les personnes à l'initiative de la démarche lors d'un moment convivial. Cette mise en lumière de l'implication et de l'engagement par des pairs, constitue un moyen puissant de reconnaissance de la performance individuelle ou collective. 3 Oskers ont ainsi pu être offerts en 2023, tout autant d'exemples de collaborations placées sous le signe de la bienveillance et de la gratitude.

Dialogue social

Chaque entité du Groupe dispose de ses propres représentants du personnel au travers des instances définies par la loi. Outre le respect du cadre légal et des réunions organisées régulièrement, le Groupe accorde une place importante au dialogue social qui contribue à sa performance économique. C'est dans ce contexte que les représentants du personnel peuvent être consultés pour des sujets ne figurant pas dans les points obligatoires.

Les résultats de l'entreprise donnent lieu à des échanges avec les représentants du personnel, avant d'être présentés à l'ensemble des salariés. Ces présentations sont également disponibles en anglais, pour permettre à l'ensemble des salariés du Groupe de se tenir au courant des réalisations du trimestre et des projets à venir.

En France, le CSE et la Direction se réunissent régulièrement pour négocier des accords d'entreprise ou être consulté sur les Décisions Unilatérales de l'Employeur (DUE) tels que ces accords spécifiques signés :

- Égalité professionnelle (négociation annuelle) ;
- Intéressement (négociation triennale) ;
- DUE relative à la Charte de télétravail (mise à jour en fonction du besoin) ;
- Charte du droit à la déconnexion ;
- DUE relative au régime complémentaire de prévoyance collective et obligatoire/de frais de santé collectifs et obligatoire (mise à jour en fonction du besoin) ;
- Accords de participation aux bénéficiaires ;
- Etc.



Actions 2023

- Versement d'une prime d'intéressement égalitaire à tous les salariés du siège
- Versement de 10 actions gratuites par salariés
- 40 salariés cooptés dans le monde et 24 primes de cooptation versées en 2023 en France
- Animation d'ateliers dans les écoles ou au sein des locaux Esker sur l'Intelligence Artificielle et l'Agilité
- Animation des partenariats avec l'école 42 Lyon et CPE Lyon, participation aux projets de la chaire de recherche de l'INSEEC
- Officialisation de la charte télétravail en France hors contexte sanitaire : 2 jours de télétravail hebdomadaires maximum + 2 jours supplémentaires mensuels pour les salariés à temps complet (pour les salariés à temps partiel, télétravail adaptée en fonction du pourcentage travaillé). Dans toutes les filiales, le télétravail est également pratiqué hors contexte sanitaire pour les postes qui sont éligibles.
- 32 réunions organisées entre les instances représentatives du personnel et la Direction en France
- Mise en place d'une enquête de satisfaction interne avec Choose my Company pour l'ensemble du Groupe
- Mise en place d'une politique d'accueil des stagiaires

Gestion de carrières et développement des compétences



INDICATEURS CLÉS

- 96 % des collaborateurs bénéficient d'un entretien individuel annuel d'évaluation de la performance
- Taux de formation de l'effectif (formation externe) : 49,23 %
- 32,56 heures de formation en moyenne par salarié et par an



74,5 % "En 2023, j'ai eu l'opportunité d'apprendre et de développer mes compétences (projets, coaching, formations, certifications...)" - source : Enquête de satisfaction annuelle HappyIndex®atWork portant sur l'année 2023, réalisée par Choose my company.

Définition des besoins

La réussite d'Esker repose essentiellement sur l'expérience et l'expertise de ses collaborateurs. L'accompagnement par la formation est donc crucial pour assurer l'employabilité des salariés tant dans leur évolution en interne que dans la valorisation de leurs compétences en externe.

La politique de formation est constituée des axes stratégiques définis une fois par an par la Direction, des demandes des managers ainsi que des vœux des salariés qui souhaitent développer des compétences spécifiques pour évoluer, se tenir à jour ou se reconverter. Le budget formation tient compte de ces axes et de leur caractère prioritaire. Les besoins exprimés lors des entretiens professionnels sont étudiés et classés par ordre de priorité selon les axes ci-dessus. Les formations organisées par des prestataires externes font l'objet d'une évaluation des acquis, qui alimentent la gestion des compétences.

Courant 2023, Esker a déployé un outil de gestion de la formation (appelé Training Management Solution) par l'intermédiaire de la société "Place de la Formation". Il permet aux salariés d'émettre leurs demandes et aux managers de piloter le plan de montée en compétences de leur équipe.

Équipe de formation dédiée et learning culture

Une équipe de formation grandissante composée de 12 personnes réparties entre la France et les Etats-Unis veille à la montée en compétence des équipes Esker et des partenaires sur les solutions logicielles de l'entreprise et sur les principaux outils utilisés au quotidien.

Son rôle est de promouvoir les actions de formation, s'adapter aux besoins des apprenants, leur proposer des solutions d'apprentissage efficaces et innovantes et booster leur engagement dans la formation. Cette équipe participe activement au développement de la Learning Culture chez Esker, qui s'insère naturellement dans la culture Agile déjà présente au sein des équipes.

Plateforme esker university

Esker dispose d'une plateforme de formation interne (Learning Management System), "Esker University", comprenant de nombreux modules en ligne accessibles à l'ensemble des salariés monde. La mise en œuvre opérationnelle se concrétise par la mise à disposition d'un calendrier d'actions de formations à destination des managers qui positionnent leurs collaborateurs. Les Eskériens ont aussi la possibilité de s'inscrire par eux-mêmes à des modules de formations spécifiques tout au long de leur carrière, pour approfondir leurs connaissances, par exemple, sur les solutions Esker. Certaines sensibilisations obligatoires ont également été mises en place dans Esker University afin de communiquer plus facilement auprès des collaborateurs et de suivre leur participation : les sensibilisations "anti-harcèlement et agissements sexistes", "anti-corrupcion" ou "bonnes pratiques d'utilisation des médias sociaux".

Gamification de la formation

Pour faciliter davantage la compréhension des produits Esker, l'équipe de formateurs internes a engagé un processus de gamification de la formation. Un jeu de rôle a été développé pour permettre aux nouveaux salariés d'appréhender plus facilement les solutions qu'Esker développe et commercialise, les cycles clients et fournisseurs en entreprise, de comprendre les challenges auxquels font face les clients et les bénéfices apportés par les solutions Esker. Les processus et difficultés rencontrés pendant le jeu sont ensuite reproduits et expliqués directement sur les solutions. Des quiz ludiques viennent également valider les connaissances acquises à la fin de chaque module de formation.

Échange inter-service et inter-filiale

Pour tisser du lien entre les différentes filiales et différents services, des échanges entre services sont organisés. Ces échanges, en plus d'un évident partage de connaissances, permettent aux salariés de faire l'expérience de moments privilégiés. Esker incite tous les nouveaux développeurs à faire un stage chez les équipes Consulting ou Support après un an d'expérience chez Esker, car ce sont des équipes avec qui ils seront amenés à beaucoup travailler au quotidien. Des développeurs sont ainsi amenés à échanger avec des clients, permettant de voir en situation réelle la solution qu'ils ont développée et ainsi donner du sens à leur travail.

Ce concept de stage "Vis ma vie" s'est étendu ces dernières années à de nombreuses autres équipes, pour proposer à celles et ceux qui le souhaitent de s'immerger dans les missions d'une autre équipe sur une période de plusieurs semaines. Ces stages internes ont de nombreux avantages : ils permettent de créer des liens et de faciliter la compréhension des métiers et challenges quotidiens de chacun pour fluidifier la collaboration inter-équipes, donnent du sens à la contribution de chacun, et peuvent même susciter de nouvelles vocations, et déboucher sur une mobilité interne.

Mobilité interne

Nous offrons de nombreuses opportunités de carrière chez Esker, au-delà des compétences métiers initiales pour lesquelles nous recrutons nos collaborateurs. Selon l'expérience, la motivation et leur envie, plusieurs types d'évolutions et de mobilités s'offrent à nos salariés : gestion d'équipe en devenant manager, changement de service pour développer de nouvelles compétences et apprendre un nouveau métier, changement de poste, prise de responsabilités dans son poste actuel. À ce titre, en 2023, 79 collaborateurs ont pu bénéficier d'une mobilité/évolution interne.

En tant qu'éditeur de logiciel français présent à l'international avec 15 implantations réparties sur 4 continents, les possibilités de mobilité à l'étranger sont également nombreuses.

En 2023, un processus de mobilité internationale a été initié en vue de promouvoir la possibilité de mobilité à l'étranger. Des cours d'anglais ont été lancés en France et 49 salariés en ont déjà bénéficié en 2023, cette initiative est reconduite en 2024.



Actions 2023

- Mise à disposition de formations non techniques et de développement personnel sur la plateforme Esker University
- Structuration d'un processus de mobilité internationale
- Mise en place de cours d'anglais pour les salariés français

Santé et sécurité au travail



INDICATEURS CLÉS

- Taux de fréquence des accidents du travail : 3,29 %
- Ratio de sévérité des accidents du travail : 0,0302
- Taux d'absentéisme : 1,73 %
- 12,45 % de salariés formés au secourisme (France uniquement, hors CalvaEDI)
- 96,16 % des salariés bénéficiant du télétravail

Prévention des risques

Des actions de prévention sont menées chaque année en France dans différents domaines et sont reprises de manière détaillée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels. Par ailleurs, est désigné sur chaque site un responsable disposant d'une délégation de pouvoir et mettant en œuvre les actions concernant la politique de santé et de sécurité au travail des collaborateurs. Esker veille à offrir un lieu de travail co-construit, agréable et fonctionnel et à mettre en place des mesures de prévention. L'ensemble des salariés des bureaux du siège et des États-Unis sont équipés de bureaux réglables en hauteur pour limiter le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Une session de prévention aux risques routiers est organisée chaque année dans les bureaux du siège afin de sensibiliser les Eskériens aux enjeux de sécurité routière en mobilité douce (vélos, trottinettes...).

Les salariés de l'usine courrier France bénéficient d'équipements de sécurité adaptés à leur activité : chaussures de sécurité et bouchons auditifs. En 2022, Esker a renouvelé l'intégralité des chaussures de sécurité pour l'ensemble du personnel et a également investi dans de nouvelles blouses, contre les risques de projection de produits chimiques lors du nettoyage des têtes d'impression. 1/3 des protections auditives ont également été renouvelées. Enfin, la certification ISO 45001 de l'usine courrier France atteste de la volonté d'Esker d'améliorer de façon continue sa performance en matière de sécurité et de prévention des risques. Cette norme internationale fournit un cadre pour identifier, contrôler et réduire les risques associés à la santé et à la sécurité au travail. Cette certification permet l'intégration des procédures avec le Système de Management de la Qualité et de l'Environnement selon ISO 9001:2015 et ISO 14001:2015.

Aux États-Unis, les salariés sont sensibilisés au principe "Run, Hide, Fight" présentant les consignes à suivre en cas d'attaque ou face à un tireur.

Promotion du sport

En France, les pauses déjeuner d'une heure trente permettent aux salariés qui le souhaitent de pratiquer une activité sportive. Des communautés ont été créées à l'initiative d'Eskériens en fonction de leurs pratiques sportives et des sessions collectives sont régulièrement organisées. Les salariés ont la possibilité de se faire rembourser leur abonnement de sport ou certains équipements dédiés à la pratique sportive. Enfin, des sensibilisations sont régulièrement réalisées pour inciter l'utilisation des mobilités douces, encouragées notamment par le forfait mobilités durables qui rétribue les salariés qui utilisent leur vélo personnel pour se rendre au travail.

Bien-être au travail

La filiale américaine a organisé pour la première année une "Wellness week", semaine dédiée au bien-être. Durant toute la semaine, plusieurs animations et ateliers ont pu être proposés aux collaborateurs, sur des sujets divers tels que la nutrition, la santé mentale, l'importance de pratiquer une activité physique régulière, etc.

En France, la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation par mail à destination des collaborateurs, sur les thématiques du sommeil, de la déconnexion, de la prévention des troubles musculosquelettiques et de la parentalité.

Droit à la déconnexion

Esker réaffirme régulièrement l'importance du respect des temps de repos et de congés ainsi que l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des salariés via la charte unilatérale sur le droit à la déconnexion. Cette charte est annexée au règlement intérieur de l'entreprise. Esker s'engage à planifier les réunions pendant les horaires collectifs du travail. Les réunions tardives ou matinales doivent être évitées au maximum ou, en tout état de cause, planifiées longtemps à l'avance. Des rappels du droit à la déconnexion sont régulièrement réalisés, notamment via les newsletters RH et autres réunions entre manager, Scrum Masters et RH.



88,1 % "Je suis satisfait(e) de la manière dont s'articulent ma vie professionnelle et ma vie personnelle" - source : Enquête de satisfaction annuelle HappyIndex@atWork portant sur l'année 2023, réalisée par Choose my company.



Actions 2023

- Formation de 64 salariés volontaires au secourisme en France : 27 SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) et 37 EPI (Equipiers de Première Intervention)
- Renouvellement de la certification ISO 45001 de l'usine courrier en France
- Mise en place d'une campagne de vaccination contre la grippe saisonnière en France
- Organisation d'une semaine dédiée au bien-être dans la filiale américaine



Égalité des chances, diversité et inclusion



INDICATEURS CLÉS

- 32,44 % de femmes dans les effectifs
- 32,31 % de femmes managers
- Écart de rémunération entre hommes et femmes : -3,74 %
- 38 nationalités différentes parmi les effectifs
- 13 nationalités différentes parmi les managers



86 % "Chez Esker, chacun(e) bénéficie des mêmes opportunités d'embauche, de rémunération, d'évolution (indépendamment de l'âge, de l'origine, du diplôme, d'un handicap, de la croyance religieuse, de l'identité & de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle...)." - source : Enquête de satisfaction annuelle HappyIndex@atWork portant sur l'année 2023, réalisée par Choose my company.

Égalité des genres

Convaincue que la mixité favorise l'innovation, la créativité et la collaboration au sein des équipes, Esker veille à respecter l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et à promouvoir l'égalité d'accès aux postes à responsabilité au sein de l'entreprise.

Conçu pour faire progresser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes au sein des entreprises, l'Index égalité femmes-hommes permet aux entreprises de mesurer, en toute transparence, les écarts et de mettre en évidence des points de progression. L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 5 indicateurs : l'écart de rémunération femmes-hommes, l'écart de répartition des augmentations individuelles, l'écart de répartition des promotions, le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité et la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations. Lorsque des disparités salariales sont constatées, Esker veille à mettre en place des mesures correctives sur l'année suivante.

En 2023, Esker a obtenu le score de 91/100 pour la France, répartis selon les 5 indicateurs suivants :



Écart de rémunérations



Écart de taux d'augmentation



Écart de taux de promotion



Retour de congés maternité



Hautes rémunérations

Représentation des femmes

Les effectifs d'Esker comptent 32,44 % de femmes dans le monde et 32,31 % de femmes parmi les managers, ce qui démontre d'une proportionnalité représentative des effectifs sur les postes d'encadrement. Sur les 4 membres du Conseil de Surveillance, 2 sont des femmes, et ce ratio est de 1 sur 8 au sein du Comité de Direction.

Un groupe de travail dédié à la féminisation des métiers du numérique a été mis en place en France en 2022. Il est composé de 10 Eskériennes volontaires avec un double objectif : faire découvrir les métiers techniques d'Esker à un public féminin et faire en sorte que les femmes se sentent bien au sein des équipes techniques et au sein de l'entreprise.

Afin de promouvoir les métiers de l'informatique auprès des femmes, plusieurs vidéos témoignages de salariées Esker ont été tournées et diffusées sur les réseaux sociaux. L'objectif est de contribuer à changer les mentalités sur des métiers majoritairement exercés par des hommes et encourager les candidatures féminines.

Esker propose des animations durant la journée internationale des droits des femmes qui a lieu chaque année le 8 mars. En 2023, plusieurs actions ont été organisées au siège d'Esker : une présentation des actions menées en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de l'Eskudat "féminisation des métiers du numérique", une série de témoignages vidéos d'Eskériennes issues de différentes filiales, relayée sur les réseaux sociaux, l'ouverture d'une boîte à idées sur la thématique de l'égalité de genre, et la projection du film documentaire Woman d'Anastasia Mikova et Yann Arthus-Bertrand.

Esker s'est engagé auprès de l'International Women's Forum en signant le Manifeste sur la parité et en participant aux rencontres organisées par l'association. Ces rencontres sont l'occasion de partager les bonnes pratiques autour de la mixité en entreprise.

Esker soutient également l'association Professional Women's Network en mettant régulièrement à disposition des salles pour leurs événements. Ce réseau international de femmes cadres et dirigeantes, a pour mission de favoriser l'équilibre femmes-hommes dans le monde économique.

Politique anti-discrimination et code de conduite

Des politiques et un code de conduite sont en place au sein des entités du Groupe pour garantir les mêmes chances d'embauche et de promotion à l'ensemble des salariés, lutter contre le harcèlement sexuel et les discriminations, afin d'assurer un environnement de travail sain et respectueux.

En 2021, l'ensemble des managers en France ont été formés à la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes. Les managers ont également suivi une journée complète de formation à ce sujet dans le cadre de la formation "Upskill as an Esker manager" en 2022. L'ensemble des salariés en France ont également suivi une sensibilisation sur cette thématique. Ce programme de formation vise à s'élargir à l'ensemble des filiales du Groupe, de manière progressive.

Signataire de la Charte de la Diversité, la Direction des Ressources Humaines d'Esker s'engage à s'ouvrir à considérer régulièrement de nouvelles actions, dans une démarche d'amélioration continue sur cette thématique.

Parentalité

Consciente que la parentalité fait partie intégrante de la responsabilité sociétale des entreprises, Esker a à cœur d'accompagner les parents en leur proposant des dispositifs visant à préserver l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Le télétravail exceptionnel au-delà de la charte en vigueur est proposé pour les femmes enceintes.

Pour faciliter le retour de congés maternité, une salle d'allaitement est mise à disposition dans les locaux français depuis 2022 ainsi que dans la filiale américaine. Esker s'engage également à utiliser l'appellation "co-parent" en France pour englober toutes les formes de structures familiales et le minimum d'ancienneté nécessaire pour bénéficier du congé coparent est fixé à 1 an (contre 2 ans dans la Convention collective Syntec).

Enfin, en France, 1 jour rémunéré par an et par salarié est offert pour garder son enfant malade. Des places en crèches de secours sont également proposées via un partenaire local pour proposer une alternative en cas d'indisponibilité du mode de garde habituel.

Identité de genre

Pour répondre aux besoins des personnes transgenre n'ayant pas effectué de changement de prénom à l'état civil, Esker permet et facilite l'emploi du prénom d'usage. Le département RH les accompagne dans leur démarche à travers l'utilisation de leur prénom d'usage dans tous les systèmes ou documents non légaux, et propose un soutien dans la communication si le besoin s'en fait sentir. Les salariés ont également la possibilité d'ajouter leur(s) pronom(s) dans l'annuaire interne ainsi que dans leur signature d'email externe.

Dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux personnes transgenres, l'Eskud Diversité et Inclusion de la filiale américaine a organisé une intervention de l'association OutReach Madison, dans le but de sensibiliser les collaborateurs aux nombreuses luttes et questions auxquelles est confrontée la communauté transgenre.

L'Eskud Diversité et Inclusion en France a organisé plusieurs actions de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'Homophobie et la Transphobie le 17 mai 2023 dont un quiz animé sur la pause déjeuner autour des notions de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de transidentité et de non-binarité, une campagne d'affichage dans les espaces communs et la mise à disposition de ressources et d'informations pour aller plus loin sur cette thématique.

Diversité culturelle & sociale

Esker considère la diversité culturelle comme une richesse, et l'encourage en favorisant la collaboration internationale et le développement des talents partout dans le monde. Les initiatives en faveur de la diversité se concentrent en particulier sur le recrutement et les évolutions à l'international. Différentes initiatives sont menées pour développer les échanges interculturels tels que des tandems linguistiques inter-filiales pour développer des compétences linguistiques par exemple. Les collaborateurs de certaines équipes multilocalisées sont également amenés à se déplacer régulièrement pour rencontrer leurs pairs à l'international, et partager leurs expériences et bonnes pratiques.

Esker est fier de soutenir la démarche JeNeSuisPasUnCV qui a pour objectif de mettre en relation des candidats sur la base de leurs compétences uniquement et non sur leurs expériences passées ou leurs diplômes.

En France, un groupe de travail dédié à la Diversité et l'Inclusion a été créé en juillet 2022, afin d'adresser différentes thématiques telles que l'identité de genre, le handicap, la parentalité, la neurodiversité, le racisme ou les stéréotypes métiers, pour faire d'Esker une entreprise toujours plus inclusive.



91,4 % "Je me sens accepté-e comme je suis chez Esker" - source : Enquête de satisfaction annuelle HappyIndex®atWork portant sur l'année 2023, réalisée par Choose my company.

Accessibilité et handicap

À travers l'un de ses prestataires de tri, Esker favorise l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

En juin 2023, à l'occasion de l'Activ' Challenge, près de 50 collaborateurs en France ont pu tester leurs connaissances sur le handicap. Lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, 3 actions ont été menées : une conférence animée par Malakoff Humanis ; la mise à disposition de flyers à propos de la RQTH (démarche et conditions d'accès) ainsi qu'un temps d'échange avec l'AMF Téléthon, association engagée dans le monde du handicap. Il a également été rappelé le rôle de la référente handicap, pour accompagner les collaborateurs dans les démarches liées à la RQTH si nécessaire. Esker offre également 2 jours à toutes les personnes qui en font la demande ou doivent renouveler leur dossier.

À l'occasion de la journée nationale du handicap, une campagne de sensibilisation a été réalisée auprès des collaborateurs de la filiale américaine.



Actions 2023

- Soutien à l'initiative JeNeSuisPasUnCV
- Sensibilisation des nouveaux arrivants sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes à travers une formation en ligne obligatoire (en France)
- Sensibilisation des salariés du siège au handicap à travers l'Activ' Challenge et durant la Semaine Européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap
- Sensibilisation à l'inclusion des personnes LGBTQIA+ au siège et dans la filiale américaine
- Sensibilisation des collaborateurs de la filiale américaine aux sujets liés à l'inclusion et la diversité
- Formation de l'équipe RH corporate à la diversité et l'inclusion



4

Contribuer à la protection de la planète

Face aux défis du changement climatique, les activités informatiques contribuent à la pression énergétique, aux émissions de CO₂ et à la rareté des matières premières. Esker s'engage fortement dans la réduction de son empreinte carbone, d'une part en investissant dans l'aménagement de ses bureaux et d'autre part en valorisant une part grandissante des rebuts de ses usines courrier. Esker encourage l'utilisation des transports doux pour les déplacements domicile-travail et facilite le télétravail partout où cela est possible.

Esker réalise régulièrement des actions de sensibilisation auprès de ses salariés dans le but de développer leur engagement en faveur de la préservation de l'environnement. Le matériel informatique utilisé par les salariés et arrivant à sa fin de vie fait l'objet d'une attention particulière, et l'efficacité énergétique des centres de données de ses fournisseurs, hébergeant sa plateforme Cloud, fait l'objet d'un suivi régulier. Enfin, Esker est comme toujours engagé dans une démarche d'amélioration continue avec le renouvellement de ses certifications ISO 14001.

Empreinte carbone et efficacité énergétique



INDICATEURS CLÉS

- Certification ISO 14001 (usines courrier et bureaux France)
- Bilan carbone global : 9,3 ktCO₂e
 - Scope 1 : 266 tCO₂e
 - Scope 2 : 426 tCO₂e
 - Scope 3 : 8 565 t.CO₂.e
- 52 t.CO₂.e par M€ de chiffre d'affaires
- 8,9 t.CO₂e par salarié

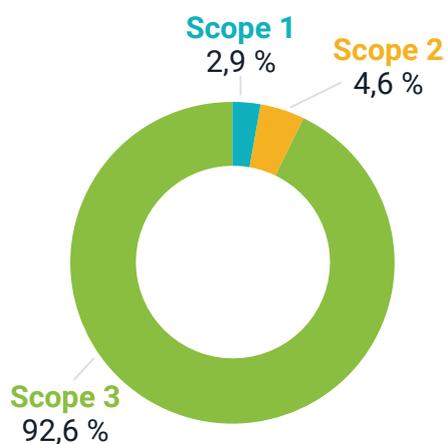


75,3 % "Je trouve que mon entreprise intègre suffisamment les enjeux environnementaux actuels" - source : Enquête de satisfaction annuelle HappyIndex[®]atWork portant sur l'année 2023, réalisée par Choose my company.

Bilan carbone

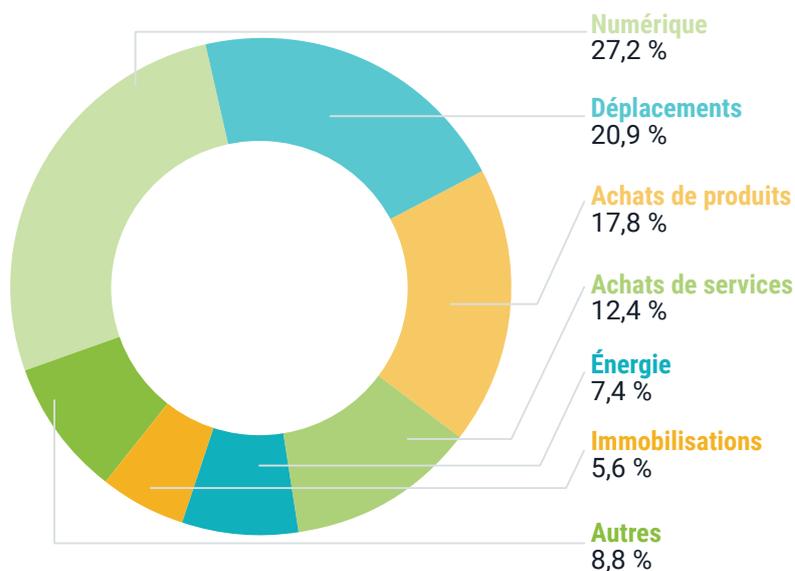
Esker s'engage fortement dans la réduction de son empreinte environnementale, en investissant dans l'éco-efficacité de ses bureaux et usines courrier. Esker a proactivement établi son bilan carbone qui est calculé depuis 2018 pour la France, et a petit à petit élargi aux autres entités du Groupe, permettant d'établir des points d'améliorations de la performance énergétique du Groupe. En 2023, les émissions d'Esker couvrant les Scopes 1, 2 et 3 pour ses activités opérationnelles dans le monde entier se sont élevées à 9,3 kilotonnes de CO₂e. Cela représente 8,9 t.CO₂e par salarié.

Répartition des émissions (tCO₂e)



Scope 1 : 266 tCO₂e
 Scope 2 : 426 tCO₂e
 Scope 3 : 8 565 t.CO₂.e

Répartition des émissions totales (% tCO₂e)



En 2023, les émissions du Scope 3 d'Esker représentaient 92,6 % des émissions du Groupe. La répartition des émissions d'Esker par catégorie et par scope est disponible dans ce tableau :

Scope	Catégorie	Description	CO2e (tCO2e)
1	1.1	Production d'électricité, de chaleur ou de vapeur	77
1	1.2	Transport de matériaux, de produits, de déchets et d'employés	181
1	1.3	Transformation physique ou chimique	0
1	1.4	Émissions fugitives	8
Total Scope 1			266
2	2.1	Émissions indirectes liées à l'électricité	426
2	2.2	Émissions indirectes liées à la vapeur, au réseau de chaleur et de froid	0
Total Scope 2			426
3	3.1	Achats de biens et de services	5 616
3	3.2	Biens immobilisés	557
3	3.3	Activités liées aux combustibles et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou 2	184
3	3.4	Transport de marchandises amont et distribution	357
3	3.5	Déchets générés	74
3	3.6	Déplacements professionnels	1 460
3	3.7	Déplacements domicile-travail	319
3	3.8	Actifs en leasing amont	0 (non concerné pour les activités d'Esker)
3	3.9	Transport de marchandises aval et distribution	0 (Les émissions liées à la distribution des produits vendus sont comprises dans la catégorie 3.1)
3	3.10	Transformation des produits vendus	0 (non concerné pour les activités d'Esker)
3	3.11	Utilisation des produits vendus	0 (non concerné pour les activités d'Esker)
3	3.12	Fin de vie des produits vendus	0,04
3	3.13	Actifs en leasing aval	0 (pas d'actifs pour l'utilisation directe des clients d'Esker)
3	3.14	Franchises	0 (non concerné pour les activités d'Esker)
3	3.15	Investissements	0 (non concerné pour les activités d'Esker)
Total Scope 3			8 565



En 2022, Esker a obtenu le Score Carbone® A délivré par Axylia. Le Score Carbone® Axylia évalue, sur une échelle allant de A à F, la capacité d'une entreprise à s'acquitter de sa facture carbone. Il indique aux investisseurs et aux particuliers "si l'entreprise est vraiment rentable et responsable, après imputation du coût du CO2 qu'elle émet".

Utilisation de Greenly

Depuis 2023, Esker utilise la solution proposée par Greenly pour faciliter la collecte des données environnementales de l'ensemble de ses filiales. L'outil permet d'analyser les postes d'émissions et de mettre en place un plan d'action s'appuyant sur des données historiques et des mesures en temps réel de l'empreinte carbone de l'entreprise. La création de rapports et de tableaux de bord actualisables devrait permettre un suivi plus spécifique de la performance environnementale de chaque région en 2023 ainsi que des sources d'émissions les plus importants.

Certification ISO 14001

La norme ISO 14001 définit les critères d'un système de management environnemental et propose un cadre que les entreprises ou organisations peuvent appliquer pour mettre en place un système efficace de management environnemental. Esker s'est engagé dans la certification de son usine courrier France en 2019, puis de ses bureaux France en 2020, permettant la mise en place régulière d'actions d'amélioration complémentaires pour réduire l'empreinte environnementale d'Esker. En 2023, les certifications ISO 14001 des bureaux et de l'usine courrier en France ont été renouvelées.

Aménagement durable des bureaux

Dans l'ensemble de ses locaux, Esker choisit des options durables pour l'aménagement de ses bureaux : ampoules LED et détecteurs de présence dans les parties communes. Esker optimise les ressources utilisées pour développer ses activités et suit de près le risque environnemental lié à l'activité de ses usines courrier. Les moyens de production sont optimisés dans un effort continu de réduction des consommations électriques. La politique d'achat et d'amortissement intègre également des critères écologiques pour le matériel informatique (achats de postes de travail et serveurs certifiés "Epeat" Bronze ou Gold et écrans certifiés "Energy Star").

Sensibilisation des salariés

Esker a mis en place plusieurs initiatives pour sensibiliser ses collaborateurs aux questions environnementales et les encourager à adopter activement des comportements écoresponsables qui contribuent à réduire l'impact environnemental de leur site. Des communications internes sont également effectuées régulièrement pour partager la stratégie, les engagements et les réalisations d'Esker en matière de développement durable par le biais de newsletters et d'événements.

Pour lancer l'année 2023, un atelier dédié aux bonnes résolutions écoresponsables, animé par l'association *The Greener Good*, a été proposé pour les salariés du siège de Villeurbanne. En septembre 2023, le comité AES a organisé la seconde édition de la Esker Green Week. L'objectif de cette semaine était de sensibiliser les salariés d'Esker à la cause environnementale et plus particulièrement au tri et à la gestion des déchets. De nombreuses actions de sensibilisation ont ponctué cette semaine : collecte de DEEE, journée ESG dédiée à la collecte de déchets, pêche à l'aimant dans le Rhône, quiz sur le tri sélectif au sein des bureaux, visite de la plateforme de compostage des Alchimistes...

La filiale espagnole réaffirme son engagement en faveur de l'environnement à travers une nouvelle collaboration avec une ONG liée à la préservation et à la conservation de nos mers et réserves marines : *Oceano Alfa*.

Fresque du climat

Suite à l'initiative d'employés membres du Comité AES (Actions Environnementales et Sociétales), la Direction Esker a souhaité déployer l'atelier Fresque du Climat et le proposer à l'ensemble de ses salariés. Ainsi, 5 Eskériens volontaires ont été formés à l'animation de la Fresque début 2023. Un total de 8 ateliers ont pu être organisés entre mars et décembre 2023 permettant de sensibiliser 79 personnes - dont le comité de Direction avec l'intervention d'un organisme externe à cette occasion et une réflexion autour des enjeux énergie/climat chez Esker.

La participation à cet atelier est aujourd'hui une démarche personnelle et volontaire pour les employés, Esker souhaitant engager un maximum d'Eskériens sans pour autant afficher un caractère obligatoire.

Une prochaine étape est prévue avec le déploiement de cette démarche dans les différentes filiales internationales, en commençant par la filiale américaine en 2024.



Actions 2023

- Renouvellement des certifications ISO 14001 & ISO 9001 des sites de l'usine courrier France et des bureaux du siège
- Actions de sensibilisation dans l'ensemble des filiales du Groupe
- Formation de 5 collaborateurs à l'animation de la Fresque du Climat
- 79 collaborateurs sensibilisés aux enjeux climatiques grâce aux 8 ateliers Fresque du Climat organisés en interne



Mobilité des salariés et télétravail



INDICATEURS CLÉS

- Emissions liées aux déplacements professionnels : 1 663 t.CO2.e
- Emissions liées aux déplacements domicile-travail : 279 t.CO2.e
- 53 % des salariés utilisent un moyen de transport doux pour se rendre à leur travail
- 60 % de véhicules hybrides ou électriques dans la flotte automobile
- 96,16 % des salariés bénéficient du télétravail

Politique de déplacements professionnels

Une politique de déplacements professionnels a été déployée en France, dans le but de rappeler les bonnes pratiques liées aux déplacements des collaborateurs. Le déploiement progressif de cette politique de déplacements est également prévu au sein de l'ensemble des filiales dans une démarche d'amélioration continue et d'homogénéisation de nos pratiques.

Pour réduire ses émissions de CO2 et encourager l'utilisation de moyens de transport à faible émission de carbone, Esker développe différentes mesures incitatives pour promouvoir d'autres options de mobilité, par exemple, favoriser le train par rapport à l'avion ou promouvoir les véhicules à faible émission de carbone ou électriques dans son parc automobile. Afin de réduire également l'impact des déplacements professionnels, des critères environnementaux ont été intégrés dans le choix des compagnies aériennes. En 2021, le service voyage qui gère les réservations des déplacements des salariés du siège a suivi la formation "Intégrer la RSE dans son programme voyages et mobilités".

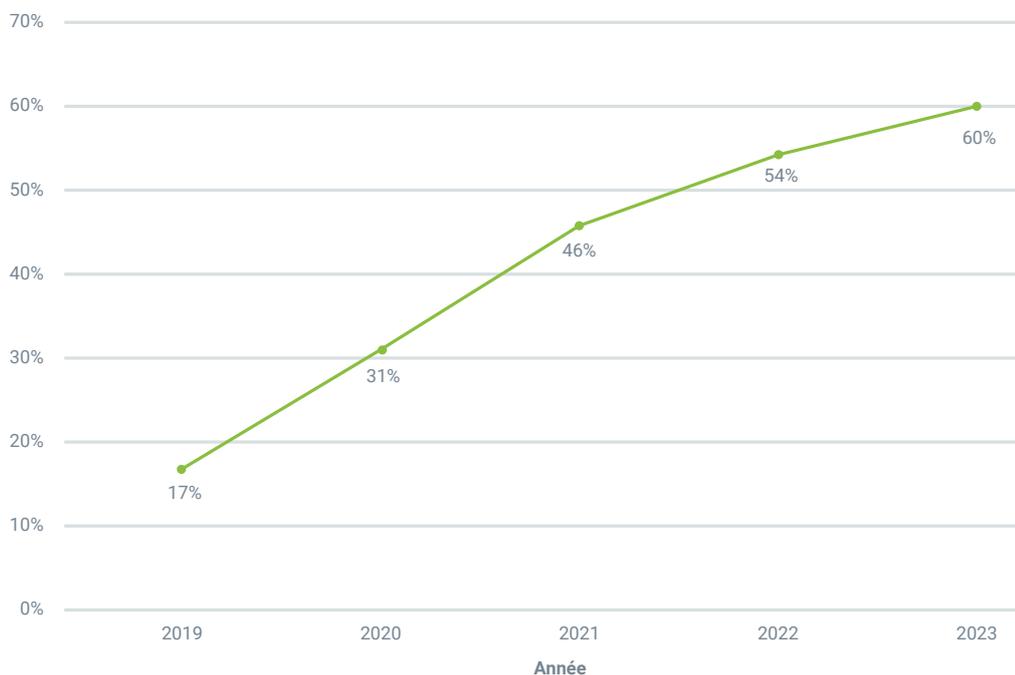
Le principal fournisseur de l'outil de réservation du siège (Selectour Bleu Voyages) a obtenu en 2023 le renouvellement de son label RSE Positive Workplace®. Il s'agit de la première entreprise du voyage à obtenir ce label RSE.

Flottes de véhicules

60 % du parc automobile d'Esker est composé de véhicules hybrides ou électriques, et la flotte de véhicules d'entreprise est progressivement remplacée par des véhicules hybrides ou électriques grâce à l'inclusion d'options plus écologiques dans le choix proposé aux salariés par le prestataire automobile. Ce taux atteint 100 % pour les filiales anglaises et espagnoles du Groupe.

En France, les salariés disposant d'un véhicule de fonction sont incités à sélectionner un véhicule hybride ou électrique au moment du choix de leur véhicule. Notamment grâce à une enveloppe supplémentaire venant s'ajouter au budget initial attribué à chaque collaborateur. 100 € par mois sont ajoutés à l'enveloppe budgétaire pour le choix d'un véhicule électrique et 55 € par mois pour le choix d'un véhicule hybride.

Pourcentage de voitures hybrides ou électriques dans la flotte automobile



Déplacements domicile-travail

En France, les salariés sont incités à utiliser les transports doux pour se rendre sur leur lieu de travail, avec le versement d'un forfait mobilités durables pour les salariés qui utilisent leur vélo personnel pour se rendre au travail. Le forfait mobilités durables est plafonné à 200 € par an et par salariés soit 16,66 € par mois. En 2023, les demandes pour le forfait mobilités durables ont augmenté de 20 % par rapport à 2022.

Des locaux à vélos sécurisés ainsi que des prises de recharge destinées aux vélos électriques ont été installés dans les locaux du siège. Les salariés de la filiale américaine sont également incités à venir au bureau à vélo.

Dans le cadre de l'élaboration du bilan carbone du Groupe, une enquête est déployée chaque année afin de mieux connaître les modes de transport des salariés. En 2023, 60 % des salariés ont répondu à cette enquête (620 répondants).

279 kgCO₂e

Empreinte carbone moyenne
par salarié par an pour les
déplacements domicile-travail

53 %

Part des salariés qui utilisent les
transports en commun ou les transports
"doux" pour se rendre sur leur lieu de
travail (incluant le vélo, la trottinette
électrique et la marche à pied)

Politique de télétravail

Début 2020, une expérimentation sur le télétravail a été lancée au siège, pour permettre aux salariés de travailler de chez eux à hauteur d'une journée par semaine en s'assurant du maintien de la cohésion et de l'efficacité des équipes. Cette expérimentation a été accélérée par l'arrivée du COVID-19 et a permis à Esker de s'adapter rapidement aux nouvelles réglementations imposées par la situation sanitaire. Esker a su s'adapter aux nouvelles formes d'organisation du travail et aux besoins des collaborateurs d'une plus grande flexibilité en mettant en place une charte relative au télétravail. Les salariés ont aujourd'hui la possibilité de travailler à distance dans la plupart des filiales, en France à hauteur de 50 % du temps de travail, et jusqu'à 60 % au Royaume-Uni par exemple.



Actions 2023

- Augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques dans la flotte d'entreprise
- Installation de 4 prises de recharge supplémentaires pour les véhicules 100 % électriques dans le parking des bureaux du siège (hors véhicules de fonction)
- Installation de 3 prises de recharge supplémentaires pour les véhicules de fonction électriques ou hybrides dans le parking des bureaux du siège
- Installation de prises de recharge pour les véhicules électriques du site Esker au Royaume-Uni

Gestion des déchets et économie circulaire



INDICATEURS CLÉS

- Valorisation de 100 % des rebuts de l'usine courrier France (hors DIB)
- 42 % de recyclage des déchets des bureaux France

Réduction et valorisation des rebuts des usines courriers

Esker vise à économiser les matières premières utilisées dans ses usines de production courrier, sa production de déchets étant essentiellement liée à cette activité. La réduction des déchets produits par la minimisation des rebuts grâce à la mise en place d'un système de management de la qualité ISO 9001 et l'augmentation du taux de valorisation de ces déchets constituent un objectif prioritaire. La principale usine courrier du Groupe, en France, valorise ainsi 100 % de ses déchets.

Tri des déchets

La sensibilisation des collaborateurs et la facilitation du tri de leurs déchets font partie des actions qui permettent à Esker de maximiser la valorisation de ses déchets et de minimiser son impact environnemental. Des poubelles de tri sont mises à disposition dans l'ensemble des locaux, et des ateliers sont régulièrement organisés pour inciter au tri, comme par exemple un quiz sur la durée de vie des déchets ou une initiation au concept du zéro déchet.

Depuis 2022, la filiale française a la possibilité de suivre l'ensemble de ses déchets DIB (Déchets Industriels Banals), grâce à l'intégration de ce nouvel indicateur par son prestataire de tri ELISE.

En 2023, des poubelles de compost ont été mises à disposition des collaborateurs du siège de Villeurbanne ainsi que dans la filiale américaine, permettant ainsi de valoriser les déchets alimentaires.

En France, la collecte des capsules de café a également été mise en place, via le prestataire Ana TriCaps, qui permet le recyclage de tous types de capsules de café. Des contenants permettant de collecter les mégots de cigarettes ont été installés, ceux-ci sont ensuite revalorisés et transformés en combustible par la société Cy-Clope. En 2023, 4,8 kilos de mégots ont été recyclés. Un réfrigérateur connecté zéro déchet a également été mis en place depuis plusieurs années dans les bureaux du siège dans le but de réduire les déchets liés aux emballages alimentaires.

Depuis 2023, les bureaux Esker au Royaume-Uni sont équipés de poubelles de tri, permettant ainsi le tri et le recyclage des déchets de bureaux.

Economie circulaire

Dans le but de réduire l'empreinte environnementale de son parc informatique, Esker a souhaité donner une seconde vie à son matériel informatique en réalisant un don de 6 unités centrales auprès de l'association [Atelier Soudé](#).



Actions 2023

- Mise en place de poubelles destinées au compost dans les bureaux du siège et dans la filiale américaine
- Collecte et recyclage des capsules de café et des mégots de cigarettes dans les bureaux du siège
- Mise en place du tri et du recyclage des déchets dans la filiale au Royaume-Uni
- Organisation de la Esker Green Week pour sensibiliser les salariés au tri et au recyclage des déchets
- Collecte de DEEE dans les bureaux du siège
- Don de matériel informatique pour l'association Atelier Soudé

Impact écologique du numérique



INDICATEURS CLÉS

- 38 % des clients hébergés sur Microsoft Azure (+7 points par rapport à 2022)
- Power Usage Effectiveness (PUE) des datacenters :
Colt : 1.69
CDW : 1.21
Azure : 1.18 (2022)
AWS : non disponible
Google Cloud Platform : 1.10

Prolongement de la durée de vie du matériel informatique

Facteur de performance économique, l'économie des ressources contribue de façon importante à la protection de l'environnement et la valorisation des déchets au développement de l'économie circulaire. Esker s'efforce de prolonger autant que possible la durée de vie de son parc informatique et des appareils électroniques de l'entreprise, à travers un service de maintenance interne, le service après-vente de ses fournisseurs, ou le rachat par les salariés en échange d'un don à l'association de leur choix.

À défaut, différentes organisations locales sont chargées de la collecte, du démontage et de l'élimination professionnelle du matériel en fin de vie. Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ont représenté 874 kg pour la France en 2023.

En France, un modèle de téléphone "fairphone" a été ajouté dans le catalogue des mobiles de la flotte interne. Permettant ainsi aux collaborateurs qui le souhaitent de choisir un mobile durable, réparable et plus équitable.

Esker s'engage dans le cadre de sa feuille de route ESG à prolonger la durée de vie de son matériel informatique. En 2023, la durée de vie des smartphones de la flotte interne a été allongée de 24 mois à 36 mois.

Efficacité énergétique des datacenters

La croissance exponentielle du numérique, avec le traitement et l'hébergement d'une quantité croissante de données, entraîne notamment une forte augmentation de la demande énergétique mondiale pour alimenter les datacenters. Le PUE est un calcul standard : kWh total consommé par l'ensemble de l'infrastructure du site divisé par le kWh consommé par l'infrastructure informatique. Mesure définie par le Green Grid, c'est l'indicateur standard de l'industrie utilisé pour mesurer et surveiller l'efficacité énergétique d'un datacenter. Ainsi, Esker obtient chaque année de ses principaux fournisseurs de datacenters leur PUE (sauf AWS qui ne le publie pas), permettant d'orienter le choix de futurs centres de données pour les besoins de la société.

Utilisation de Microsoft Azure

Afin de réduire son empreinte environnementale, Esker choisit lorsque cela est possible des fournisseurs engagés pour la cause environnementale. Ainsi, la majorité des nouveaux clients d'Esker sont hébergés par défaut sur Microsoft Azure, qui utilise une part importante d'énergies renouvelables pour ses datacenters et dont le modèle de facturation en fonction de l'utilisation des ressources de serveurs – plus on utilise de serveurs, plus le prix est élevé – encourage à la modération.

Part de CA des clients hébergés sur des datacenters Microsoft Azure sur l'offre EoD



Ainsi, en 2023, 72 % des nouveaux clients Esker on Demand ont été hébergés sur Microsoft Azure. Soit une augmentation de +16 points par rapport à 2022. La part de chiffre d'affaires des clients hébergés sur des datacenters Microsoft Azure sur l'offre EoD atteint désormais 38 % en 2023, contre 2 % en 2018.

L'entreprise s'est engagée à passer à un approvisionnement 100 % issu des énergies renouvelables dans leurs bâtiments et centres de données d'ici 2025 et à présenter un bilan carbone négatif d'ici 2030.

Selon une étude menée sur les avantages du Cloud Computing, la migration des datacenters locaux vers le Cloud Microsoft permettrait de réduire considérablement l'empreinte carbone.*

D'ici 2027, Esker a pour objectif d'atteindre 60 % du chiffre d'affaires de ses clients hébergés sur Microsoft Azure.

Développement éco-responsable

Esker veille également à ce que ses équipes de développement soient attentives à l'empreinte numérique du fonctionnement des logiciels, pour optimiser les services et limiter les consommations énergétiques.



Actions 2023

- 72 % des nouveaux clients Esker on Demand sont hébergés sur Microsoft Azure
- 874 kg de DEEE valorisés (France uniquement)
- 4 614,35 € collectés pour les associations dans le cadre de la revente interne de matériel informatique
- Augmentation de la durée de vie des smartphones de 24 mois (en 2022) à 36 mois

*Source : The carbon benefits of cloud computing: A study on the Microsoft Cloud in partnership with WSP. 2020. Microsoft.



Détails du rapport

La mise en œuvre d'un reporting extra-financier, couvrant un ensemble d'indicateurs ESG au niveau du Groupe a été initiée au cours de l'exercice 2019. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de progrès et s'est concrétisée par un élargissement progressif du périmètre des indicateurs et de leur diffusion à l'ensemble des filiales, ou aux 2 filiales principales du Groupe - France et Etats-Unis - lorsque les informations n'étaient pas disponibles pour les autres entités.

Le reporting ESG d'Esker est géré par le comité ESG et un réseau de contributeurs dans tous les pays et entités du Groupe.

La majorité des données ESG sont collectées par le biais de discussions individuelles avec les correspondants dans les filiales, d'un outil de reporting ESG dédié et d'autres dispositifs de reporting internes. Les données fournies par les différents contributeurs sont ensuite consolidées au niveau mondial.

Le reporting couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des indicateurs, et le périmètre est le même que celui du reporting financier, c'est à dire l'ensemble des filiales du Groupe (sauf lorsque cela est signalé).

Thématiques exclues de la déclaration de performance extra-financière

Considérant la nature des activités d'Esker, telles que détaillées dans le présent document et plus particulièrement dans son modèle d'affaires, il apparaît que les implications de la loi sur l'alimentation durable (lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal, d'une alimentation responsable, équitable et durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire) semblent limitées pour l'entreprise.

Précisions et limites méthodologiques

Le processus de collecte des informations et indicateurs sera régulièrement actualisé, compte tenu notamment des variations de périmètre, avec une sensibilisation accrue réalisée auprès des contributeurs afin d'en renforcer la qualité et la pertinence.

L'établissement de rapports sur certains indicateurs peut présenter des limites en raison de :

- l'absence de définitions reconnues au niveau national et/ou international ;
- les estimations nécessaires, la représentativité des mesures effectuées ou la disponibilité limitée des données externes nécessaires aux calculs ;
- les modalités pratiques de collecte et de saisie de ces informations.

C'est pourquoi, dans la mesure du possible, les définitions, les méthodologies et, le cas échéant les marges d'incertitude associées sont précisées pour les indicateurs concernés.

Détails et méthode de calcul des indicateurs clés

Indicateurs de gouvernance

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Caractéristiques de la gouvernance d'entreprise					
Part d'administrateurs indépendants au Conseil de Surveillance	Groupe	100 %	100 %	100 %	GRI 102-22
Taux moyen de participation aux réunions du Conseil de Surveillance	Groupe	100 %	100 %	100 %	
Part des femmes au Conseil de Surveillance	Groupe	66 % (2 sur 3)	50 % (2 sur 4)	50 % (2 sur 4)	GRI 102-22, 405-1
Nombre de réunions du Conseil de Surveillance	Groupe	5	5	5	
Nombre total de comité(s) spécialisé(s) du Conseil	Groupe	3	4	4	
Existence d'un comité d'audit	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Existence d'un comité nomination et rémunération	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Existence d'un comité ESG	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Existence d'un comité cybersécurité	Groupe	Non	Oui	Oui	
Part des femmes au Comité de Direction	Groupe	25 % (2 sur 8)	18,75 % (1,5 sur 8)	12,5 % (1 sur 8)	
Part du capital détenue par les fondateurs, familles et dirigeants	Groupe	6,7 %	10 %	10 %	
Contrôle du capital (détenion >= 34 % des titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires	Groupe	Non	Non	Non	
Existence de droits de vote doubles ou multiples	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Existence de pacte(s) d'actionnaires	Groupe	Non	Non	Non	
Publication du règlement intérieur du Conseil sur le site web	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Structure de gouvernance	Groupe	Dual (Conseil de Surveillance)	Dual (Conseil de Surveillance)	Dual (Conseil de Surveillance)	
Taux d'imposition effectif	Groupe	22,4 %	23,6 %	25,6 %	
Part des frais d'audit dans les frais des auditeurs	Groupe	88,01 %	94,34 %	94,13 %	
Nombre de réunions de présentation des résultats	Groupe	2	2	6	
Nombre de visiteurs sur le site Investisseurs	Groupe	4 717 (FR) 8 713 (EN)	7 039 (FR) 10 859 (EN)	4 924 (FR) 23 743 (EN)	

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Éthique et conformité					
Membre du Pacte Mondial des Nations Unies	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Ratio du salaire du PDG par rapport au salaire médian monde	Groupe	8,77 fois le salaire médian	9,17 fois le salaire médian	9,24 fois le salaire médian	<i>GRI 102-38</i>
Présentation de la stratégie ESG au Conseil d'administration	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption	France (hors CalvaEDI) & US	Oui	Oui	Oui	
Part de salariés sensibilisés au code d'éthique (politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption)	France (hors CalvaEDI)	96 %	98 %	98,8 %	<i>GRI 205-2</i>
Nombre d'infractions du code de conduite interne	France (hors CalvaEDI)	0	0	0	<i>G205-3, GRI 206-1</i>
Existence d'un système d'alerte éthique	France	Oui	Oui	Oui	
Confidentialité du lanceur d'alerte éthique	France	Oui	Oui	Oui	
Nombre d'incidents rapportés grâce à la procédure de lanceur d'alerte	France	0	0	0	<i>G205-3, GRI 206-1</i>
Nombre de signalements de harcèlement	Groupe	1	0	1	<i>GRI 206-1</i>
Chaîne d'approvisionnement responsable					
Formalisation d'une politique achats responsables	France	Oui	Oui	Oui	
Adhésion à La Charte Relations Fournisseurs Responsables	France	Oui	Oui	Oui	
Intégration de critères sociaux et environnementaux dans les pratiques d'achats	France	Oui	Oui	Oui	
Prise en compte de la proximité des fournisseurs dans les pratiques d'achat	France	Oui	Oui	Oui	
Existence d'un Code de Conduite ESG pour les fournisseurs	France	Oui	Oui	Oui	
Analyse des risques ESG des fournisseurs	France	Oui	Oui	Oui	
Nombre de fournisseurs ciblés couverts par une évaluation ESG	France	50	60	70	<i>GRI 308-1, GRI 414-1</i>
Délai moyen de paiement des fournisseurs (en jours)	France	30	32,5	37,5	
Identification des fournisseurs en situation de dépendance économique	France	Oui	Oui	Oui	
Existence d'un système de management de la qualité	France	Oui	Oui	Oui	
Part des activités bénéficiant de la certification ISO 9001	Groupe	< 50 %	< 50 %	< 50 %	

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Engagement auprès des communautés					
Montant versé pour soutenir l'éducation	France	55 000 €	140 000 €	85 400 €	
Montant versé pour soutenir la culture	France	200 000 €	180 000 € *	245 000 €	
Ratio du montant total alloué au mécénat sur le chiffre d'affaires annuel	Groupe	0,2 %	0,1 %	0,2 %	
Nombre d'heures utilisées par les salariés sur leur temps de travail pour des actions associatives	Groupe	462 h (France)	225 h	598 h	
Nombre de jours de congés versés à l'entreprise des possibles	France	-	14,5 jours	10 jours	

* Une erreur a été détectée sur le montant reporté en 2022. Le montant versé pour soutenir la culture en 2022 s'est élevé à 180 000 €.

Caractéristiques de la gouvernance d'entreprise

Part d'administrateurs indépendants au Conseil de Surveillance : Sont considérés comme indépendants les membres du Conseil libres d'intérêts et qui contribuent par leur compétence et leur liberté de jugement, à la capacité du Conseil à exercer ses missions.

Part des femmes au Comité de Direction : Claire Valencony fait partie du Comité de Direction, composé de 8 membres.

Part du capital détenue par les fondateurs, familles et dirigeants : Jean-Michel Bérard, Président du Directoire et fondateur de la société détient au 31 décembre 2023 6,4 % du capital et 10,6 % des droits de vote. Ces informations proviennent d'un document envoyé tous les mois par la banque du siège : la liste des actions détenues au nominatif "Shareholders voting rights (securities detail)".

Contrôle du capital (détention >=34 % des titres) par un actionnaire ou un groupe d'actionnaires : Il n'y a pas de contrôle de plus de 34 % du capital. Ce contrôle est réalisé à partir du document fourni par la banque du siège. Esker n'a pas les informations de détentions pour une part importante du capital (celle détenue au porteur).

Existence de droits de vote doubles ou multiples : Existence d'un droit de vote double pour les titres détenus au nominatif depuis plus de deux ans.

Existence de pacte(s) d'actionnaires : Le pacte d'actionnaires est un contrat privé et aucun pacte d'actionnaires n'a été porté à la connaissance de la Direction du Groupe.

Publication du règlement intérieur du Conseil sur le site web : Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur cette page : www.esker.fr/investisseurs/assemblee-generale

Structure de gouvernance : Esker est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Taux d'imposition effectif : Esker SA est soumis au taux d'imposition de 10 %. Le taux d'imposition effectif du Groupe est de 25,6 %.

Nombre de réunions de présentation des résultats : Des réunions avec les investisseurs sont organisées régulièrement par la Direction, afin de présenter les résultats financiers et commerciaux.

Éthique et conformité

Membre du Pacte Mondial des Nations Unies : Esker est signataire du Global Compact France depuis 2019.

Ratio du salaire du PDG par rapport au salaire médian monde : Ratio de la rémunération totale annuelle budgétée du PDG de l'organisation par rapport à la rémunération totale budgétée annuelle médiane de tous les salariés monde. Ce ratio prend en compte les CDI, CDD pour accroissement d'activité, alternants et contrats d'apprentissage et exclut les stagiaires. La rémunération totale annuelle inclut la rémunération fixe et la rémunération variable budgétée. Les salariés sont pris en compte en équivalent temps plein.

Présentation de la stratégie ESG au Conseil de Surveillance : La Responsable ESG du Groupe a présenté la stratégie, les actions et résultats de la politique ESG lors de la réunion du Conseil de Surveillance du mois de septembre 2023.

Formalisation d'une politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption : Conformément à la loi Sapin II, un Code de conduite "définissant et illustrant les différents comportements à proscrire comme étant susceptible de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence" a été rédigé et mis en place dans l'entreprise. CalvaEDI (site sur Paris) est exclu des indicateurs liés au code de conduite interne.

Part de salariés sensibilisés au code d'éthique (politique de conduite des affaires et de lutte contre la corruption) : L'ensemble des salariés ainsi que toutes les nouvelles recrues en France doivent suivre une formation en ligne de sensibilisation au code de conduite interne. Les personnes considérées comme "à risque" (directeurs de service, équipes commerciales, marketing et consulting) ont suivi une formation de 2h dispensée par un organisme externe et indépendant. Les autres salariés suivent une formation en ligne.

Chaîne d'approvisionnement responsable

Formalisation d'une politique achats responsables : La politique achats responsables d'Esker est disponible sur ce lien : <https://cloud.esker.fr/fm/others/sustainable-procurement-policy-fr.pdf>

Existence d'un Code de Conduite ESG pour les fournisseurs : Le code de conduite des fournisseurs est disponible sur ce lien : https://cloud.esker.com/fm/others/Esker_Supplier_Code_of_Conduct-FR.pdf

Identification des fournisseurs en situation de dépendance économique : La liste des fournisseurs a été revue par la Direction du Groupe en considérant le volume et la nature des achats effectués ainsi que la taille et la solidité économique de ces entités. Cela n'a pas permis d'identifier de situation de dépendance économique significative vis-à-vis d'Esker. Cette situation est cohérente avec l'activité de la société qui s'appuie peu sur des achats de matières et de services, mais plutôt sur des ressources humaines qualifiées.

Existence d'un système de management de la qualité : La certification ISO 9001, qui définit les critères applicables à un système de management de la qualité, a été obtenue et renouvelée par l'usine courrier de Décines et les bureaux de Villeurbanne.

Indicateurs commerciaux

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Sécurité et protection des données					
Certification ISO 27001 de la plateforme Esker on Demand	Groupe	Surveillée	Surveillée	Surveillée	
Nombre de plaintes pour non-respect du RGPD	Groupe	0	0	0	<i>GRI 418-1</i>
Existence d'une charte informatique interne	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Taux de salariés ayant suivi une formation en ligne de sensibilisation à la sécurité et à la protection des données avec succès	Groupe	99,8 %	99,5 %	99,91 %	
Existence de tests d'intrusion des systèmes IT	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Présentation des risques informatiques aux instances de gouvernance au moins une fois par an	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Innovation et satisfaction clients					
Taux de disponibilité de la plateforme Esker on Demand	Groupe	99,980 %	99,953 %	99,938 %	
Montant investi en R&D	Groupe	14 075 K€	15 175 K€	17 315 K€	
Dépenses de R&D sur le CA annuel	Groupe	10,5 %	9,5 %	9,0 %	
Enquête de satisfaction clients	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Score NPS Clients	Groupe	+61,83	+67,18	+70,36	
Formalisation d'un Plan de Continuité d'Activité	Groupe	Oui	Oui	Oui	

Sécurité et protection des données

Certification ISO 27001 de la plateforme Esker on Demand : Certification ISO 27001:2013 obtenue pour les services Esker on Demand.

Existence d'une charte informatique interne : La charte informatique d'Esker est signée par chaque nouveau salarié et disponible sur l'intranet de l'entreprise.

Nombre de plaintes pour non-respect du RGPD : Nombre de plaintes reçues pour non-respect du RGPD au cours de la période de référence. Est considérée comme plainte, une demande officielle auprès de la CNIL ou équivalent local.

Taux de salariés ayant suivi une formation en ligne de sensibilisation à la sécurité et à la protection des données :

Via l'outil interne de formation, Esker University, permettant le suivi du nombre de salariés formés et ayant validé le questionnaire suivant la formation en ligne de sensibilisation à la sécurité et la protection des données. Chaque salarié est forcé de suivre cette formation dans les 2 mois suivant son arrivée dans l'entreprise sous peine de perdre les accès à son compte Esker. Ce taux correspond au nombre de salariés ayant suivi cette formation sur le nombre de salariés inscrits à la formation et présents dans la société au 31/12. Il exclut les personnes en congés maladie longue durée (>12 mois).

Existence de tests d'intrusion des systèmes IT : Des tests d'intrusion sont régulièrement réalisés par un prestataire externe pour évaluer la vulnérabilité des systèmes informatiques du Groupe.

Présentation des risques informatiques aux instances de gouvernance au moins une fois par an : Le RSSI du Groupe est régulièrement invité à présenter les risques identifiés et les actions mises en place par ses équipes au Comité de Direction et au Conseil de Surveillance. La sécurité est un sujet prioritaire pour le Groupe et abordé dans la plupart des réunions des instances de gouvernance.

Innovation & satisfaction clients

Taux de disponibilité de la plateforme Esker on Demand : Le statut de disponibilité de la plateforme Esker on Demand est disponible à tout moment sur le site Trust Esker, auquel ont accès les clients de la plateforme Esker on Demand.

Montant investi en R&D : Correspond aux dépenses de R&D sur la période.

Dépenses de R&D sur le CA annuel : Ratio des dépenses de R&D sur la période sur le chiffre d'affaires de la même période.

Enquête de satisfaction clients : Des enquêtes sont envoyées de façon aléatoire ou suite aux actions des équipes clients, aux utilisateurs de la plateforme Esker on Demand.

Score NPS clients : Le score NPS d'Esker est établi grâce à des enquêtes systématiques envoyées aux utilisateurs Esker on Demand suite aux actions des équipes Consulting, Support et Customer eXperience. Chacune de ces enquêtes inclut la question "Recommanderiez-vous Esker ?". Les résultats de ces enquêtes sont traités et monitorés par le responsable CX US.

Formalisation d'un Plan de Continuité d'Activité : Le plan de continuité de l'activité d'Esker décrit la stratégie à adopter pour faire face aux risques identifiés, selon la probabilité de leur survenance et la gravité de leur impact, et définit les procédures et ressources associées.

Indicateurs sociaux

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Caractéristiques et politique sociale					
Effectif total en fin d'exercice	Groupe	839	953	1 042	<i>GRI 102-7</i>
	France	432	488	522	
Effectif ETP en fin d'exercice	Groupe	827,76	940,4	1 034,47	
Effectif ETP moyen	Groupe	804	900,1	1 015,63	
Effectif ETP permanent en fin d'exercice	Groupe	826,76	893,37	1 021,47	
Taux de salariés permanents en fin d'exercice	Groupe	99,9 %	98,22 %	98,46 %	
Nombre de départs	Groupe	77	120	94	
- démissions	Groupe	5,77 % (47)	8,29 % (79)	4,41 % (46)	
- licenciements	Groupe	0,86 % (7)	0,63 % (6)	1,73 % (18)	
- autres motifs de rupture	Groupe	2,08 % (17)	3,04 % (29)	1,63 % (17)	
- fin de contrats à durée déterminée	Groupe	0,61 % (5)	0,52 % (5)	1,15 % (12)	

Nombre de départs de salariés permanents (en ETP)	Groupe	75	115,15	79,22	
Mise en place de restructurations ayant entraîné des licenciements économiques collectifs au cours de l'exercice	Groupe	Non	Non	Non	
Part de l'effectif total situé dans le pays du siège social	Groupe	51,43 %	51,21 %	50,10 %	
Part de l'effectif permanent situé dans le pays du siège social	Groupe	51,43 %	49,89 %	48,66 %	
Part de l'effectif opérant dans des pays sensibles en matière de droits fondamentaux au travail (Asie et USA)	Groupe	30,48 %	29,70 %	27,45 %	
Age moyen de l'effectif	Groupe	38 ans	38,3 ans	38,11 ans	
Part des cadres	France	89,77 %	88,11 %	92 %	
Masse salariale (K€)	Groupe	84 139	94 061	114 776	
Salaire médian (K€)	Groupe	53 520	56 381	59 643	
Salaire moyen (K€)	Groupe	64 922	69 857	73 503	
Pourcentage d'employés couverts par l'analyse du salaire de subsistance de référence	Groupe	-	-	100 %	
Pourcentage d'employés payés en dessous du salaire de subsistance	Groupe	-	-	0 %	



Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Attractivité et fidélisation des talents					
Taux de rotation du personnel	Groupe	9,4 %	13,1 %	9,26 %	GRI 401-1
	France	-	11,44 %	8,29 %	
Nombre de création d'emploi (hors acquisition)	Groupe	75	114	52	
Nombre de recrutements de salariés	Groupe	150	234	156	
Taux de contrats permanents parmi les recrutements	Groupe	98 %	91,81 %	92,31 %	
Nombre de nouveaux salariés cooptés	Groupe	28	51	40	
Nombre d'abonnés à notre page LinkedIn	France	10 396	13 897	18 071	
Nombre de stagiaires accueillis	Groupe	18	29	19	
Nombre de stagiaires de découverte (1 semaine)	Groupe	12	11	17	
Taux de stagiaires embauchés à la fin de leur stage	Groupe	16,6 % (3/18)	20 % (5/25)	36,8 % (7/19)	
Nombre de salariés en alternance ou en apprentissage accueillis	France	2	11	6	
Taux de jeunes de -28 ans dans les embauches	Groupe	35 %	36,64 %	33,33 %	GRI 401-1
Nombre de personnes embauchées âgées de 55 ans et plus	Groupe	-	5	3	
Dispositif d'actionariat salarié	France	Oui	Oui	Oui	
Existence d'un accord d'intéressement	France	Oui	Oui	Oui	
Part des salariés éligibles profitant du plan d'épargne salariale	France	83 %	80,39 %	85,11 %	
Nombre de litiges prud'homaux	France	0	0	1	
Réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des salariés	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Taux d'adhésion des Eskériens à la culture Esker	Groupe	92,4 %	90,8 %	90,5 %	
Taux de satisfaction salariés	Groupe	90 %	91,3 %	87,8 %	
Taux de salariés qui recommandent Esker comme entreprise où travailler	Groupe	90 %	91,4 %	87,9 %	
Ancienneté moyenne (en année)	Groupe	6,3 ans	6,2 ans	5,97 ans	
Taux de salariés à temps partiel	Groupe	4,6 % (39)	5,25 % (50)	4,89 % (51)	
Part de l'effectif opérant sous un accord collectif	Groupe	50,36 %	50,37 %	49,33 %	
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	France	16	18	32	
Services de garde d'enfants occasionnel (urgence ou planifié)	France	Oui	Oui	Oui	

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Gestion de carrières et développement des compétences					
Part de l'effectif ayant un entretien individuel annuel d'évaluation de la performance	Groupe	100 %	100 %	96 %	<i>GRI 404-3</i>
Établissement d'un plan de carrière individuel pour tous les employés	France	Oui	Oui	Oui	
Nombre de salariés ayant suivi une formation interne au cours de l'année	Groupe	892	1 043	1 096	<i>GRI 404-1</i>
Nombre de salariés ayant suivi une formation externe au cours de l'année	Groupe	441	459	513	
Taux de formation de l'effectif (formation interne)	Groupe	100 %	100 %	100 %	
Taux de formation de l'effectif (formation externe)	Groupe	52,6 %	48,16 %	49,23 %	
Nombre total d'heures de formation suivies par les salariés, dont :					
- formation interne	Groupe	9 726	16 576	14 494	
- formation externe		5 621	10 030	21 459	
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	Groupe	18,83 h	25,48 h	32,56 h	
Budget de formation (externe)	Groupe	140 791	461 896	429 295	
	France	115 754	166 033	202 364	
Budget de formation (incluant les salaires des formateurs)	Groupe	693 810 €	1 146 610 €	1 094 373 €	
Taux de contribution à la formation (budget formation / masse salariale)	Groupe	0,82 %	1,22 %	0,95 %	
Nombre d'évolutions internes	Groupe	85	107	79	
Taux de mobilité interne	Groupe	10,13 %	11,23 %	7,58 %	
Santé et sécurité des collaborateurs					
Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe	1,2 %	0,583 %	3,29 %	<i>GRI 403-9</i>
Taux de sévérité des accidents du travail	Groupe	0,2	0,0006	0,0302	<i>GRI 403-9</i>
Taux d'absentéisme	Groupe	1,47 %	1,7 %	1,73 %	<i>GRI 403-9</i>
Taux de salariés formés au secourisme	France (hors CalvaEDI)	12,97 %	13,33 %	12,45 %	<i>GRI 403-5</i>
Part de l'effectif couvert par la certification ISO 45001	Groupe	-	2,62 %	2,21 %	
Part de l'effectif bénéficiant d'une couverture de santé et sociale	Groupe	-	51,21 %	50,10 %	

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Égalité des chances, diversité et inclusion					
Répartition des salariés par genre :	Groupe	Femmes : 31,1 % Hommes : 68,9 % Non-binaires : 0 %	Femmes : 31,48 % Hommes : 68,52 % Non-binaires : 0 %	Femmes : 32,44 % Hommes : 67,56 % Non-binaires : 0 %	GRI 405-1
	France	-	Femmes : 29,71 % Hommes : 70,29 % Non-binaires : 0 %	Femmes : 31,42 % Hommes : 68,58 % Non-binaires : 0 %	
Taux de femmes à des postes de management	Groupe	30,65 %	32,35 %	32,31 %	
	France	-	30,49 %	32,18 %	
Taux de femmes dans les embauches	Groupe	34 %	36,75 %	39,10 %	GRI 401-1
Index de l'égalité professionnelle	France	91/100	91/100	91/100	
Ecart de rémunération entre hommes et femmes	France	-4 %	3,96 %	-3,74 %	
Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Groupe	100 %	100 %	100 %	
Adaptation des conditions de travail en cas de situations familiales/de santé exceptionnelles pour favoriser le maintien dans l'emploi	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Part des seniors (+55 ans) dans l'effectif	Groupe	8,21 %	7,24 %	7,68 %	
Part des seniors (+55 ans) par genre	Groupe	-	Femmes : 30,43 % Hommes : 69,57 %	Femmes : 28,75 % Hommes : 71,25 %	
Part de salariés en situation de handicap dans l'effectif	Groupe	0,36 %	0,52 %	0,58 %	
Ventilation par genre des salariés en situation de handicap dans l'effectif	Groupe	-	Femmes : 4/5 Hommes : 1/5	Femmes : 4/6 Hommes : 2/6	
Nombre de nationalités différentes parmi les effectifs	Groupe	32	36	38	
Nombre de nationalités différentes parmi les managers	Groupe	12	14	13	
Montant des achats auprès des ESAT, EA, TIH		-	7 755,5 €	14 583 €	

Périmètre, collecte et traitement des données

Le périmètre comprend : Toutes les filiales du Groupe. La société Market Dojo, qui a été intégrée au Groupe Esker le 01/06/2022, a été pleinement prise en compte dans le reporting extra-financier de l'année 2023.

Contributeurs et outils utilisés : Salesforce étant la base RH, les effectifs y sont consolidés par le service des Ressources Humaines et chaque admin/RH en filiale et au siège. Tous ces contributeurs interagissent selon les politiques RH qui comprennent notamment une harmonisation des pratiques.

Le reporting RH se base sur les "Position History" de chaque mois, c'est à dire un historique du salarié à chaque fin de mois, ce qui permet d'affiner le reporting sur les mois antérieurs.

Caractéristiques et politique sociale

Effectif total en fin d'exercice : L'effectif total en fin d'exercice inclut les salariés ayant un contrat de travail avec Esker à la fin de la période. Chaque salarié compte une unité, qu'importe sa quotité de temps de travail.

Effectif ETP en fin d'exercice : Effectif en fin de période sur le même périmètre que précisé ci-dessus. Chaque collaborateur compte en fonction de son Équivalent Temps Plein, c'est à dire en fonction du pourcentage de son temps de travail.

Effectif ETP moyen : L'effectif moyen correspond à la moyenne de l'effectif sur l'année soit la moyenne de l'effectif de chaque mois.

ETP permanent en fin d'exercice : Effectif des salariés en Équivalent Temps Plein, en fin d'exercice, comprenant uniquement les contrats à durée indéterminée avec Esker.

Taux de salariés permanents en fin d'exercice : Part de salariés sous contrat à durée indéterminée avec Esker au 31/12.

Nombre de départs : Nombre de salariés pour qui le contrat de travail s'est terminé durant l'année. Le taux de départ par motif correspond au nombre de départs pour chaque motif durant l'année dans le monde sur l'effectif moyen.

- Les démissions correspondent aux ruptures de contrat à l'initiative du salarié,
- Les licenciements correspondent aux départs des salariés à l'initiative de l'entreprise, pour les CDI uniquement (le CDD ne pouvant être rompu que d'un commun accord),
- Pour les fins de contrats à durée déterminée, sont pris en compte les contrats à durée déterminée et les contrats d'apprentissage,
- Les autres motifs de rupture regroupent les fins de période d'essai (à l'initiative du salarié ou de l'employeur) et les ruptures d'un commun accord entre le salarié et l'entreprise pour tous les types de contrats (CDI, CDD, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), ainsi que les départs à la retraite et les incapacités.

Nombre de départs de salariés permanents (en ETP) : Nombre de départs de salariés permanents, durant l'année, en prenant en compte l'effectif en fonction du pourcentage de temps de travail du salarié au moment de son départ.

Part de l'effectif total situé dans le pays du siège social : Part des salariés d'Esker France et de la filiale CalvaEDI sur l'ensemble des salariés du Groupe rapportée à l'effectif total au 31/12.

Part de l'effectif opérant dans des pays sensibles en matière de droits fondamentaux au travail (Asie et USA) : Effectif des filiales Esker Hong-Kong, Esker Singapore, Esker Malaysia et Esker USA rapporté à l'effectif total en fin d'exercice.

Masse salariale : Total du compte comptable 64 prenant en compte les rémunérations et charges sociales en fin de période.

Salaire médian : Le salaire médian correspond au salaire où l'effectif est coupé en deux une fois classé de la plus haute à la plus basse rémunération. Le salaire pris en compte est le salaire annuel théorique et variable budgété de la période et de l'effectif total en fin de période. Le taux de conversion utilisé est le taux annuel moyen de l'année n. Les salariés sont pris en compte en Équivalent Temps Plein.

Salaire moyen : Salaire annuel théorique de la période et de l'effectif total en fin de période. Le taux de conversion utilisé est le taux annuel moyen de l'année n. Les salariés sont pris en compte en Équivalent Temps Plein.

Pourcentage d'employés couverts par l'analyse du salaire de subsistance de référence : L'effectif concerné est celui ayant un contrat de travail avec Esker, ne sont pas pris en compte les travailleurs temporaires et contrats de mise à disposition. Les salariés sont pris en compte en Équivalent Temps Plein. Le salaire de subsistance pris en compte est celui utilisé par l'OIT : le niveau de presque pauvreté internationale étant fixé à 6,85 \$ par jour. La ligne d'extrême pauvreté internationale est quandt à elle fixée à 2,15 \$ par jour.

Pourcentage d'employés payés en dessous du salaire de subsistance : L'effectif concerné est celui ayant un contrat de travail avec Esker, ne sont pas pris en compte les travailleurs temporaires et contrats de mise à disposition.

Attractivité et fidélisation des talents

Taux de rotation du personnel : Le taux de rotation du personnel correspond au nombre de départs ayant eu lieu sur l'année sur l'effectif moyen de la même période.

Nombre de créations d'emplois (hors acquisition) : Correspond au nombre de salariés en plus par rapport à l'année précédente au 31/12.

Nombre de recrutements de salariés : Salariés embauchés sur l'année N en CDI, CDD pour accroissement d'activité, contrats professionnels et d'apprentissage.

Taux de contrats permanents parmi les recrutements : Nombre de salariés embauchés sous contrat à durée indéterminée ou de façon permanente, pour le Groupe sur l'année de référence, par rapport au nombre total de salariés embauchés sur l'année.

Dispositif d'actionnariat salarié : Présence en France d'un PEE (Plan d'Epargne Entreprise) avec un système d'abondement plafonné pour les versements sur le FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) d'Esker.

L'intéressement chez Esker est égalitaire : Chaque employé, quel que soit son poste ou sa rémunération, touchera le même montant, au prorata temporis de son temps de travail sur l'année considérée.

Part des salariés éligibles qui profitent du plan d'épargne salariale : Correspond au nombre de salariés en activité actionnaires sur le FCP au 31/12 de l'année N divisé par le nombre de salariés au 30 septembre de l'année N (compte tenu du fait qu'il faut 3 mois d'ancienneté pour pouvoir placer sur le FCP).

Taux d'adhésion des Eskériens à la culture Esker : Nombre de salariés ayant répondu 4 ou 5 étoiles, à la question "Je suis en phase avec les valeurs et la culture d'Esker" sur le nombre total de salariés ayant participé à l'enquête interne de satisfaction menée début 2024 pour l'année 2023 par ChooseMyCompany.com. 5 étoiles correspondant à "tout à fait d'accord" et 4 étoiles correspondant à "plutôt d'accord". Les alternants ont été exclus de cette enquête de satisfaction.

Taux de satisfaction salariés : Nombre de salariés ayant répondu 4 ou 5 étoiles à l'ensemble des 18 questions de l'enquête Choose My Company, sur le nombre total de salariés (hors stagiaires) ayant participé à l'enquête interne de satisfaction menée début 2024 pour l'année 2023 par ChooseMyCompany.com (soit le pourcentage correspondant à la note globale de l'enquête). 5 étoiles correspondant à "tout à fait d'accord" et 4 étoiles correspondant à "plutôt d'accord". L'outil d'enquête étant différent de l'année 2023, le calcul du taux de satisfaction est impacté. Les alternants ont été exclus de cette enquête de satisfaction.

Taux de salariés qui recommandent Esker comme entreprise où travailler : Nombre de salariés ayant répondu 4 ou 5 étoiles, à la question "Je recommanderais Esker à une personne de mon réseau pour venir y travailler" sur le nombre total de salariés ayant participé à l'enquête interne de satisfaction menée début 2024 pour l'année 2023 par ChooseMyCompany.com. 5 étoiles correspondant à "tout à fait d'accord" et 4 étoiles correspondant à "plutôt d'accord". Les alternants ont été exclus de cette enquête de satisfaction.

Taux de salariés à temps partiel : Part des salariés dont la durée du temps de travail est inférieure au temps complet sur l'ensemble des salariés du Groupe au 31/12.

Part de l'effectif opérant sous un accord collectif : Nombre total de salariés d'Esker France.

Gestion de carrières et développement des compétences

Part de l'effectif ayant un entretien individuel annuel d'évaluation de la performance : L'évaluation de la performance a lieu lors d'un entretien annuel avec le manager, réalisé au moins une fois par an pour tous les salariés du Groupe. Sont exclus les salariés absents durant la période des entretiens.

Établissement d'un plan de carrière individuel pour tous les employés : Dans la filiale Esker France, l'entretien professionnel est effectué chaque année plutôt que tous les deux ans comme prévu par la loi. De plus, tous les 6 ans, un état des lieux est effectué lors d'un entretien de carrière permettant notamment de vérifier la bonne réalisation des différents entretiens professionnels annuels.

Nombre de salariés ayant suivi une formation externe au cours de l'année : Les salariés ayant suivi une formation dispensée par un organisme/formateur externe.

Nombre moyen d'heures de formation par salarié : Correspond au ratio du nombre d'heures de formation (internes et externes) effectuées au cours de l'année sur l'effectif moyen de la période.

Taux de contribution à la formation : Budget de formation (incluant les salaires de base et variable bruts budgétés des formateurs France et USA) sur la masse salariale. Les rémunérations des formateurs sont prises en compte en équivalent temps plein.

Nombre d'évolutions internes : Nombre de salariés ayant changé de poste au sein de l'entreprise.

Santé et sécurité des collaborateurs

Taux de fréquence des accidents du travail : Nombre d'accidents avec arrêts (y compris les accidents de trajets avec arrêts) X 1 000 000 / nombre total d'heures théoriques travaillées du Groupe. Un accident de travail est un événement soudain qui, quelle qu'en soit la raison, cause un dommage corporel ou psychologique au salarié et survient pendant l'activité professionnelle. Un accident de trajet est un événement soudain et imprévu qui cause un dommage corporel et s'est produit entre le lieu de résidence et le lieu de travail, ou le lieu de travail et le lieu de restauration pendant la pause déjeuner. La première journée d'arrêt pour accident de travail/trajet est exclue du calcul.

Ratio de sévérité des accidents du travail : Nombre de jours perdus dû aux accidents de travail et de trajet (dont maladies professionnelles) X 1 000 / nombre d'heures théoriques travaillées dans le monde. Nombre de jours d'arrêts maladie pour accidents du travail ayant été validés par la sécurité sociale au cours de référence. La première journée d'arrêt pour accident de travail/trajet est exclue du calcul car bien souvent elle correspond à la journée de l'accident donc sa journée de travail. La méthode de calcul ayant été modifiée en 2022, les données des années précédentes ont été recalculées en conséquence.

Taux d'absentéisme : Nombre d'heures non travaillées du Groupe comprenant l'ensemble des absences ramené au nombre d'heures théoriques travaillées. Comprend les absences liées aux maladies/accidents, aux événements familiaux et les congés sabbatiques et autres absences non rémunérées. Les jours sont calculés en jours ouvrés. Pour la filiale Esker USA les PTO ne sont pas comptabilisés comme des absences mais comme des congés. Les congés maternité sont exclus du nombre d'absences. La méthode de calcul et le périmètre (exclusion des congés maternité et des PTO) ayant été mis à jour en 2022, le taux d'absentéisme des années précédentes a été recalculé afin de respecter la nouvelle formule.

Égalité des chances, diversité et inclusion

Index de l'égalité professionnelle : Score obtenu, pour la France uniquement, à 5 critères et sur un périmètre défini par la loi. Le premier critère porte sur les écarts de salaire entre hommes et femmes (variable inclus), le second mesure l'écart de répartition des augmentations individuelles, le troisième mesure l'écart de répartition des promotions, le quatrième porte sur les augmentations au retour des congés maternité, et le cinquième établit le nombre de femmes parmi les 10 plus hauts salaires.

Écart de rémunération entre hommes et femmes : Rémunération rapportée au nombre d'Équivalent Temps Plein (en tenant compte de la durée de présence du salarié au cours de la période de référence annuelle, et le cas échéant de sa quotité de temps partiel) - Calcul de la moyenne des EQTP

Adaptation des conditions de travail en cas de situations familiales/de santé exceptionnelles pour favoriser le maintien dans l'emploi : Considération et écoute de chaque demande par le département RH en concertation avec le manager et/ou l'équipe voire le médecin du travail (exemple : acceptation de temps partiel temporaire, nombre de jours de télétravail exceptionnellement supplémentaires, acceptation des mi-temps thérapeutiques).

Part de salariés en situation de handicap dans l'effectif : Part de salariés identifiés avec un statut RQTH parmi l'ensemble des salariés du Groupe. Cette information est confidentielle et restreinte sur le SIRH.

Indicateurs environnementaux

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Empreinte carbone et efficacité énergétique					
Nombre de sites certifiés ISO 14001	Groupe	2	2	2	
Part de l'effectif couvert par la certification ISO 14001	Groupe	51 %	51 %	50 %	
Réalisation/révision d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre	Groupe	Oui	Oui	Oui	
Quantité totale d'émissions de CO2 (t.CO2e)	Groupe	3 580	4 409	9 256 ⁽¹⁾	
	France	1 310	1 735	4 722	
Quantité de CO2 émise par salarié (t.CO2e)	Groupe	4,27	4,63	8,9	
Intensité des émissions de CO2 (quantité de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires)	Groupe	26,8 t.CO2.e/M€	27,73 t.CO2.e/M€	52 t.CO2.e/M€	
Quantité de CO2 émis par source :					
- Bureaux et usines (t.CO2e)	Groupe	2 877	2 975	⁽²⁾	GRI 305-1, 305-2
	France	1 064	1 221	⁽²⁾	
- Déplacements professionnels (t.CO2e)	Groupe	290	808	1 663	GRI 305-3
	France	125	354	671	
- Déplacements domicile-travail (t.CO2e)	Groupe	412	626	279	GRI 305-3
	France	121	160	⁽³⁾	
	Par salarié	0,49	0,65	0,31	
Quantité de CO2 émis par scope :					
- Emissions directes de GES : Scope 1 (t.CO2e)	Groupe	212	212	266	GRI 305-1
	France	106	103	101	

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
- Emissions indirectes de GES : Scope 2 (t.CO2e)	Groupe	659	686	426	GRI 305-2
	France	43	44	42	
- Autres émissions indirectes GES : Scope 3 (t.CO2e)	Groupe	2 728	3 510	8 556	GRI 305-3
	France	1 161	1 589	4 578	
Consommation d'électricité (KWh)	Groupe	1 994 013	2 131 382	1 997 045	GRI 302-1
	France	1 064 053	1 128 584	873 851	
Part d'énergie renouvelable produite ou achetée	Groupe	-	7,1 %	23 %	
Consommation totale de gaz (MWh)	Groupe	370,8	172,8	455,23	
Consommation d'eau (m3)	Groupe	-	3 696	4 122	
Réalisation d'un audit énergétique	France	Oui	Non	Non	
Sensibilisation des salariés à l'urgence climatique	France	Oui	Oui	Oui	
Nombre de salariés ayant participé à la Fresque du climat	France	-	-	79	
Mobilité des salariés et télétravail					
Pourcentage de voitures hybrides ou électriques dans la flotte automobile	Groupe	46 %	54 %	60 %	
Nombre de salariés bénéficiant de la prime transport	France	196	201	209	
Montant total remboursé via la prime transport	France	28 963 €	54 666 €	58 435 €	
Nombre de salariés bénéficiant du forfait mobilité durable	France	104	143	172	
Montant total remboursé via le forfait mobilité durable	France	17 683 €	25 549 €	30 433 €	
Part des salariés empruntant un mode de transport doux pour leurs déplacements domicile-travail	Groupe	42 %	43 %	53 %	
	France	74 %	75 %	82 %	
Pourcentage des salariés ayant la possibilité de télétravailler	Groupe	93 %	94,54 %	96,16 %	
Gestion des déchets et économie circulaire					
Usines courrier (France, Espagne & Etats-Unis uniquement)					
Quantité de déchets recyclés (hors DIB)	France	100,7 tonnes	93 tonnes	87,8 tonnes	GRI 306-4
	Etats-Unis ⁽⁴⁾	7,1 tonnes	7,1 tonnes	7,1 tonnes	
	Espagne	0,87 tonnes	0,58 tonnes	0,29 tonnes	
Taux de recyclage des déchets (hors DIB)	France	99 %	100 %	100 %	
	Etats-Unis	86 %	75 %	75 %	
	Espagne	100 %	100 %	100 %	
Bureaux (France & Etats-Unis uniquement)					
Quantité de déchets recyclés (hors DIB)	France	2 770 kg	3 473 kg	3 209 kg	GRI 306-4
	Etats-Unis ⁽⁵⁾	-	-	1 339 kg	
Quantité de déchets non-recyclés	France	56 kg	2 648 kg	4 425 kg	
	Etats-Unis ⁽⁵⁾	-	-	1 847 kg	
Taux de recyclage des déchets	France	98 %	57 %	42 %	

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	GRI standards
Impact écologique du numérique					
Part de CA des clients hébergés sur des datacenters Microsoft Azure sur l'offre EoD	Groupe	23 %	31 % ⁽⁶⁾	38 %	
Part des nouveaux clients Esker on Demand hébergés sur Microsoft Azure	Groupe	-	56 %	72 %	
Power Usage Effectiveness (PUE) des datacenters	Groupe	Colt : 1.55 CDW : 1.23 Azure : 1.125 Equinix : 1.29-1.40 AWS : non disponible	Colt : 1.52 CDW : 1.2 Azure : 1.18 AWS : non disponible	Colt : 1.69 CDW : 1.21 Azure : 1.18 (2022) AWS : non disponible Google Cloud Platform : 1.10	GRI 302-5
Quantité de DEEE valorisés (Kg)	France (hors Calva EDI)	764 kg	1 132 kg	873,6 kg	
Taux de recyclage des équipements numériques/électroniques	France (hors Calva EDI)	-	100 %	100 %	
Durée de vie moyenne des ordinateurs	France et Amériques	-	5 ans	5,3 ans	
Durée de vie moyenne des téléphones mobiles	France	-	-	2,4 ans	
Durée de vie des ordinateurs	France	4 ans	4 ans	5 ans	
Durée de vie des smartphones/mobiles	France	24 mois	24 mois	36 mois	
Durée de vie des serveurs	France	5 à 7 ans	5 à 7 ans	5 à 7 ans	

(1) La méthode "Bilan Carbone" a été utilisée pour calculer le bilan carbone en 2021 et 2022, avec l'outil de collecte de données Sustainability Cloud. En 2023, la méthode Greenhouse Gas Protocol a été utilisée, et l'outil de collecte de données a été changé pour l'utilisation du logiciel Greenly. Ce changement de méthodologie et d'outil explique la variation importante des émissions entre 2022 et 2023.

(2) Le logiciel utilisé (Greenly) pour le calcul du bilan carbone ne permet pas d'obtenir le même niveau de granularité que les années précédentes.

(3) Le logiciel utilisé (Greenly) pour le calcul du bilan carbone ne permet pas d'obtenir le même niveau de granularité que les années précédentes.

(4) La quantité de déchets recyclés en 2023 aux Etats-Unis est calculée sur la base d'une estimation de poids, calculée en fonction du nombre de pages imprimées au cours de l'année dans l'usine courrier sur la base des déchets recyclés dans l'usine France. Pour les années précédentes, le poids était estimé par l'entreprise de collecte des déchets.

(5) La quantité de déchets recyclés dans les bureaux aux Etats-Unis est calculée sur la base d'une estimation de poids, calculée en fonction du nombre d'employés sur la base des données des bureaux France.

(6) Une erreur de périmètre a été détectée pour cet indicateur en 2022. Celui-ci a été corrigé dans cette déclaration.

Périmètre, collecte et traitement des données

Le périmètre d'étude pour la réalisation du Bilan Carbone et des indicateurs environnementaux d'Escher inclut les filiales suivantes : la France, l'Allemagne (2 sites), les Etats-Unis (incluant Termsync), le Royaume-Uni (incluant Market Dojo), l'Espagne, l'Italie, l'Asie (incluant Hong Kong, Singapour et la Malaisie), l'Australie. Les filiales France, Royaume-Uni, Etats-Unis et Espagne disposent d'une usine courrier. L'activité des pays suivants : Pays-Bas, Belgique, Argentine et Canada, ainsi que CalvaEDI (site sur Paris) et Neotouch Cloud Solution (Irlande) ont été exclues du périmètre car ils représentent moins de 2 % des salariés d'Escher, ne disposent pas d'usine courrier et les collaborateurs sont principalement en télétravail. Il est donc considéré que leur impact est négligeable.

Les données ont été collectées sur la base des informations demandées par le siège aux filiales et renseignées dans l'outil Greenly. Un responsable de collecte a été désigné pour chaque filiale pour recueillir, analyser et transmettre les données. Une courte formation a été réalisée auprès des responsables de collecte pour présenter et expliquer la façon dont les données devaient être collectées.

La filiale Market Dojo, qui a été intégrée le 01/06/2022, a été prise en compte pleinement dans le reporting extra-financier de l'année 2023.

La méthode de comptabilisation des émissions s'appuie sur la méthode Greenhouse Protocol. L'ensemble des données collectées a été traité depuis l'application numérique Greenly. Les données de chaque filiale ont été comptabilisées individuellement avant consolidation des résultats.

Empreinte carbone et efficacité énergétique

Pour le GHG Protocol, les émissions sont réparties en trois Scopes : les émissions directes (Scope 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2) et les autres émissions indirectes (Scope 3).

Scope 1 : Les émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1 sont les émissions directes provenant de sources qui sont détenues et/ou contrôlées par l'organisation.

Scope 2 : Les émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 2 sont les émissions indirectes de GES associées à l'énergie. Ce sont les émissions liées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation. Ce Scope se divise en 2 catégories d'émissions : les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité

Scope 3 : Les émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 3 sont les émissions indirectes non liées à l'énergie et qui sont induites par les activités de l'organisation en amont et en aval de son périmètre opérationnel. Le Scope 3 du GHG Protocol se divise en 15 catégories d'émissions (ex. achats de biens et de services, biens immobilisés, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail, déchets générés, utilisation des produits vendus...).

Quantité de CO2 émise par source :

- **Déplacements professionnels :** Les émissions liées aux déplacements professionnels tiennent compte des consommations de carburant des véhicules de société ou leasing longue durée ainsi que des déplacements réalisés dans le cadre professionnel par tout autre moyen de transport (voiture personnelle ou location, avion, train). À noter que les lignes budgétaires dédiées à ce poste ont également été intégrées.
- **Déplacements domicile-travail :** Les émissions liées aux déplacements domicile-travail sont basées sur les répondants à l'enquête réalisée en interne et ont été extrapolées au nombre total de salariés. Le taux de réponse à l'enquête est de 60 %.

Quantité de CO2 émise par scope :

- **Scope 1 :** Inclut les émissions des sources fixes de combustion (gaz et groupes électrogènes), les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique (consommation de carburants de véhicule de flotte). À noter que les véhicules de société peuvent être utilisés par les salariés pour leurs déplacements domicile-travail. Esker fait le choix de prendre ces émissions en compte dans le Scope 1 car la société peut avoir un impact direct sur leurs réductions. Les émissions directes fugitives (fuite des équipements de refroidissement) sont exclues. Esker n'est pas concernée par les émissions directes des procédés hors énergie et issues de la biomasse (sols et forêts).
- **Scope 2 :** Inclut les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (éclairage et consommation). Esker n'est pas concernée par les émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur, froid (consommation liée aux réseaux d'acheminement du chaud ou du froid).
- **Scope 3 :** Concerne tous les autres postes d'émissions. Esker prend en compte :
 - les achats de biens et de services,
 - le transport de marchandises amont et distribution,
 - les déplacements professionnels via des moyens de transports non opérés (déplacements professionnels des collaborateurs effectués avec leur véhicule personnel ; déplacements professionnels en avion/train),
 - les déplacements domicile-travail des collaborateurs (obtenus via une enquête interne - les données ayant été extrapolées à l'ensemble des collaborateurs),
 - l'immobilisation des équipements informatiques (ordinateurs, écrans, imprimantes), des véhicules lorsque opérés (flotte ou leasing long durée) et des bâtiments possédés,
 - les déchets générés (pour les sites France, Espagne et Etats-Unis). Sont prises en compte les données communiquées par les différents prestataires de collecte. Les déchets collectés qui ne sont pas pesés (par exemple dans le cas de ramassage par une collectivité) ne sont pas pris en compte car difficilement estimables. Ils sont cependant jugés négligeables par rapport aux autres flux déjà tracés,
 - les émissions liées à l'énergie non incluses dans les catégories 1 et 2.

Esker n'est pas concerné par les émissions liées aux actifs en leasing amont, les investissements, le transport des visiteurs et des clients, le transport de marchandise aval, l'utilisation des produits vendus, la fin de vie des produits vendus, la franchise aval, le leasing aval.

Consommation d'électricité totale (KWh) : Les consommations d'électricité sont calculées à partir des factures des fournisseurs et n'incluent pas les consommations des datacenters des fournisseurs d'Esker.

Part d'énergies renouvelables produites ou achetées : Indicateur calculé sur la base des % d'énergies renouvelables exprimés pour chaque fournisseur d'énergie. À noter que cette information n'est parfois pas connue ou fournie (notamment pour les sites Australie, Royaume-Uni, Asie et Etats-Unis, les parties communes du site de Villeurbanne...).

Mobilité des salariés et télétravail

Nombre de voitures hybrides dans la flotte automobile : Nombre déterminé par le détail des véhicules mentionnés sur les contrats de location longue durée. Sont pris en compte les véhicules effectivement livrés sur la période et pas uniquement mis à disposition par le prestataire (il y a parfois un léger décalage entre les deux). Les filiales aux Etats-Unis, en Asie et en Australie n'ont pas de flotte de véhicules de société.

Filiale	2020	2021	2022	2023
France	12 / 47	18 / 47	25 / 50	35 / 52
Royaume-Uni	3 / 8	7 / 8	7 / 8	8 / 8
Allemagne	-	-	-	0 / 2
Allemagne (e-int)	1 / 6	1 / 5	1 / 5	1 / 6
Espagne	7 / 7	9 / 9	10 / 10	12 / 12
Italie	0 / 6	0 / 7	0 / 7	0 / 14
TOTAL	23 / 74	35 / 76	43 / 80	56 / 94

Nombre de salariés bénéficiant de la prime transport : Nombre de salariés en France ayant bénéficié du remboursement de leur abonnement mensuel ou annuel de transports en commun du type : TCL (transports en commun lyonnais), SNCF, Vélov et E-Velov mais aussi pour CalvaEDI l'abonnement à la RATP.

Nombre de salariés bénéficiant du forfait mobilités durables : Nombre de salariés en France ayant bénéficié du forfait mobilités durables. Le forfait mobilités durables, correspondant à l'indemnisation de l'utilisation du vélo personnel est plafonné à hauteur de 200 € par année civile et par salarié (soit 16,66 € par mois).

Part des salariés empruntant un mode de transport doux pour leurs déplacements domicile-travail : Une enquête sur les déplacements domicile-travail des collaborateurs a été menée dans le cadre de l'établissement du bilan carbone du Groupe. L'ensemble des salariés ayant répondu se rendre sur leur lieu de travail à pied, à vélo, engins électriques (hors voiture) et transports en commun sont pris en compte. La part est estimée sur l'ensemble de répondants (télétravail inclus).

Gestion des déchets et économie circulaire

Usines courrier : Esker dispose d'usines courrier dans ses filiales France, Royaume-Uni, Etats-Unis, Espagne, Singapour et Australie. Les données incluses dans le bilan carbone concernent toutes les usines courrier sauf celles de Singapour et de l'Australie. N'est considérée pour le reporting de la DPEF uniquement la gestion des déchets des usines France, Espagne et Etats-Unis, qui représentent 99 % de l'activité de l'ensemble des usines courrier du Groupe. Il est à noter que ces usines génèrent une grande quantité de déchets (rebut de papier, carton et encre), par rapport aux déchets des bureaux.

Bureaux (France uniquement) : Le prestataire de recyclage des déchets pour les bureaux d'Esker SA à Villeurbanne fournit chaque trimestre des rapports d'activité ainsi que la quantité de déchets valorisés. La quantité annuelle correspond à l'addition de ces quantités. Depuis avril 2022, les DIB (Déchets Industriels Banals) sont pesés et sont donc intégrés dans le bilan.

Quantité de déchets recyclés (en tonnes pour les usines et kilos pour les bureaux) : Inclut le recyclage des rebuts de papier, carton, bois, plastique et encre. Pour la France, les données proviennent de rapports fournis par le prestataire de tri (Chimirec pour l'encre et Paprec pour papier/carton/plastique). Pour les Etats-Unis et l'Espagne, le prestataire établit une moyenne de poids par rapport à la taille des containers utilisés par l'usine, applique cette moyenne au nombre de containers enlevés sur l'année, et estime le poids des déchets récoltés sur les sites des usines courrier américaine.

Impact écologique du numérique

Part de CA des clients hébergés sur des datacenters Microsoft Azure sur l'offre : Part du chiffre d'affaires généré par les clients ayant des contrats hébergés sur les tours Microsoft Azure sur le chiffre d'affaires total annuel. L'abonnement et le trafic sont inclus, le service est exclu.

Power Usage Effectiveness (PUE) des datacenters : Les indicateurs de l'efficacité énergétique des datacenters renseignés ont été trouvés sur les sites internet, déclarations officielles, ou fournis directement par les fournisseurs.

Quantité de DEEE valorisée : Les DEEE usagés ou en fin de vie sont collectés et éliminés par des professionnels et comprennent les serveurs informatiques, les commutateurs réseau, les ordinateurs (portables et de bureau), les écrans, les imprimantes, les chargeurs de batterie, les adaptateurs et les appareils électriques.

Taux de recyclage des équipements numériques/électroniques : Part des équipements numériques ou électroniques récoltés puis recyclés par une société externe spécialisée.

Durée de vie moyenne des ordinateurs : Âge moyen de la vie d'un asset mis au rebut chez Esker, pour les ordinateurs (laptops et desktops) décommissionnés entre le 01/01 et le 31/12 de l'année de référence. Inclusions : Esker France (Décines et Villeurbanne) et Esker Amériques (USA + Canada + Amérique Latine + salariés en remote).

Attestation D.P.E.F.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière.

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, (ci-après "entité"), désigné organisme tiers indépendant ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation / Vérification sous le numéro n°3-1886, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel"), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les "Informations" et la "Déclaration"), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Direction :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les "Informations".

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de t OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre février et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de douze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes². Pour certains risques (politique anti-discrimination et code de bonne conduite, efficacité énergétique des datacenters, politique de déplacements professionnels et satisfaction client via le Net Promoter Score) nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.

- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants³, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁴ et couvrent entre 51% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 30 avril 2024

L'un des commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Arnauld de GASQUET

Associé

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

² Politique anti-discrimination et code de bonne conduite, efficacité énergétique des datacenters, politique de déplacements professionnels et satisfaction client via le Net Promoter Score.

³ Ratio du salaire du par rapport au salaire médian monde, part de salarié sensibilisée au code d'éthique (France), taux de salarié ayant suivi une formation en ligne de sensibilisation à la sécurité et à la protection des données avec succès, effectif (total, genre), nombre de recrutement (total, genre), taux de femmes à des postes de management, nombre de départs, taux de turnover, nombre d'heures de formation externe, nombre d'accidents, nombre de jours perdus à cause d'accidents, millions d'heures théoriques travaillées, taux de fréquence des accidents du travail, ratio de sévérité des accidents du travail, taux d'absentéisme, quantité totale d'émissions de CO2 (tCO2e) scope 1,2 et 3, consommation d'électricité, quantité de déchets recyclés/non recyclés (usine de courrier USA).

⁴ Entités sélectionnées : Esker USA et Esker France

4

Gestion des risques

Conformément à la réglementation Prospectus 3 applicable à compter du 21 juillet 2019, nous vous présentons les risques significatifs et spécifiques à la Société dans ce chapitre.

L'exercice de cartographie des risques a permis, à la Société de résumer les sept principaux risques et de les regrouper en cinq catégories, sans aucune hiérarchie entre elles.

Dans chacune des cinq catégories susmentionnées, les risques ont été classés en fonction d'une double approche combinant :

- L'impact potentiel sur les opérations de la Société (encore désigné sous le terme de « criticité »), classé en trois niveaux : critique, significatif ou peu significatif ; et

- La probabilité de la survenance du risque, également classée en trois niveaux : élevée, modérée ou faible ;

étant précisé que les risques avec la probabilité de survenance la plus élevée et l'impact négatif potentiel le plus élevé étant placés en premier dans chaque catégorie.

Les risques ont été appréciés en « risque net », c'est-à-dire en tenant compte des mesures de gestion de risque mises en place au sein de la Société.

Cette cartographie des risques reflète l'exposition du Groupe Esker. Par ailleurs, une revue et une mise à jour de cette cartographie va être réalisée durant l'année 2024 et sera consultable dans le rapport de gestion de l'année. En parallèle, le groupe Esker étant soumis à la CSRD en 2026 sur les données extra-financières 2025, un travail d'analyse de la double matérialité a déjà été lancé et la méthodologie qui a été appliquée pour la cotation des risques sera également appliquée pour la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels.

4.1. Risques technologiques

4.1.1. Risques liés à la défaillance de la plateforme de production

Les documents traités par le Service «Esker on Demand» sont reçus, enregistrés et stockés sur une plateforme technique composée de l'ensemble des infrastructures matérielle et logicielle permettant au-dit service de fonctionner.

La société a mis en place un plan de prévention intégrant notamment :

- L'identification des principaux risques liés à la plateforme.
- Les mesures en place pour se prémunir contre ces risques.
- Des procédures de traitement d'incidents.

La société a opté pour l'hébergement de cette plateforme, soit en colocation dans des Datacenters opérés par des fournisseurs certifiés, soit en s'appuyant sur l'environnement Cloud proposé par Microsoft Azure. Ce choix permet de garantir un haut niveau de sécurité à la plateforme. En complément, la société réalise une analyse de risque, mise à jour annuellement, dans le cadre de son système de management de la sécurité de l'information (SMSI), audité et certifié ISO 27001.

Afin de détecter d'éventuelles défaillances, la plateforme fait l'objet d'une surveillance 24/7 par des équipes dédiées.

Par ailleurs, le comité Cybersécurité sous la présidence de Steve Vandenberg a été créé en 2022. Il a pour mission de faire un état des lieux de la politique de Cybersécurité chez Esker. Steve Vanderberg expert dans les solutions de Sécurité chez Microsoft, échange avec les équipes opérationnelles afin de mettre en place des plans d'amélioration.

La société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La société considère que l'impact de ce risque serait **critique**.

4.1.2. Risques d'intrusion malveillante au sein de nos systèmes

La sécurité informatique est un enjeu majeur pour le Groupe Esker.

Depuis plusieurs années, les entreprises font face à une multiplication des cyberattaques. Le stockage de données et les processus métiers appartenant à des entités tierces suscitent l'intérêt de personnes mal intentionnées cherchant à en tirer profit.

Afin de prévenir toute intrusion malveillante, la société procède, une fois par an, à un audit technique (test d'intrusion, complété par des scans de vulnérabilité automatisés et mensuels. Ils visent à identifier les potentiels points de vulnérabilité, classés par ordre de criticité et donnent lieu, si besoin, à un plan de remédiation incorporé dans les plans de développement.

En complément de ces audits techniques, la société conduit également une politique de sensibilisation aux risques et aux politiques de sécurité mises en place. Tous les collaborateurs suivent annuellement une formation qui présente les règles de sécurité à respecter et qui est validée par un test de connaissances. Les bonnes pratiques mises en avant sont testées lors d'audits d'ingénierie sociale annuels pour évaluer les comportements humains et détecter les points d'amélioration.

Enfin, dans l'éventualité d'un sinistre majeur, le Groupe Esker continue de travailler sur la mise en place d'un Plan de Reprise d'activité pour la plateforme de production accompagné d'un Plan de Gestion de crise.

La société attribue à ce risque une **probabilité élevée**.

La société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.2. Risques liés au marché sur lequel intervient le Groupe

4.2.1 Perte de compétitivité

Dans un contexte fortement concurrentiel, la capacité à innover et des solutions adaptées aux besoins de nos clients est un enjeu majeur pour le Groupe.

Le marché sur lequel est positionné le Groupe Esker est marqué par une évolution technologique rapide, qui impose de lancer régulièrement de nouveaux produits (modules et logiciels) répondant à ces nouveaux critères afin de satisfaire la demande en la matière et de maintenir sa position.

Le développement de logiciels est un processus long et complexe, nécessitant des investissements significatifs en recherche et développement. Un développement plus lent que nos concurrents affecterait la position concurrentielle de l'entreprise sur ses marchés.

Par ailleurs, de nouveaux entrants ou des concurrents existants, pourraient apporter des solutions résolument nouvelles et disruptives qui rendraient obsolètes les solutions d'Esker.

Pour minimiser ce risque, Esker s'est organisé depuis de nombreuses années à recueillir en permanence les avis, opinions et besoins de ses clients autour de ses solutions. Régulièrement, des conventions clients sont organisées sur les principaux marchés du groupe. Les équipes marketing sont en contact constant avec la base clients et assurent une veille concurrentielle. Les nouvelles équipes dites CX (Customer Experience) surveillent l'utilisation effective des solutions par les clients et s'assurent de leur satisfaction.

La société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La société considère que l'impact de ce risque serait **critique**.

4.2.2 Dépendance vis-à-vis des tiers

La base clients de la société est diversifiée en termes de comptes et d'industrie.

Le premier client du groupe est sa Joint-Venture avec le groupe Quadient qui représente 7.0% du chiffre d'affaires Groupe en 2023. Il convient de signaler que cette entité assure, au travers des différentes entités opérationnelles de Quadient, la distribution de solutions Esker packagées auprès de plus de 2000 clients finaux en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni principalement.

Hors Quadient, le plus important client d'Esker représente 1,7% de l'activité et les 20 premiers clients Quadient compris 19,2% contre 20% en 2022.

Le Groupe Esker commercialise des solutions horizontales qui sont généralement utilisées dans des secteurs très variés de l'économie. Aucune concentration particulière ou significative n'est à signaler.

La société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.3. Risques juridiques et réglementaires

Risques relatifs à la protection des données personnelles

Le Groupe est soumis aux différentes réglementations internationales et locales relatives à la protection de données personnelles. L'augmentation des projets liés à la digitalisation des activités clés de ses clients conduit ces derniers à être de plus en plus exigeants quant aux garanties relatives au risque de défaut de protection des données à apporter par le Groupe. Et ce, d'autant plus que la pression réglementaire en la matière est accrue, non seulement en raison de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en mai 2018 mais également en raison de l'adoption de législations sur le sujet dans de nombreux pays situés en dehors de l'Union Européenne.

Dans le cas d'une non-conformité avec les règles applicables en matière de protection des données, ou d'une divulgation volontaire ou involontaire de tout ou partie de données personnelles appartenant à un client ou à un tiers, la responsabilité du Groupe pourrait alors être engagée. Une sanction pécuniaire pourrait également être prononcée par les autorités de protection des données personnelles, exposant ainsi le Groupe à un risque financier et réputationnel.

Afin de se conformer aux réglementations applicables, le Groupe a mis à jour ses politiques en matière de protection des données personnelles et a mis en place des outils et procédures pour se conformer notamment au Règlement européen traitant de cette matière.

La société attribue à ce risque une **probabilité faible**.

La société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.4. Risques liés aux ressources humaines

Risque à recruter, développer et fidéliser les talents

Le recrutement de personnel technique de haut niveau est un élément clé du développement du groupe. Le marché actuel des nouvelles technologies est caractérisé par une offre abondante et une demande insuffisante, qui ont pour effet mécanique de tirer les prix du marché à la hausse.

Recruter le personnel adéquat tout en maintenant des critères d'exigences et de qualité et en préservant l'équilibre de la politique salariale est ainsi un enjeu fort du groupe.

Dans une perspective proche, le groupe est également exposé à un risque éventuel de turnover important.

Afin de se prémunir contre les risques induits, Esker a développé un processus de recrutement efficace, doté d'outils adaptés et facilitant notamment les contacts avec les candidats. Par ailleurs, le groupe dispose également d'une politique de gestion des ressources humaines incitative, reposant notamment sur une forte culture d'entreprise, une population jeune, une politique de rémunération attractive, des plans de formation variés, ou encore la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

La société attribue à ce risque une **probabilité modérée**.

La société considère que la criticité de ce risque est **significative**.

4.5. Risques financiers

Risques de change et analyse de la sensibilité

Les sociétés du groupe implantées à l'étranger facturent leurs propres clients dans leur devise locale. Ainsi, la part du chiffre d'affaires réalisée en euros est de l'ordre de 50%. Le risque de change encouru par Esker porte donc principalement sur les opérations intragroupes (facturation de produits, services, royalties) réalisées en dollars américains, livres sterling et dollars australiens. L'essentiel des transactions inter filiales sont réalisées avec la société mère, qui en conséquence supporte le risque de change.

La procédure actuelle de couverture de risque de change repose sur une analyse et un suivi :

- De l'évolution des devises et de l'environnement économique à moyen terme.
- De l'existence d'une date connue de recouvrement des créances et paiements des dettes.
- De la volatilité des devises concernées.

L'estimation du risque de change en cas d'évolution défavorable d'1 centime de l'euro, devise d'établissement des comptes, contre l'USD, la GBP, l'AUD et le SGD est le suivant :

Au 31 décembre 2023 (en devises)	USD	GBP	AUD	SGD
Actifs court terme	226 787	2 340 882	5 730 914	1 993 948
Passifs court terme	-30 344	-1 357	0	0
Position avant Gestion	196 443	2 339 525	5 730 914	1 993 948
Instruments de couverture	Néant	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	196 443	2 339 525	5 730 914	1 993 948
RISQUE DE CHANGE EN EUROS EN CAS D'ÉVOLUTION DÉFAVORABLE DE 1 CENTIME DE LA DEVISE EN EUROS	-1 594	-30 625	-21 536	-9 302

A titre d'exemple, le risque de change relatif au dollar est estimé sur la base d'un taux de change passant de 1,11 euro pour un dollar à 1,12 euro.

Au 31 décembre 2022 (en devises)	USD	GBP	AUD	SGD
Actifs	728 303	2 901 362	5 606 958	2 535 707
Passifs	-1 351	-450 884	0	-533 188
Position avant Gestion	726 952	2 450 478	5 606 958	2 002 519
Instruments de couverture	Néant	Néant	Néant	Néant
Position nette après gestion	726 952	2 450 478	5 606 958	2 002 519
RISQUE DE CHANGE EN EUROS EN CAS D'ÉVOLUTION DÉFAVORABLE DE 1 CENTIME DE LA DEVISE EN EUROS	-6 331	-30 804	-22 623	-9 725

L'activité réalisée aux Etats-Unis représente 41% du total, et génère une contribution au résultat opérationnel du Groupe, avant prise en compte des coûts centraux supportés par la France, de l'ordre de 21 897 K€.

Le principal risque de change auquel est exposé le Groupe porte donc sur cette contribution. Toute variation significative du dollar a pour conséquence une diminution de la contribution américaine à l'absorption des coûts centraux. Au titre de l'exercice 2023, une évolution défavorable de 10 centimes de la devise par rapport à l'euro aurait un impact défavorable de 1 710 K€ (1 569 K€ en 2022) sur le résultat opérationnel du Groupe.

La société attribue à ce risque une **probabilité élevée**.

La société considère que la criticité de ce risque est **peu significative**.

4.6. Assurances et couvertures des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'il estime compatibles avec la nature de son activité. Ainsi les polices d'assurance suivantes ont été souscrites par les différentes entités aux fins de couvrir les risques suivants :

- Responsabilité civile exploitation.
- Responsabilité civile professionnelle et cyber risques,
- Perte d'exploitation,
- Dommages aux biens.
- Déplacements professionnels.

L'ensemble de ces garanties doit permettre de couvrir les risques et actifs significatifs, bien qu'il ne soit pas possible de présager des conséquences et préjudices éventuels que la société pourrait encourir.

Aucun sinistre significatif n'a été déclaré par le Groupe au cours des exercices 2023 et 2022.

5

États financiers consolidés

5.1. Comptes annuels consolidés au 31 Décembre 2023

Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	51 395	47 651
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	2	15 882	16 266
Immobilisations corporelles	4/5	8 666	8 986
Immobilisations financières	5	10 532	10 754
Titres mis en équivalence		5 327	4 259
Actif immobilisé		75 920	71 650
Stocks		303	512
Créances clients		37 894	37 157
Impôts différés actifs		1 078	1 114
Autres créances et comptes de régularisation		8 341	9 038
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	8	48 773	42 887
Actif circulant		96 389	90 708
TOTAL ACTIF		172 309	162 358

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital social		12 076	11 971
Primes d'émission		23 982	23 227
Résultat consolidé		14 857	17 864
Réserves consolidées		57 461	45 578
Capitaux propres	9	108 376	98 641
<i>Dont Part du groupe</i>		<i>108 376</i>	<i>98 641</i>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>		<i>-</i>	<i>-</i>
Provisions pour risques et charges	12	3 228	3 114
Emprunts et dettes financières	13	10 922	15 034
Dettes fournisseurs		10 544	9 839
Dettes fiscales et sociales		26 807	22 690
Impôts différés passifs		0	1 434
Autres dettes et comptes de régularisation	14	12 431	11 607
Dettes		60 704	60 603
TOTAL PASSIF		172 309	162 358

Compte de resultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2023	% CA	31/12/2022	% CA
Chiffre d'affaires	15	178 554	100%	158 987	100%
Production immobilisée	16	12 365	7%	10 163	6%
Autres produits d'exploitation		2 126	1%	1 629	1%
Achats consommés		(2 406)	(1%)	(2 651)	(2%)
Variations de stocks		(160)	(0%)	127	0%
Autres charges d'exploitation		(45 211)	(25%)	(39 573)	(25%)
Charges de personnel	17	(113 791)	(64%)	(94 398)	(59%)
Impôts et taxes		(1 692)	(1%)	(1 756)	(1%)
Dotations nettes aux amortissements		(11 672)	(7%)	(11 924)	(7%)
Dotations nettes aux provisions		(193)	(0%)	805	(0%)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		17 919	10,0%	21 409	13,5%
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-	-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		17 919	10,0%	21 409	13,5%
Résultat financier	18	554	0%	272	0%
Résultat courant des entreprises intégrées		18 474	10%	21 681	14%
Résultat exceptionnel	19	65	0%	(299)	(0%)
Impôts sur les résultats	20	(4 750)	(3%)	(5 016)	(3%)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		1 068	1%	1 497	1%
Résultat net		14 857	8,3%	17 864	11,2%
- Dont part groupe		14 857			
- Dont intérêts minoritaires		-			
Résultat par action en euros		2,53	-	3,04	-
Résultat dilué par action en euros		2,45	-	2,97	-

(*) Le résultat net inclut la part des intérêts minoritaires de Market Dojo (Cf. paragraphe 2 : Règles, méthodes comptables et périmètre de consolidation).

Etat des variations de capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Réserves consolidés	Capitaux Propres Groupe
Situation au 31 décembre 2021	11 850	22 756	399	14 280	31 109	80 394
Résultat reporté à nouveau				(5 458)	5 458	-
Résultat de l'exercice				17 864		17 864
Variation des écarts de conversion			945			945
Options de souscription d'actions	17	472				489
Actions propres				796		796
Dividendes				(3 805)		(3 805)
Variation de périmètre				24		24
Autres mouvements					1 934	1 934
Situation au 31 décembre 2022	11 867	23 228	1 344	23 701	38 501	98 641
Résultat reporté à nouveau				(13 203)	13 203	-
Résultat de l'exercice				14 857		14 857
Variation des écarts de conversion			(1 248)			(1 248)
Options de souscription d'actions	105	755				860
Actions propres				-		-
Dividendes				(4 651)		(4 651)
Variation de périmètre				10		10
Autres mouvements	104				(195)	(91)
Situation au 31 décembre 2023	12 076	23 982	96	20 714	51 533	108 377

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	14 857	17 864
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité:		
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	11 773	11 004
- Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	62	529
- Produits de cession d'éléments d'actif	(51)	(818)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	26 641	28 579
- Charges d'impôts	4 750	5 016
- Impôts payés	(5 322)	(4 459)
- Intérêts payés et reçus	(109)	(46)
- Dividendes reçues des sociétés MEE		1 800
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	5 546	(10 401)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	31 506	20 489
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(15 984)	(14 675)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	3	818
Augmentation, diminution des immobilisations financières	(221)	2 954
Variation de périmètre Market Dojo		(8 346)
Investissement dans une entreprise associée	(1 068)	(1 497)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(17 270)	(20 746)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(4 502)	(3 555)
Augmentation de capital ou apports		
Frais d'augmentation de capital		
Sommes reçues lors de l'exercice d'options de souscription d'actions	860	592
(Augmentation) Diminution des actions propres		
Remboursement d'emprunt - contrats de location financement	(4 111)	(3 135)
Augmentation des dettes financières		17 000
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(7 753)	10 902
VARIATION DE TRESORERIE	6 483	10 644
Incidences des variations de taux de change	(590)	(2 736)
Trésorerie à l'ouverture	42 885	34 978
Trésorerie à la clôture	48 773	42 885

Notes annexes aux états financiers

1. Note sur les faits marquants de l'exercice

Création de la filiale Esker Benelux

Le groupe a créé au 1er janvier 2023 une filiale en Belgique pour porter le développement de la région du Benelux. Les titres de cette filiale sont détenus à 100% par Esker SA.

Distribution de dividendes

Une distribution de dividendes a eu lieu au cours de l'exercice, conformément aux résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023. Sur la base d'un capital social composé de 6 024 520 actions à la date de l'assemblée générale, la somme de 4 518 390 euros a été ainsi distribuée aux actionnaires, à raison de 0,75 euro par action.

2. Règles, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Arrêté des comptes

Les comptes consolidés du groupe Esker au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Directoire et présentés pour approbation au Conseil de surveillance du 26 mars 2024.

Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leur pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe Esker.

Périmètre et critère de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées par le groupe Esker, mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont évalués en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en section 2 de la présente annexe.

Prise en compte des intérêts minoritaires dans le compte de résultat : le groupe prend l'engagement de combler la quote-part des minoritaires de Market Dojo.

Méthode de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euros sont convertis au cours moyen de change de la période ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée. Les écarts de conversion sont présentés distinctement dans les capitaux propres.

Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages du personnel.
- Le retraitement des contrats de location financement.
- La comptabilisation à l'actif des coûts de développement.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Les principales estimations faites par la Direction portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels (notes 3 et 4),
- Le calcul des impôts différés (note 20),
- L'évaluation des engagements de retraite (note 12),
- L'évaluation des provisions (note 12).

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes.

Goodwill (écart d'acquisition)

Le goodwill provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale à la date d'acquisition. Le goodwill est évalué dans la devise de l'entreprise acquise. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût en tant qu'actif et est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les goodwill et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture.

La durée d'utilité des goodwill est l'infini.

La méthodologie utilisée en matière de test de dépréciation repose d'une part sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, d'autre part sur l'utilisation de la valeur de marché résultant de la capitalisation boursière d'Esker.

Les flux de trésorerie sont déterminés sur la base de prévisions établies sur un horizon de 5 ans. Une hypothèse de croissance à l'infini est retenue à compter de la sixième année. Les flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite l'objet d'une actualisation.

Les hypothèses clés utilisées pour la réalisation des tests sont les suivantes :

- Un Taux de croissance à l'infini de 2,0% -, ce taux paraissant acceptable eu égard à l'observation des performances du secteur d'activité concerné (services technologiques et informatiques)
- Un taux d'actualisation de 7,8% pour l'Allemagne, et 8,5% pour la France. Ce taux tient compte du taux sans risque à 10 ans, d'une prime de risque marché et du coefficient bêta.

Un test de dépréciation a également été conduit sur les titres Market Dojo au 31 décembre 2023, par évaluation de la valeur de rachat future des titres composant la part minoritaire de son capital selon les dispositions convenues dans l'accord d'option de 2022.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur de rachat future aux variations de certaines hypothèses, principalement le chiffre d'affaires et le besoin en fonds de roulement normatif.

Immobilisations incorporelles

■ Frais de développement

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- L'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme.
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise.
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe Esker concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Ils sont principalement constitués des coûts salariaux.

Au titre de l'activité de développement du groupe, deux catégories d'activité doivent être distinguées :

- **Les activités de développements visant à créer de nouveaux produits ou à apporter de nouvelles fonctionnalités aux produits existants**, pour lesquels les critères de capitalisation définis par la norme IAS 38 sont appréciés par les équipes de marketing et de R&D au moment du lancement de ces projets,
- **Les activités de développements visant à maintenir les produits existants** (adaptation aux nouveaux systèmes d'exploitation, maintenance corrective...), qui ne remplissent pas les conditions requises par la norme et ne sont donc pas immobilisés.

Les dépenses de développement immobilisées sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, soit une durée de 5 ans. Les dépenses correspondant à des projets non encore finalisés à la date de clôture sont comptabilisées en immobilisations incorporelles et donnent lieu à des tests de dépréciation (voir note sur la dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ci-après).

Les autres dépenses de recherche et développement, ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, sont comptabilisées directement en charges de l'exercice.

■ Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité soit 5 ans.

Immobilisations corporelles

■ Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle (toutefois considérée comme nulle dans la plupart des cas). Le mode linéaire est en général retenu sur les durées d'utilité estimées suivantes :

- Terrain illimité
- Bâtiments 20 ans
- Installations générales de 5 à 8 ans
- Matériel de transport de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique de 2,5 à 8 ans
- Mobilier 5 ans

■ Contrats de location financement

En application de la méthode préférentielle, les contrats de location transférant à Esker les risques et avantages inhérents à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés en immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière à leur juste valeur ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations correspondantes sont amorties selon les modalités décrites ci-dessus.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les immobilisations corporelles et incorporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test de perte de valeur est réalisé au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours (projets de développement).

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période, leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'UGT correspond aux centres de profits autour desquels le groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Ces centres de profits correspondent généralement aux entités juridiques.

Lorsque la valeur recouvrable d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en compte de résultat.

Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'acquisition, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré ou de leur valeur nette de réalisation.

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété correspondant généralement à la livraison pour les ventes de biens et à la réalisation de la prestation pour les activités de services.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à son irrécouvrabilité.

Actions propres

Les actions de long terme de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, net des frais d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et n'impactent pas le résultat de l'exercice.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités se composent de soldes bancaires et de fonds de caisses.

Les valeurs mobilières de placement ont une échéance court terme, elles sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les pertes et profits en résultant sont comptabilisés au compte de résultat.

Les variations de trésorerie sont analysées dans le tableau de flux de trésorerie présenté selon la méthode indirecte.

Provisions

Les provisions sont constituées lorsque les organes de Direction du groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, dont le coût est évaluable de manière fiable.

Des provisions pour litiges peuvent notamment être constituées dans le cadre des litiges connus dans lesquels le groupe est impliqué. A la date d'arrêté des comptes, un examen de ces litiges est réalisé par la Direction et par des conseils extérieurs le cas échéant afin d'évaluer le montant nécessaire de provision à constituer pour couvrir les risques estimés.

Avantages au personnel

■ Plans De Retraite

Dans la plupart des filiales, le groupe a une obligation de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes gérant les programmes de retraite. Ces cotisations sont comptabilisées en charges dès lors qu'elles sont encourues. Aucun autre engagement n'est lié à ces contributions.

Par ailleurs, en application de la loi française, le groupe a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite une indemnité de fin de carrière. Les engagements correspondants sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Ce calcul est réalisé dans le respect de la convention collective applicable (SYNTEC) et repose notamment sur les éléments suivants :

- Âge estimé de départ en retraite.
- Ancienneté du personnel à la date de départ en retraite.
- Probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à l'âge de départ en retraite.
- Taux d'augmentation des salaires.
- Taux d'actualisation.

Aucun autre engagement de retraite n'est comptabilisé dans les autres filiales du groupe compte tenu de leur caractère non significatif ou de l'absence d'obligation légale en la matière.

■ Autres Avantages À Long Terme

En application de la législation locale, la filiale italienne a l'obligation de verser une allocation aux salariés lors de leur départ, quel qu'en soit le motif (démission, retraite...). Cette allocation est calculée sur la base du salaire annuel et de l'ancienneté des salariés, et fait l'objet d'une réévaluation annuelle indexée sur un taux d'inflation communiqué par le gouvernement italien.

Impôts sur les résultats et impôts différés

Les différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future paraît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés au sein d'une même entité fiscale. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Crédit d'impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année en cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues.

Compte tenu du caractère définitivement acquis du crédit d'impôt recherche indépendamment de la situation fiscale du Groupe, il a été décidé de classer ce produit en « autres produits d'exploitation ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière générale lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et lorsque le montant des produits peut être estimé de manière fiable, et plus spécifiquement à la date de transfert des risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Dans le cadre de son activité, le chiffre d'affaires du groupe est principalement constitué de ventes de licences, de contrats de prestation de maintenance et de prestations de services associées (formation et assistance à la mise en œuvre), de ventes de services accessibles à la demande via internet (externalisation des envois de fax et courriers) et de fourniture de matériel (cartes fax).

- Les ventes de licences et de matériel sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de livraison,
- Les produits relatifs aux contrats de maintenance sont comptabilisés en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée totale du contrat. Dans le cas de contrats portant sur l'exercice en cours et les exercices suivants, des produits constatés d'avance sont comptabilisés à la clôture de l'exercice pour la partie des contrats correspondant aux exercices futurs,
- Les prestations de service liées aux ventes de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation.

Les autres prestations de services sont constatées en chiffre d'affaires à leur date de réalisation.

Périmètre de consolidation

Esker Benelux, filiale créée au 1er janvier 2023, a intégré le périmètre de consolidation. La société est intégrée par intégration globale.

Ci-dessous le périmètre détaillé au 31 décembre 2023.

Sociétés	Sièges	2023		2022		Méthode de consolidation ⁽¹⁾
		Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	
ESKER	Lyon (France)	Société consolidante				
ESKER GmbH	Essen (Allemagne)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
ESKER Ltd	Derbyshire (Royaume-Uni)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
ESKER Srl	Milan (Italie)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
ESKER Iberica Sl	Madrid (Espagne)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
ESKER Inc	Madison (Etats-Unis)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
ESKER Australia Pty Ltd	Sydney (Australie)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
Esker Documents Automation Asia Pte Ltd	Singapour	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
Esker Documents Automation (M) Sdn Bhd	Kuala Lumpur (Malaisie)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
Esker Solution Canada Inc	Montréal (Canada)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
CalvaEdi	Paris (France)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
Esker EDI Solution	Ratingen (Allemagne)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
Esker Hong Kong	Hong Kong	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	I. G.
Esker Benelux	Belgique (Gent)	100,0%	100,0%			I. G.
Market Dojo	Stonehouse (Royaume-Uni)	50,2%	50,2%	50,1%	50,1%	I. G.
Neotouch Cloud Solution	Dublin (Irlande)	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%	M.E.

(1) I.G. : Intégration Globale
M.E. : Mise en équivalence

3. Notes relatives au bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie

NOTE 1 : Informations sectorielles

■ Informations relatives aux produits et services

En milliers d'euros	2023		2022	
	Montant	%	Montant	%
Vente de logiciels	309	0%	1 140	1%
Vente de cartes fax	50	0%	88	0%
Contrats de maintenance et mise à jour	3 155	2%	4 682	3%
Prestations de services	28 348	18%	25 626	16%
Trafic	146 691	92%	127 451	80%
CHIFFRE D'AFFAIRES	178 554	100%	158 987	100%

■ Informations relatives aux zones géographiques

Le Groupe Esker a retenu le secteur géographique, en fonction des actifs, comme critère unique d'information sectorielle. Selon ce critère, l'activité peut être répartie en six segments principaux : la France (dont CalvaEDI), l'Allemagne (dont Esker EDI Services), le Royaume Uni, l'Europe du Sud, l'Australie-Asie et la zone Amériques.

Au 31 décembre 2023 En milliers d'euros	France	Allemagne	Royaume-Uni	Europe du sud	Australie, Asie	Americas	TOTAL Groupe
Chiffres d'affaires externes	65 152	8 649	10 874	10 138	10 367	73 376	178 555

Au 31 décembre 2022 En milliers d'euros	France	Allemagne	Royaume-Uni	Europe du sud	Australie, Asie	Americas	TOTAL Groupe
Chiffres d'affaires externes	58 086	7 213	9 128	8 228	9 886	66 446	158 987

■ Informations relatives aux principaux clients

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires réalisé avec le principal client correspond à 7,0% du chiffre d'affaires total du groupe.

Sur l'exercice 2022, le chiffre d'affaires réalisé avec le principal client correspond à 8,3 % du chiffre d'affaires total du groupe.

NOTE 2 : Ecarts d'acquisition

Les principaux écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Nette
TermSync	5 235	97	5 138	5 322
CalvaEdi	137	2	135	135
E-integration	989	-	989	989
Market Dojo	9 620	-	9 620	9 820
TOTAL ECARTS D'ACQUISITION	15 981	99	15 882	16 266

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et de passifs concernés.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés est comptabilisé en écarts d'acquisition.

L'évolution à la hausse ou à la baisse, de la valeur nette des écarts d'acquisition des filiales TermSync et Market Dojo s'explique par la variation de change.

Les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition ont permis de confirmer la valeur de ces écarts d'acquisition sur la base des hypothèses nominales retenues.

NOTE 3 : Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Nette
Ecart d'acquisition	15 981	99	15 882	16 266
Frais de développement	76 169	53 769	22 399	19 141
Marques	1 968	126	1 842	1 762
Logiciel	1 723	1 339	384	225
Relation clientèle	7 410	2 620	4 790	5 053
Immobilisations incorporelles en-cours	6 095	-	6 095	5 203
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	109 345	57 953	51 391	47 649

Les frais de développement capitalisés à l'actif sont constitués des éléments suivants :

- coûts engagés dans le cadre du développement des logiciels de dématérialisation,
- coûts liés au développement de l'activité « On Demand » de l'ensemble de nos solutions.

■ Variations constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au 31/12/2023 En milliers d'Euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Reclassement	Autres mouvements	Clôture
Écarts d'acquisition	16 369					(388)	15 981
Frais de développement	64 673	5 999	(154)		5 674	(24)	76 169
Marques	1 878	116				(26)	1 968
Logiciel	1 914	322	(482)			(31)	1 723
Relation clientèle	7 410						7 410
Immobilisations incorporelles en-cours	5 203	6 756	(190)		(5 674)	(1)	6 095
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS BRUTES	97 447	13 193	(827)	-	-	(469)	109 345
Écarts d'acquisition	100					(1)	99
Frais de développement	45 532	8 239				(2)	53 769
Marques	116	12				(2)	126
Logiciel	1 690	156	(480)			(26)	1 339
Relation clientèle	2 357	262					2 620
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS	49 796	8 670	(480)	-	-	(31)	57 953
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS NETTES	47 651	4 524	(346)	-	-	(438)	51 391

Les variations constatées concernent les frais de développement qui ont été immobilisés sur la période, et portent notamment sur les développements engagés au titre de nos solutions « à la demande » (SaaS).

Les reclassements reflètent le transfert des immobilisations incorporelles en-cours en frais de développement et des corrections de comptes réalisées en 2023.

■ Variations constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au 31/12/2022 En milliers d'Euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre ¹	Reclassement	Autres mouvements	Clôture
Écarts d'acquisition	6 233			9 820		316	16 369
Frais de développement	55 135	238	(2 247)	1 896	9 547	103	64 673
Marques	1 633				217	27	1 878
Logiciel	1 973	222	(59)		(279)	57	1 914
Relation clientèle	7 365				45		7 410
Immobilisations incorporelles en-cours	4 337	10 389	-		(9 531)	8	5 203
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS BRUTES	76 676	10 850	(2 306)	11 716	-	511	97 447
Écarts d'acquisition	95					5	100
Frais de développement	39 155	6 746	(1 445)	984	16	75	45 532
Marques	-				117	(1)	116
Logiciel	1 687	151	(59)		(133)	44	1 690
Relation clientèle	2 095	262					2 357
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS	43 032	7 159	(1 504)	984	0	124	49 796
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS NETTES	33 644	3 690	(802)	10 732	(0)	387	47 651

(1) : entrée de Market Dojo dans le périmètre de consolidation en intégration globale.

NOTE 4 : Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Nette
Terrain	1 077		1 077	1 077
Bâtiments	1 179	348	831	890
Matériel de bureau informatique	9 541	6 337	3 204	2 200
Installations et agencements	6 146	3 570	2 576	3 184
Matériel et outillage	9 467	8 911	556	1 031
Matériel de transport	8	6	2	2
Mobilier	1 615	1 195	420	602
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 033	20 366	8 667	8 987

■ Variations constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au 31/12/2023 En milliers d'Euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Autres mouvements	Clôture
Terrain	1 077					1 077
Bâtiments	1 179					1 179
Matériel de bureau informatique	8 030	2 380	(762)		(108)	9 541
Installations et agencements	6 027	157	(1)		(36)	6 146
Matériel et outillage	9 339	185	(49)		(8)	9 467
Matériel de transport	12		(4)			8
Mobilier	1 610	39	(2)		(33)	1 615
IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS BRUTES	27 275	2 761	(818)	-	(185)	29 033
Bâtiments	289	59				348
Matériel de bureau informatique	5 830	1 339	(760)		(72)	6 337
Installations et agencements	2 842	761	(7)		(25)	3 570
Matériel et outillage	8 308	644	(34)		(7)	8 911
Matériel de transport	10		(4)			6
Mobilier	1 008	214	(4)		(23)	1 195
IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORTISSEMENTS	18 288	3 016	(811)	-	(127)	20 366
IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS NETTES AVANT DEPRECIATION	8 987	(256)	(7)	-	(57)	8 667
IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS NETTES	8 987	(256)	(7)	-	(57)	8 667

Les reclassements reflètent le transfert de certaines immobilisations classées historiquement en Matériel de bureau informatique mais comptabilisées en Matériel et outillage.

■ Variations constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Au 31/12/2022 En milliers d'Euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre ⁽¹⁾	Reclassement	Autres mouvements	Clôture
Terrain	1 077						1 077
Bâtiments	1 179						1 179
Matériel de bureau informatique	8 886	902	(327)	39	(1 604)	134	8 030
Installations et agencements	5 447	543	(12)			49	6 027
Matériel et outillage	7 683	55	(8)		1 604	6	9 339
Matériel de transport	61	-	(49)				12
Mobilier	1 330	246	(21)	9		46	1 610
IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS BRUTES	25 663	1 747	(417)	48	-	234	27 275
Bâtiments	230	59					289
Matériel de bureau informatique	5 738	1 206	(323)	19	(895)	85	5 830
Installations et agencements	2 077	743	-			22	2 842
Matériel et outillage	6 911	510	(9)		895	1	8 308
Matériel de transport	50	2	(42)			-	10
Mobilier	761	238	(15)	1		24	1 008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORTISSEMENTS	15 767	2 758	(389)	20	-	132	18 288
IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS NETTES AVANT DEPRECIATION	9 896	(1 012)	(28)	29	-	102	8 987
IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS NETTES	9 896	(1 012)	(28)	29	-	102	8 987

(1) : entrée de Market Dojo dans le périmètre de consolidation en intégration globale.

NOTE 5 : Immobilisations financières

En milliers d'euros	Ouverture 2023	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture 2023
Titres de participation non conso- lidés	4 800		(30)		(163)	4 607
Titres immobilisés	4 713	401	(300)			4 814
Prêts, cautionnement et autres créances	1 241	3 489	(3 617)		(2)	1 111
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES	10 754	3 891	(3 947)	-	(165)	10 532

NOTE 6 : Contrat de location financement

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Au 31 décembre 2021	7 082	(6 460)	622
Augmentation		(126)	(126)
Diminution			-
Ecart de conversion			-
Au 31 décembre 2022	7 082	(6 586)	496
Augmentation	-	(325)	(325)
Diminution			-
Ecart de conversion			-
Au 31 décembre 2023	7 082	(6 911)	171

Les engagements relatifs aux contrats de location financement s'analysent de la manière suivante au titre des exercices clos au 31 décembre 2023 et 2022 :

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	A moins d'un an	De 2 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL	A moins d'un an	De 2 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Total des loyers futurs minimaux	111			111	227	111		338
Valeurs actualisées des paiements minimaux	107			107	226	107		333

NOTE 7 : Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Créance d'impôt	3 770	3 051
Autres créances fiscales	191	376
Autres créances	545	179
Charges constatées d'avance	3 835	5 432
TOTAL AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	8 341	9 038

NOTE 8 : Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, la trésorerie dont dispose le Groupe comprend les éléments suivants :

En milliers d'euros	Valeur nette 31/12/2023	Valeur nette 31/12/2022
Valeurs mobilières de placement	6 137	8 355
Disponibilités	42 636	34 531
TOTAL DISPONIBILITES ET VMP	48 773	42 886

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des Sicav Monétaires et des comptes à terme sans risque de perte de valeur.

NOTE 9 : Capitaux propres

	Valeur (en milliers d'euros)	Nombre d'actions
Capital social au 31/12/2021	11 850	5 924 912
Augmentation de capital	102	50 850
Levée de stock options et de bons de souscriptions d'actions	20	9 978
Capital social au 31/12/2022	11 971	5 985 740
Augmentation de capital	78	38 780
Levée de stock options et de bons de souscriptions d'actions	27	13 450
CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2023	12 076	6 037 970

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Un dividende de 0,75 € par action a été versé sur la période.

NOTE 10 : Actions propres

La part du capital social détenu en propre par le groupe a évolué de la manière suivante au cours de l'exercice 2023 :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Nombre d'actions propres détenues à l'ouverture	143 204	147 882
Achats d'actions (contrat de liquidité)	24 347	27 288
Ventes d'actions (contrat de liquidité)	(23 806)	(26 473)
Achats d'actions (croissance externe)		
Ventes d'actions (croissance externe)		(5 493)
Nombre d'actions propres détenues à la clôture	143 745	143 204

NOTE 11 : Plans de stock-options et d'actions gratuites

Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achats d'actions et de bons de souscriptions d'actions non échus au 31 décembre 2023 sont présentées ci-dessous :

Type	Dates		Prix d'exercice en euros	Nombre d'options			Solde
	Attribution	Expiration		Attribuées	Exercées	Échues ou perdues	
Plan de souscription	19/04/13	18/09/23		27 500	26 250	1 000	250
Plan de souscription	01/04/14	31/03/24	16,32	12 000	9 874	1 626	500
Plan de souscription	01/04/15	31/03/25	19,62	24 500	20 624	563	3 313
Plan de souscription	01/07/16	30/06/26	32,92	23 800	19 487	1 813	2 500
Plan de souscription	04/05/17	03/05/27	46,55	20 750	15 109	1 313	4 328
Plan de souscription	01/06/18	31/05/28	57,49	23 000	12 271	2 126	8 603
Plan de souscription	24/06/19	23/06/29	79,75	28 750	10 479	4 125	14 146
Plan de souscription	04/05/20	03/04/30	99,60	28 750	7 924	1 500	19 326
TOTAL PLANS DE SOUSCRIPTION				189 050	122 018	14 066	52 966
Actions gratuites	05/03/21	04/03/24		6 300			6 300
Actions gratuites	05/03/21	04/03/25		2 100			2 100
Actions gratuites	05/03/21	04/03/26		2 100			2 100
Actions gratuites	05/03/21	04/03/27		2 100			2 100
Actions gratuites	01/04/21	31/03/24		1 400			1 400
Actions gratuites	01/04/21	31/03/25		467			467
Actions gratuites	01/04/21	31/03/26		467			467
Actions gratuites	01/04/21	31/03/27		467			467
Actions gratuites (*)	01/06/22	01/06/24		51 840			51 840
Actions gratuites	01/10/22	01/10/25		59 100			59 100
Actions gratuites	06/11/23	05/11/26		56 932			56 932
TOTAL ACTIONS GRATUITES				183 272	-	-	183 272

(*) L'attribution gratuite de ces actions est basée sur un plan d'une durée de sept ans comprenant des périodes d'acquisition et de disponibilité successives selon le calendrier suivant :

- Une première période d'acquisition de 24 mois (soit du 1er juin 2022 au 31 mai 2024 inclus) au terme de laquelle le Bénéficiaire n'acquiert que 25% de l'attribution, les actions acquises demeurant indisponibles pendant une nouvelle période de 24 mois,
- A compter du 25ème mois, le Bénéficiaire acquiert ensuite 1/4 de l'attribution tous les 24 mois, ces 25% demeurant à chaque fois indisponibles pendant une nouvelle période de 24 mois,
- Chaque portion acquise devient disponible au terme d'une période de conservation de 24 mois, la dernière portion de l'attribution devenant alors disponible le 1er juin 2029.

Les variations du nombre d'options, d'actions gratuites et de bons de souscriptions d'actions attribués au personnel du groupe au cours de l'exercice se présentent de la manière suivante :

	Options de souscription d'actions		Actions Gratuites attribuées, non émises	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré en €
Solde à exercer au 31/12/2022	66 541	59,38	175 740	151,10
Quantité attribuée	-	-	56 932	125,90
Quantité exercée	(13 450)	58,12	(38 780)	149,00
Quantité échue ou perdue pour cause de départ	(125)	99,60	(10 620)	149,00
SOLDE À EXERCER AU 31/12/2023	52 966	59,60	183 272	144,14

NOTE 12 : Provisions

En milliers d'euros	31/12/2022	Augmentation, dotation de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés, repris au cours de l'exercice	Autres variations	31/12/2023
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-
Engagements de retraite	3 114	182	(67)	-	-	3 228
TOTAL PROVISIONS	3 114	182	(67)	-	-	3 228

■ Provision pour risques et charges

Il n'y a pas eu de provision pour risque passé dans les comptes consolidés du groupe en 2023. Seules les provisions pour engagement de retraite ont été comptabilisées et sont détaillées ci-dessous.

■ Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont constitués d'engagements relatifs aux départs à la retraite des salariés de la société Esker France et de l'allocation due aux salariés de la filiale Esker Italie.

■ Régime en vigueur en France

En France, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite des salariés de la société ont été évalués selon la même méthode que l'exercice précédent avec l'application d'une table de turn-over en fonction de l'ancienneté du salarié. En effet, le turn-over constaté diminue avec l'augmentation de l'ancienneté du salarié.

Les hypothèses d'âge de départ à la retraite ont été revues à la hausse pour prendre en compte les nouvelles dispositions législatives instaurées en 2023.

Ainsi, les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements de retraite au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Hypothèses d'évaluation des engagements de retraite en France	
Taux d'actualisation	3,30%
Taux de croissance des salaires	4,10%
Taux de charges sociales	45%
Age de départ à la retraite cadres	67 ans
Age de départ à la retraite ETAM	64 ans
Taux de turn-over	6,5%

En outre, en 2016, une partie des engagements de retraite avait fait l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par des primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice et s'élèvent à 350 K€.

Les engagements sont détaillés ci-après :

En milliers d'euros	31/12/022	Augmentation, dotation de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Autres variations	31/12/2023
Engagements de retraite Esker SA	2 625	92			2 717
Engagements de retraite Esker Italie	489	90	(67)		512
TOTAL ENGAGEMENTS DE RETRAITE	3 114	182	(67)	-	3 228

NOTE 13 : Dettes financières

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Contrat de location financement	160	387
Emprunt bancaire	10 763	14 647
TOTAL DETTES FINANCIERES	10 923	15 034

■ Contrat de location financement

La dette financière comptabilisée est la contrepartie de l'immobilisation des contrats de location financement, tel que décrit dans la [note 6](#) ci-dessus.

■ Emprunts bancaires

La dette bancaire de 10,7 M€ correspond au solde au 31 décembre 2023 de l'emprunt de 17 M€ souscrit en 2022 dont l'objet était de se doter de la trésorerie offrant la possibilité d'effectuer des acquisitions potentielles.

NOTE 14 : Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance	9 139	7 134
Dépôts et cautions clients	3 283	3 303
Autres dettes	9	1 169
TOTAL AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	12 431	11 607

Les produits constatés d'avance concernent principalement les contrats de maintenance dont le chiffre d'affaires est comptabilisé linéairement sur la durée du contrat.

NOTE 15 : Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	2023		2022	
	Montant	%	Montant	%
Vente de logiciels	309	0%	1 140	1%
Vente de cartes fax	50	0%	88	0%
Contrats de maintenance et mise à jour	3 155	2%	4 682	3%
Prestations de services	28 348	18%	25 626	16%
Traffic	146 691	92%	127 451	80%
CHIFFRE D'AFFAIRES	178 554	100%	158 987	100%

NOTE 16 : Frais de recherche et développement

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dépenses de R&D de la période	(17 315)	(15 175)
Frais de développement immobilisés	12 365	10 164
Amortissements des frais de développement immobilisés	(8 239)	(6 930)
DEPENSES DE R&D NON IMMOBILISEES	(13 189)	(11 941)

L'analyse des frais de développement immobilisés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est présentée dans la [Note 3](#).

NOTE 17 : Frais de personnel

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du personnel	87 216	74 348
Charges sociales	26 575	20 050
FRAIS DE PERSONNEL	113 791	94 398

Le détail de l'effectif par pays est présenté ci-après :

	France	Allemagne	Royaume- Uni	Europe du sud	Australie, Asie	Etats- Unis, Canada	TOTAL
Effectif au 31/12/2023	503	63	74	58	72	258	1 028
Effectif au 31/12/2022	474	63	60	53	69	253	972
Effectif au 31/12/2021	426	56	23	44	64	228	840

NOTE 18 : Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers	896	564
Résultat de change	(331)	185
Charges financières	(114)	(124)
Provision nette	104	(353)
RESULTAT FINANCIER	555	272

NOTE 19 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat exceptionnel sur opérations de gestion	86	(555)
Résultat exceptionnel sur opérations en capital	(20)	256
Dotations et reprises exceptionnelles	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	66	(299)

NOTE 20 : Impôts sur les bénéfices

■ Analyse de la charge d'impôts de la période

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
(Charge) / Produit d'impôt exigible	(5 860)	(4 564)
(Charge) / Produit net d'impôt différé	1 110	(452)
(CHARGE) / PRODUIT D'IMPÔT TOTAL	(4 750)	(5 016)

■ Impôts différés au bilan

Les variations d'impôts différés au bilan s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	IMPÔT DIFFERE ACTIF	IMPÔT DIFFERE PASSIF
Solde au 31 décembre 2021	667	(757)
Impôt différés de la période constatés en résultat	436	(673)
Effet des variations de taux de change	11	(4)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	1 114	(1 434)
Impôt différés de la période constatés en résultat	(20)	1 434
Effet des variations de taux de change	(16)	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 078	-

■ Preuve d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	14 857	17 864
- Quote-part des sociétés mises en équivalence	1 068	1 497
- Charge / Produit d'impôt comptabilisé (-/+)	(4 750)	(5 016)
Résultat net avant impôt	18 539	21 382
Taux d'impôt de droit commun de la société mère	25%	10%
Charge / Produit d'impôt théorique (-/+)	(4 635)	(2 138)
Différences fiscales permanentes	421	(577)
Economie d'impôt sur déficit reportable	(109)	555
Non reconnaissance d'impôts différés actifs sur déficit reportable	(1 191)	(363)
Différences fiscales temporaires	268	(76)
Différence de taux	404	(2 413)
Autres	92	(4)
CHARGE / PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISE (-/+)	(4 750)	(5 016)

(*) L'article 238 CGI prévoit que les entreprises soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition peuvent soumettre à une imposition séparée au taux de 10% le résultat net de la concession de licences d'exploitation des éléments présentant le caractère d'actifs incorporels immobilisés. Pour l'application du dispositif de la Patent Box, nous considérons que la plateforme Esker On Demand est fondamentalement un seul logiciel et que ce logiciel est constitué de plusieurs modules. Ainsi, le revenu éligible est le revenu groupe et hors groupe lié à l'utilisation de la plateforme On Demand et assimilable à de la licence d'exploitation (On Premises ou SaaS).

NOTE 21 : Résultat par action

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions approprié. Pour le calcul du résultat net par action, le nombre d'actions retenu est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier tenant compte de la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Le nombre d'action retenu pour le calcul du résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend notamment en compte le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action, complété du nombre de stock-options et bons de souscriptions d'actions et d'actions gratuites dilutifs.

	31/12/2023		31/12/2022	
	Résultat Net (en euros)	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat Net (en euros)	Nombre moyen pondéré d'actions
Base de calcul du résultat par action	14 856 762	5 882 120	17 863 602	5 881 324
Stock-options ayant un effet dilutif		32 076		42 161
Actions gratuites ayant un effet dilutif		142 291		90 156
Base de calcul du résultat dilué par action	14 856 762	6 056 487	17 863 602	6 013 641
RÉSULTAT PAR ACTION		2,53		3,04
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION		2,45		2,97

NOTE 22 : Transactions avec les parties liées

■ Relations commerciales entre les sociétés du Groupe Esker détenues majoritairement

Dans le cadre des relations commerciales entre les sociétés du Groupe Esker des facturations sont réalisées sur les éléments suivants :

- Ventes de solutions par la société mère à ses filiales.
- Royalties.
- Refacturation de dépenses marketing.
- Refacturation de frais de personnel.

L'ensemble de ces transactions sont réalisées à des conditions normales, et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés.

■ Autres transactions avec les parties liées

Les rémunérations et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux, considérés comme des parties liées à la société, sont présentés ci-après.

Au 31/12/2023 (En milliers d'euros)	Rémunération versée (base brute)	Nature de la rémunération versée			
		Salaires fixes, honoraires	Salaires variables	Avantages en nature	Rémunérations allouées*
Membres du Directoire	979	530	433	16	0
Membres du Conseil de Surveillance	98	65			33
TOTAL	1 077	595	433	16	33

* anciennement jetons de présence

Aucune avance ou crédit n'a été accordé aux mandataires sociaux sur l'exercice.

NOTE 23 : Engagements hors bilan

Les engagements et passifs éventuels sont listés ci-dessous.

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	TOTAL	Paiements dus par période			
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Charge de la période
Dettes à long terme	-				
Obligations en matière de location financement		Information mentionnée dans la note 6 de l'annexe			
Contrats de location simple	16 704	3 641	9 545	3 519	3 787
Obligations d'achat irrévocables	-				
Autres obligations long terme	-				
TOTAL	16 704	3 641	9 545	3 519	3 787

La majorité des contrats de location portent sur les locaux occupés par les sociétés du Groupe. La durée (de 3 à 10 ans), les clauses d'indexation et de renouvellement prévues par les contrats sont propres à chaque pays.

Les autres contrats de locations concernent des machines de mise sous plis et affranchissement en France ainsi qu'une flotte de véhicules.

Autres engagements donnés et reçus (en milliers d'euros)	TOTAL	Montants des engagements par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Lignes de crédit(*)	0			
Lettres de crédit	-			
Garanties	-			
Obligations de rachat	-			
Nantissements, hypothèses et sûretés réelles	-			
Autres engagements donnés	-			
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES				
Autres engagements reçus				
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS				

* Lignes de crédit autorisées mais non utilisées : 500 K€

NOTE 24 : Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Deloitte & Associés				Orfis Advolis				Autres			
	2023		2022		2023		2022		2023		2022	
	€ H.T.	%	€ H.T.	%	€ H.T.	%	€ H.T.	%	€ H.T.	%	€ H.T.	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	66 000	52%	62 500	52%	62 000	48%	57 500	48%	-	0%	-	0%
- Filiales intégrées globalement	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%	105 199	100%	88 546	100%
Missions accessoires												
- Emetteur	14 000	100%	13 000	100%			0%					
- Filiales intégrées globalement												
Sous-Total Audit	80 000	32%	75 500	34%	62 000	25%	57 500	26%	105 199	43%	88 546	40%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, fiscal, social												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement									202 923	100%	49 673	100%
Autres												
- Emetteur												
- Filiales intégrées globalement												
Sous-Total Autres prestations	0		0		0		0		202 923	100%	49 673	100%
TOTAL	80 000	18%	75 500	28%	62 000	14%	57 500	21%	308 122	68%	138 219	51%

NOTE 25 : Evénements post-clôture

Néant.

5.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SA ESKER

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SA ESKER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Le paragraphe "Goodwill (écart d'acquisition)" de la [note 2](#) de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation, à la comptabilisation et à l'amortissement des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le caractère approprié de ces règles et méthodes, et apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.
- Les paragraphes "Immobilisations incorporelles" de la [note 2](#) et "Autres immobilisations incorporelles" de la [note 3](#) de l'annexe décrivent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, à l'amortissement et à l'évaluation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié de ces règles et méthodes et de leur mise en œuvre, ainsi que de l'information fournie dans les notes de l'annexe.
- Les paragraphes "Impôts sur les résultats et impôts différés" de la [note 2](#) et "Impôts sur les bénéfices" de la [note 20](#) de l'annexe décrivent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs d'impôts différés résultant de reports fiscaux déficitaires. Nous avons examiné le caractère approprié de ces règles et méthodes et apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.821-54 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Villeurbanne et Lyon, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

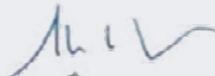
ORFIS

Valérie MALNOY

 Valérie MALNOY

DELOITTE & ASSOCIÉS

Arnaud de GASQUET



6

Comptes sociaux

6.1. Comptes sociaux exercice clos le 31 décembre 2023

Bilan

ACTIF (en euros)	Montants bruts	Amortissements, provisions	Montants nets au 31/12/2023	Montants nets au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	77 138 208	51 587 872	25 550 336	21 694 793
Immobilisations corporelles	13 530 294	7 959 461	5 570 833	5 728 287
Titres de participation et créances rattachées	62 080 504	4 642 867	57 437 638	55 802 974
Autres immobilisations financières	8 028 355	0	8 028 355	7 942 615
Total actif immobilisé	160 777 360	64 190 199	96 587 161	91 168 669
Stocks de matières premières, approvisionnements	229 402		229 402	396 533
Clients et comptes rattachés	21 401 264	169 242	21 232 022	23 762 885
Fournisseurs débiteurs	322 147		322 147	0
Autres créances	8 155 431		8 155 431	4 852 945
Valeurs mobilières de placement	1 507 294		1 507 294	6 669 074
Disponibilités	5 279 507		5 279 507	4 892 905
Total actif circulant	36 895 046	169 242	36 725 803	40 574 343
Charges constatées d'avance	2 535 854		2 535 854	2 306 787
Ecart de conversion actif	589 065		589 065	476 076
Total comptes de régularisation	3 124 919	0	3 124 919	2 782 863
TOTAL ACTIF	200 797 326	64 359 442	136 437 884	134 525 875

PASSIF (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	12 075 940	11 971 480
Primes d'émission	24 024 671	23 269 875
Réserve légale	1 197 148	1 184 982
Autres réserves	45 757 096	45 856 588
Report à nouveau		
Résultat	5 602 086	4 477 160
Provisions réglementées	456 963	393 965
Total Capitaux Propres	89 113 904	87 154 051
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges	3 305 680	3 101 063
Emprunts et dettes financières	13 684 928	17 614 635
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 621 454	8 006 643
Dettes fiscales et sociales	18 644 932	16 458 716
Autres dettes	26 565	29 903
Total dettes	40 977 880	42 109 897
Produits constatés d'avance	2 796 119	1 845 170
Ecart de conversion passif	244 301	315 694
TOTAL PASSIF	136 437 884	134 525 875

Compte de resultat

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises	15 478	13 541
Production vendue	72 973 310	63 742 369
Chiffre d'affaires	72 988 788	63 755 911
Production immobilisée	11 047 281	9 338 084
Subventions d'exploitation	8 167	14 000
Reprises de provisions et transferts de charges	583 322	434 456
Autres produits	7 836 116	7 950 208
Total produits d'exploitation	92 463 673	81 492 659
Achats de marchandises, matières et autres approvisionnements	1 800 005	1 746 055
Variation de stocks	167 131	-131 184
Autres achats & charges externes	27 817 513	23 671 435
Impôts, taxes et versements assimilés	1 276 660	1 367 981
Salaires et traitements	35 984 579	30 760 769
Charges sociales	16 668 608	11 629 526
Amortissements et provisions	9 191 262	8 690 007
Autres charges	183 677	410 989
Total charges d'exploitation	93 089 434	78 145 578
RESULTAT D'EXPLOITATION	-625 760	3 347 081
Produits financiers	7 649 300	4 220 810
Charges financières	1 589 384	3 581 731
Résultat financier	6 059 916	639 079
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	5 434 156	3 986 160
Produits exceptionnels	114 250	944 931
Charges exceptionnelles	1 152 101	1 037 383
Résultat exceptionnel	-1 037 851	-92 452
Impôts sur les bénéfices	1 205 782	583 453
RESULTAT NET COMPTABLE	5 602 086	4 477 160

Notes annexes aux états financiers

Les comptes sociaux de la société ESKER SA au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Directoire et présentés pour approbation au Conseil de surveillance du 26 mars 2024.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Abandon de créances au profit d'Esker Italia Srl :

Un abandon de créances a été consenti à Esker Italia à hauteur de 996 K€ correspondant à des créances clients groupe.

Création de la filiale Esker Benelux

La société a créé au 1er janvier 2023 une filiale en Belgique pour porter le développement de la région du Benelux. Les titres de cette filiale détenus à 100% représentent 10 000 euros en titres immobilisés dans les comptes d'Esker SA.

Distribution de dividendes

Une distribution de dividendes a eu lieu au cours de l'exercice, conformément aux résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 06 juin 2023. Sur la base d'un capital social composé de 6 024 520 actions à la date de l'assemblée générale, la somme de 4 518 390 euros a été ainsi distribuée aux actionnaires, à raison de 0,75 euro par action.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

À la suite de la transposition de la directive comptable européenne 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC n°2014-03 avec la mise en œuvre du règlement 2015-06, celles-ci portant sur :

- La définition du fonds commercial.
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée.
- Le mali technique de fusion.

La Société n'est pas impactée par ces modifications au niveau des comptes sociaux.

À la suite de la nouvelle réglementation ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, le résultat de change peut être enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Il est ainsi prévu d'enregistrer en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le risque de change sur ces éléments est en effet lié à l'exploitation au même titre par exemple, que les dépréciations de créances commerciales déjà enregistrées en résultat d'exploitation. A cet effet, un sous-compte de la classe 65 (autres charges de gestion courante) et son équivalent en classe 75 ont été créés.

Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (emprunt bancaire en devise, liquidités en devises).

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées pour la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2022.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Les principales estimations faites par le groupe portent notamment sur les hypothèses retenues pour

- l'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels,
- l'évaluation des engagements de retraite,
- l'évaluation des provisions.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes.

Immobilisations incorporelles

■ Frais de recherche et développement

Conformément au Règlement CRC 2004-06 sur les actifs applicables à compter du 1er janvier 2006, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- L'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme.
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise.
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par la société Esker concernent principalement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Ils sont principalement constitués des coûts salariaux.

Au titre de l'activité de développement de la société, deux catégories d'activité doivent être distinguées :

- Les activités de développement visant à créer de nouveaux produits ou à apporter de nouvelles fonctionnalités aux produits existants, pour lesquels les critères de capitalisation définis par le règlement CRC 2004-06 sont appréciés par les équipes de marketing et de R&D au moment du lancement de ces projets.
- Les activités de développement visant à maintenir les produits existants (adaptation aux nouveaux systèmes d'exploitation, maintenance corrective...), qui ne remplissent pas les conditions requises par le règlement et ne sont donc pas immobilisés.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, estimée à 5 ans. Les frais correspondants à des projets non encore finalisés à la date de clôture sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et donnent lieu à des tests de dépréciation.

■ Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité soit 5 ans. Les mesures fiscales dérogatoires permettant un amortissement accéléré de ces logiciels peuvent également être appliquées.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées suivantes :

- Terrain :illimité
- Bâtiments :20 ans
- Installations générales et agencements :de 5 à 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage :de 4 à 5 ans
- Matériel de transport :de 3 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique :de 2 à 4 ans
- Mobilier :5 ans

■ Titres de participation et autres immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

La société utilise les différentes méthodes d'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participations détenus, en fonction de chaque situation particulière. Les méthodes d'évaluation sont les suivantes :

- Actif net comptable des sociétés. En cas de situation nette négative, la valeur des titres de participation est ainsi totalement ou partiellement dépréciée et la quote-part de situation nette négative revenant à la société Esker est comptabilisée via une dépréciation des créances éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.
- Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs.
- Valeur de rachat future des titres composant la participation minoritaire de Market Dojo.

■ Actions propres

Les actions propres acquises par la société dans le cadre des différents programmes de rachat d'actions visés par l'AMF et autorisés par les Assemblées Générales de la société sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. A la date de clôture, une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur d'inventaire constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice est inférieure au prix d'achat.

Les actions propres affectées à des plans de stock-options destinés aux salariés sont classées en valeurs mobilières de placement. Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité et les actions sans destination précise sont classées en titres immobilisés.

■ Stocks

Les stocks sont valorisés à leur coût d'acquisition par application de la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur brute est inférieure à leur valeur probable de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

■ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement apprécié au cas par cas.

■ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont calculées selon la méthode "FIFO", une dépréciation est constatée si la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

■ Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées des amortissements dérogatoires, et sont dotées et reprises en conformité avec les règles fiscales en vigueur.

■ Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

■ Litiges et provisions pour risques et charges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

■ Indemnités de départ à la retraite

En application de la loi française, la société a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite une indemnité de fin de carrière. Les engagements correspondants sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable (SYNTEC) et repose notamment sur les éléments suivants :

- Âge estimé de départ en retraite.
- Ancienneté du personnel à la date de départ en retraite.
- Probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à l'âge de départ en retraite.
- Taux d'augmentation des salaires.
- Taux d'actualisation.

Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés. Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

■ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société est principalement constitué de ventes de licences, de contrats de prestation de maintenance et de prestations de services associées (formation et assistance à la mise en œuvre), de ventes services accessibles à la demande via internet (externalisation des envois de fax et courriers) et de fournitures de matériel (cartes fax).

- Les ventes de licences et de matériel sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de livraison.
- Les produits relatifs aux contrats de maintenance sont comptabilisés en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée totale du contrat. Dans le cas de contrats portant sur l'exercice en cours et les exercices suivants, des produits constatés d'avance sont comptabilisés à la clôture de l'exercice pour la partie des contrats correspondant aux exercices futurs.
- Les prestations de services liées aux ventes de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation.
- Les autres prestations de services sont constatées en chiffre d'affaires à leur date de réalisation.

3. Notes relatives au bilan et compte de résultat

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

Au 31/12/2023 En euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Transfert	Clôture
Frais de développement	60 787 866	5 463 564	-154 326	4 756 707	70 853 811
Logiciels	650 511	172 308	-376 105		446 715
Autres immobilisations incorporelles	58 389				58 389
Immobilisations incorporelles en cours	4 756 707	5 779 293		-4 756 707	5 779 293
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES VALEURS BRUTES	66 253 473	11 415 165	-530 431	0	77 138 208
Frais de développement	43 926 909	7 359 839			51 286 748
Logiciels	573 382	45 458	-376 105		242 735
Autres immobilisations incorporelles	58 389				58 389
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AMORTISSEMENTS	44 558 680	7 405 297	-376 105	0	51 587 872
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES VALEURS NETTES	21 694 793	4 009 869	-154 326	0	25 550 336

Les variations constatées concernent principalement les frais de développement qui ont été immobilisés sur la période, et notamment sur les développements de nos solutions en mode SaaS (Esker On Demand), activés tous les semestres.

NOTE 2 Immobilisations corporelles

Au 31/12/2023 En euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Installations techniques, matériel et outillage	5 499 689	322 330	-41 540	5 780 479
Matériel de transport	10 567		-4 307	6 260
Matériel de bureau et informatique	5 396 348	1 035 830	-544 641	5 887 537
Bâtiments et terrains	1 856 018			1 856 018
Immobilisations corporelles en cours	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS BRUTES	12 762 622	1 358 160	-590 488	13 530 294
Installations techniques, matériel et outillage	2 939 282	712 957	-34 146	3 618 094
Matériel de transport	10 567		-4 307	6 260
Matériel de bureau et informatique	3 852 012	750 603	-543 652	4 058 962
Bâtiments et terrains	232 473	43 671		276 144
Immobilisations corporelles en cours	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS	7 034 335	1 507 231	-582 105	7 959 461
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS NETTES	5 728 287	-149 071	-8 383	5 570 833

Les principales acquisitions de la période correspondent à 412 K€ de matériel informatique (renouvellement de matériel pour les salariés existants et équipement des nouveaux salariés) et 683 K€ d'investissements réalisés sur la plate-forme Esker On Demand (serveurs, boîtiers de stockage et machines pour l'usine courrier de Décines principalement).

Enfin, des investissements en mobilier ont été réalisés à hauteur de 20 K€, liés à la hausse des effectifs.

NOTE 3 Immobilisations Financières

Au 31/12/2023 En euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Titres de participation	54 831 864	9 305	-30 303	54 810 866
Créances rattachées	6 343 621	1 292 483	-366 467	7 269 637
Actions Esker	2 300 653			2 300 653
Obligations	4 713 320	401 140	-300 036	4 814 424
Autres*	931 242	3 487 001	-3 504 965	913 279
IMMOBILISATIONS FINANCIERES VALEURS BRUTES	69 120 700	5 189 930	-4 201 771	70 108 859
Titres de participation	3 111 899			3 111 899
Créances rattachées	2 260 613		-729 645	1 530 968
Actions Esker	0			0
Obligations	2 599	64 347	-66 946	0
Autres*	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DEPRECIATION	5 375 111	64 347	-796 591	4 642 867
IMMOBILISATIONS FINANCIERES VALEURS NETTES	63 745 589	5 125 583	-3 405 180	65 465 992

* comprend le compte de liquidité, les dépôts et les cautionnements

■ Titres de participation

Le détail des titres de participation (bruts et nets) est donné dans le "tableau des filiales et participations" en paragraphe "4. Autres informations".

Les principales variations portent sur les provisions de la période, qui ont été estimées conformément à la méthode décrite dans les méthodes et principes comptables de la section 2 de la présente annexe.

Comme pour les exercices précédents, des tests de dépréciation ont été effectués au 31 décembre 2023 sur les titres Esker Inc, CalvaEdi et E-integration. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur significative des titres de participation qui aurait nécessité la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des titres supplémentaire.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur comptable. En pratique, la valeur d'utilité est retenue, déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Les hypothèses retenues pour déterminer la valeur terminale en matière de croissance (2,2%) et du taux d'actualisation (9,0%) sont conformes aux données disponibles sur le marché et prudentes.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles, principalement le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini et le niveau de résultat d'exploitation.

Un test de dépréciation a également été conduit sur les titres Market Dojo au 31 décembre 2023, par évaluation de la valeur de rachat future des titres composant la part minoritaire de son capital selon les dispositions convenues dans l'accord d'option de 2022.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur de rachat future aux variations de certaines hypothèses, principalement le chiffre d'affaires et le besoin en fonds de roulement normatif.

■ Créances rattachées à des participations

L'évolution des créances rattachées à des participations provient principalement des éléments suivants :

- Augmentation de 963 K€ de la créance Esker Australie liée à la hausse de 1 071 K€ des créances à long terme et à l'impact de la variation du taux de change du dollar australien (-108 K€).
- Diminution de 206 K€ de la créance Esker Singapour liée à la baisse de 177 K€ des créances à long terme et à l'impact de la variation du taux de change du dollar de Singapour (29 K€).
- Diminution de 52 K€ de la créance Esker Malaisie liée à la variation du taux de change du ringgit malaisien.
- Augmentation d'une créance à long terme avec la filiale E-integration pour 196 K€ au 31/12/2023

■ Actions Propres Esker

La variation des actions propres est présentée dans la [note 4](#) ci-après.

■ Obligations

A la clôture, le montant total des positions d'Esker SA s'élève à 4 814 K€.

NOTE 4 Actions propres

Le nombre et la valeur des actions propres détenues par la société ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice 2023 :

Nombre d'actions propres	Titres immobilisés	Valeurs mobilières	Exercice 2023
Nb d'actions propres détenues au 01/01/2023	138 703	4 501	143 204
Transfert			
Achats d'actions (contrat de liquidité)		24 347	24 347
Ventes d'actions (contrat de liquidité)		(23 806)	(23 806)
Levées d'option d'achats			0
Nb d'actions propres détenues au 31/12/2023	138 703	5 042	143 745

Actions propres (en euros)	Titres immobilisés	Valeurs mobilières	Exercice 2023
Solde brut au 01/01/2023	2 300 589	411 778	2 712 431
Provision	0	0	0
Solde net au 01/01/2023	2 300 589	411 778	2 712 431
Transfert			0
Achats d'actions (contrat de liquidité)		3 500 765	3 500 765
Ventes d'actions (contrat de liquidité)		(3 441 715)	(3 441 715)
Levées d'option d'achats			0
Solde brut au 31/12/2023	2 300 589	470 828	2 771 481
Provision	0	0	0
Solde net au 31/12/2023	2 300 589	470 828	2 771 481

La variation des actions propres comptabilisées en valeurs mobilières correspond aux achats et ventes de titres dans le cadre du contrat de liquidités. Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités, préalablement comptabilisées en immobilisations financières, ont été reclassées en valeurs mobilières de placement compte tenu de l'objectif du contrat de liquidités conclu, qui ne prévoit que la régularisation de cours.

NOTE 5 Créances clients

En euros	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Créances clients - hors Groupe	16 131 970	-169 242	15 962 727	18 124 728	-53 271	18 071 457
Créances clients - Groupe	5 269 294	0	5 269 294	5 691 428	0	5 691 429
TOTAL CREANCES CLIENTS	21 401 264	-169 242	21 232 022	23 816 156	-53 271	23 762 885

NOTE 6 Etat des échéances des créances et des dettes

■ Etat des créances

En euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	7 269 637		7 269 637
Autres immobilisations financières	8 028 354,51		8 028 355
Clients douteux ou litigieux	228 661		228 661
Autres créances clients	21 172 603	21 172 603	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 562	15 562	
Autres impôts, taxes et assimilés	4 135 505	4 135 505	
Comptes courants Groupe	2 565 906	2 565 906	
Débiteurs divers	461 227	461 227	
Charges constatées d'avance	2 535 854	2 535 854	
TOTAL GENERAL	46 413 308	30 886 656	15 526 653

■ Etat des dettes

En euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Avance conditionnée	0	0	0	
Emprunts et dettes financières divers	13 684 928	6 820 573	6 864 355	
Fournisseurs et comptes rattachés	8 621 454	8 621 454		
Personnel et comptes rattachés	9 360 217	9 360 217		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 798 244	6 798 244		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 088 615	2 088 615		
Autres impôts, taxes et assimilés	398 336	398 336		
Groupe et associés	0		0	
Autres dettes	26 565	26 565		
Produits constatés d'avance	2 796 119	2 796 119		
TOTAL GENERAL	43 774 479	36 910 124	6 864 355	

NOTE 7 Etat de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

En euros	Ecart de conversion actif	Ecart de conversion passif
Créances rattachées à des participations	0	244 301
Créances d'exploitation	589 065	0
Dettes d'exploitation	0	0
TOTAL	589 065	244 301

Le solde des écarts de conversion a fait l'objet d'une dotation sur provision au 31 décembre 2023.

NOTE 8 Produits à recevoir et charges à payer

En euros	2023
Créances clients et comptes rattachés	581 421
Autres créances	
- Fournisseurs - avoirs à recevoir	8 284
- Personnel - produits à recevoir	
- Organismes sociaux - produits à recevoir	15 562
- Divers - produits à recevoir	0
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	605 266
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 483 106
Dettes fiscales et sociales	
- Etat - charges à payer	174 920
- Personnel - provision congés payés, primes et intéressement	9 319 265
- Organismes sociaux	5 082 792
- Taxes assises sur salaires	0
Autres dettes :	
- Clients - avoirs à établir	0
- Divers - charges à payer	
TOTAL DES CHARGES A PAYER	21 060 084

NOTE 9 Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées de charges d'exploitation courante.

Les produits constatés d'avance concernent :

- Les contrats de maintenance commercialisés par la société. Le chiffre d'affaires correspondant est en effet comptabilisé linéairement sur la durée totale des contrats.
- Les abonnements facturés d'avance dont le revenu est ensuite reconnu mensuellement.
- Les prestations de services pour les projets dont le chiffre d'affaires à l'avancement est inférieur au montant facturé.

NOTE 10 Capital social et variation des capitaux propres

	Valeur (en euros)	Nombre d'actions
Capital social au 31 décembre 2022	11 971 480	5 985 740
Augmentation de capital	77 560	38 780
Levée de stock options	26 900	13 450
Capital social au 31 décembre 2023	12 075 940	6 037 970

En euros	Capital et prime d'émission	Résultat	Réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	Clôture
Situation au 31 décembre 2022	35 241 355	4 477 160	47 041 570	0	393 965	87 154 051
Augmentation de capital	104 460		-77 560			26 900
Options de souscription d'actions	754 796					754 796
Autres mouvements			-21 932	-5 458 333	62 998	-5 417 267
Affectation du résultat de l'exercice		-4 477 160	12 166	5 458 333		993 338
Résultat de l'exercice		5 602 086				5 602 086
Situation au 31 décembre 2023	36 100 611	5 602 086	46 954 244	0	456 963	89 113 904

13 450 options de souscription d'actions ont été exercées au cours de l'exercice 2023, générant une augmentation du capital social de 29 600 € et une prime d'émission de 754 796 €. Les actions nouvelles ont été intégralement libérées du montant du nominal et de la prime, soit pour un montant de 781 696 €.

Les actions propres au nombre de 143 745 au 31/12/2023, représentent 2,38% du capital de la société (contre 2,39% au 31/12/2022). Ces actions propres n'ont pas de droit de vote, ce qui porte le nombre de droits de votes attachés au capital à 5 894 225 au 31/12/2023.

Le 6 mars 2023, le directoire a constaté l'attribution définitive de 38 580 actions attribuées le 6 mars 2023 dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions et a décidé d'augmenter le capital de 77 160 € au moyen de la création de 38 580 actions nouvelles de 2 € chacune, sans prime d'émission par prélèvement sur le compte "autres réserves".

Un dividende a été distribué aux actionnaires au cours de la période, en espèces à hauteur de 4 518 K€.

NOTE 11 Plans de stocks options et bons de souscription d'actions

Les variations du nombre d'options de souscriptions, bons de souscriptions d'actions et actions gratuites attribués au personnel du groupe au cours de l'exercice 2023 se présentent de la manière suivante :

	Options de souscription d'actions		Actions Gratuites attribuées, non émises	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré en €
Solde à exercer au 31/12/2022	66 541	59,38	175 740	151,10
Quantité attribuée	-	-	56 932	125,90
Quantité exercée	(13 450)	58,12	(38 780)	149,00
Quantité échue ou perdue pour cause de départ	(125)	99,60	(10 620)	149,00
Solde à exercer au 31/12/2023	52 841	59,60	193 892	144,14

Les actions gratuites attribuées sur la période seront créées au terme de la période d'acquisition de 3 ans pour le plan d'attribution du 06 novembre 2023 selon le calendrier suivant :

Une première période d'acquisition de 36 mois (soit du 06 novembre 2023 au 05 novembre 2026 inclus) au terme de laquelle le Bénéficiaire acquiert 100% de l'attribution. A compter du 37ème mois, 100% de l'attribution devient intégralement et immédiatement disponible.

NOTE 12 Provisions pour risques et charges et litiges

En euros	Provision au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Montant utilisé au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour pertes de change	476 076	589 064		-476 076	589 064
Provisions pour risque financier	0			0	0
Autres provisions pour risques	0		0		0
Provisions pour indemnité de départ en retraite	2 624 987	91 629			2 716 616
TOTAL	3 101 063	680 693	0	-476 076	3 305 680

Les provisions pour indemnités de départ en retraite sont analysées dans la [note 13](#) ci-après.

NOTE 13 Indemnité de départ en retraite

En France, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite des salariés de la société ont été évalués selon la même méthode que l'exercice précédent avec l'application d'une table de turn-over en fonction de l'ancienneté du salarié. En effet, le turn-over constaté diminue avec l'augmentation de l'ancienneté du salarié.

Les hypothèses d'âge de départ à la retraite ont été revues à la hausse pour prendre en compte les nouvelles dispositions législatives instaurées en 2023.

Ainsi, les hypothèses utilisées pour le calcul des engagements de retraite au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Hypothèses d'évaluation des engagements de retraite en France	
Taux d'actualisation	3,30%
Taux de croissance des salaires	4,10%
Taux de charges sociales	45%
Age de départ à la retraite cadres	67 ans
Age de départ à la retraite ETAM	64 ans
Taux de turn-over	7%

Une partie des engagements de retraite ont été externalisés dans un fond depuis 2016 pour 350 K€.

NOTE 14 Ventilation du chiffre d'affaires

■ Par secteur d'activité

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Vente de Hardware	18 488	7 937
Vente de licence, contrats de maintenance	403 434	575 551
Prestations de services	18 048 519	16 215 993
Activité On demand	54 518 347	46 956 430
CHIFFRE D'AFFAIRES	72 988 788	63 755 911

■ Par secteur géographique

En euros	31/12/2023	31/12/2022
France	44 241 678	38 720 402
Etranger	28 747 110	25 035 509
CHIFFRE D'AFFAIRES	72 988 788	63 755 911

NOTE 15 Transferts de charges

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Indemnités journalières de sécurité sociale & autres organismes	221 920	189 222
Avantages en nature salariés	214 512	195 526
Remboursements d'assurance	0	1 246
Remboursements de frais de formation professionnelle continue	75 756	
Aide à l'embauche PME - Ministère du travail	0	6 444
Divers	0	0
TOTAL	512 188	392 438

NOTE 16 Résultat financier

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	2 583 555
Dotation aux provisions pour perte de change	1 202 009	744 262
Dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	64 347	160 187
Dotation aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges financières	48 081	35 469
Pertes de change	274 947	58 259
CHARGES FINANCIERES	1 589 384	3 581 731
Reprise sur provisions pour perte de change	1 089 021	638 185
Reprise de provisions des immobilisations financières	729 645	1 123 177
Reprise de provisions des valeurs mobilières de placement	66 946	157 588
Reprise sur provisions pour risques et charges	0	0
Produits nets sur cession de VMP et autres placements	82 834	13 070
Produits financiers de participation	5 550 294	2 050 000
Autres produits financiers	120 829	44 289
Gains de change sur achats et ventes groupe	9 730	194 502
PRODUITS FINANCIERS	7 649 300	4 220 810
RESULTAT FINANCIER	6 059 916	639 079

L'impact du change latent sur le résultat financier de l'année est une charge de 113 K€ contre 106 K€ pour l'exercice précédent. Le change latent provient, principalement des reprises sur provisions pour perte de change.

Le risque de change encouru par la société est principalement lié aux opérations intragroupes réalisées en dollars US, livres sterling, dollars singapouriens, dollars australiens, ringgit malaysien et dollars canadiens.

La société a reçu des dividendes de Esker Inc. (5 550 K€).

Des reprises de provisions sur créances rattachées à des participations ont été enregistrées sur l'Australie (519 K€), Singapour (186 K€) et la Malaisie (25 K€).

NOTE 17 Résultat exceptionnel

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Abandon de créances	996 299	405 951
Dotation aux amortissements dérogatoires	62 998	63 002
Valeurs nettes comptables immobilisations cédées	38 686	23 770
Moins-values sur cessions d'actions propres	51 868	496 565
Dotation pour risques et charges exceptionnels	0	21 851
Dons et libéralités	0	0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0	2 984
Autres charges exceptionnelles diverses	2 250	23 260
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 152 101	1 037 383
Reprise sur amortissements dérogatoires	0	0
Reprise sur provision pour dépréciation des actions propres	0	21 851
Boni sur cessions d'actions propres	44 833	796 072
Produits de cession d'immobilisations	26 851	22 665
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0	2 343
Reprise sur provision pour risques et charges	0	0
Autres produits exceptionnels divers	42 565	102 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	114 250	944 931
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 037 851	-92 452

42 K€ de pénalités pour résiliation de contrat anticipée ont été facturées au client IKKS Group en janvier 2023.
Un abandon de créances de 996 K€ a été consenti à Esker Italie.

NOTE 18 Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires

L'impôt comptabilisé au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 s'analyse de la manière suivante

En euros	Impôt comptabilisé
Crédit d'impôt recherche	1 250 300
Contribution additionnelle IS	0
Impôt sur les sociétés	(44 518)
(CHARGE) / PRODUIT D'IMPOT	1 205 782

La ventilation de l'impôt est analysée ci-dessous :

En euros	Résultat avant impôt	(Impôt dû) / économie	Résultat net comptable
Résultat courant	5 434 156	(2 715 545)	8 149 700
Crédit d'impôt recherche		1 250 300	(1 250 300)
Résultat exceptionnel	(1 037 851)	259 463	(1 297 314)
RESULTAT COMPTABLE	4 396 304	(1 205 782)	5 602 086

NOTE 19 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

En euros	31/12/2022		Variation Résultat	31/12/2023	
	Actif	Passif		Actif	Passif
DECALAGES CERTAINS OU EVENTUELS					
1. Charges non déductibles temporairement					
Congés payés	3 602 051		842 567	4 444 618	
Contribution de solidarité	45 170		10 036	55 206	
Provision indemnité de départ en retraite	2 624 987		91 629	2 716 616	
2. Charges déduites ou produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés					
Ecart de conversion passif	315 694		(71 393)	244 301	
ELEMENTS A IMPUTER					
Déficits reportables	0		471 792	471 792	
Moins-values à long terme			0		
Perte des moins-values à long terme - changement de régime fiscal			0		
TOTAL	6 587 902	0	1 344 631	7 932 533	0
Taux d'impôt	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%	25,0%
ALLEGEMENT / ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	1 646 975	0	336 158	1 983 133	0

NOTE 20 Engagements financiers

■ Crédit-Bail

En euros	Valeur d'origine	Coût total du financement	Valeur résiduelle de l'option d'achat	Charges sur exercices antérieurs	Charges de l'exercice	Engagements restant dus	Echéance des engagements restants dus		
							< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Matériel et outillage	1 139 658	1 139 755	11 397	786 180	227 951	125 624	125 624	0	
TOTAL	1 139 658	1 139 755	11 397	786 180	227 951	125 624	125 624	0	0

■ Autres engagements

Néant.

4. Autres informations**Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Néant.

Rémunération des dirigeants

AU 31/12/2023	Rémunération versée (base brute)	Nature de la rémunération versée			
En euros		Salaires fixes, honoraires	Salaires variables	Avantages en nature	Jetons de présence
Membres du Directoire	979	530	433	16	
Membres du Conseil de surveillance	97	65			32
TOTAL	1 075	595	433	16	32

Effectif moyen

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	441	399
Employés	40	45
TOTAL EFFECTIF MOYEN	482	444

Identité de la société établissant les comptes consolidés

113 Boulevard de la Bataille de Stalingrad
69100 Villeurbanne

RCS LYON B 331 518 498
www.esker.fr

Tableau des filiales et participations

En euros	Capital	Capitaux propres dont résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus (brut)	Valeur comptable des titres détenus (net)	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observation
Filiales (plus de 10% du capital détenu)											
Esker Inc	905	39 929 074	100%	33 390 187	33 390 187	0		77 244 605	12 691 163		
Esker GmbH	26 000	1 732 187	100%	26 334	26 334	0		6 567 994	632 761		
Esker Ltd	115	8 337 592	100%	135	135	1 270 922		8 973 860	1 896 688		
Esker Italia SRL	10 400	10 400	100%	15 985	0	0		3 312 283	-996 299		
Esker Iberica SL	3 004	781 974	100%	3 087	3 087	0		6 550 559	93 380		
Esker Australia Pty Ltd	215 212	-942 865	100%	249 125	0	3 466 632		5 925 247	317 327		(1)
Esker Asia Pte Ltd	-1	-1	100%	62 656	0	0					(2)
Esker Document Automation Asia Pte Ltd	205 606	-375 492	100%	186 012	0	1 164 917		2 786 506	-153 241		(1)
Esker Document Automation Malaysia Pte Ltd	59 084	-544 723	100%	75 440	0	645 914		2 037 049	-18 314		
Esker Solution Canada	1	2 699 444	100%	1	1	15 906		2 519 626	854 777		
CalvaEDI	42 000	3 888 620	100%	6 042 045	6 042 045	0		2 581 553	788 922		
E-integration GmbH	100 000	-3 197 587	100%	4 588 918	2 061 115	3 271 252		3 564 971	-1 599 343		
Esker Document Automation Hong Kong Ltd	1 159	394 396	100%	1 126	1 126	0		871 461	35 339		
Esker Benelux BV	10 000	-676 586	100%	10 000	10 000	703 453		447 585	-686 586		
Market Dojo	326	-1 517 196	50,1%	10 069 103	10 069 103	575 341		2 193 172	-1 398 679		(3)
Neotouch Cloud Solution Cygogn / BUM	30 000	12 256 813	30%	9 000 81 713	9 000 81 713			16 367 423	3 246 806		(4)
TOTAL				54 810 867	51 693 846	11 114 337	0	141 943 893	15 704 699	0	

(1) : Certains prêts et avances consentis sont dépréciés cf. Note 3 de la présente annexe

(2) : La filiale Esker Asia Pty Ltd n'a plus d'activité depuis le 31 décembre 1997

(3) : Acquisition de la filiale Market Dojo au 1er juin 2022

(4) : La société Neotouch Cloud Solution clôture ses comptes au 31 janvier. Les montants indiqués ne sont pas audités.

6.2 Rapport des commissaires aux comptes annuels

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe "Titres de participation et autres immobilisations financières" de la section "2. Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les règles et méthodes relatives à la dépréciation des immobilisations financières et, notamment, des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à examiner le caractère approprié de ces règles et méthodes, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations retenues et à vérifier les calculs effectués ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe.
- Le paragraphe "Frais de recherche et développement" de la section "2. Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les règles et méthodes relatives à la comptabilisation, à l'amortissement et à l'évaluation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié de ces règles et méthodes et leur mise en oeuvre, ainsi que de l'information fournie dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.821-54 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil de surveillance des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne et Lyon, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

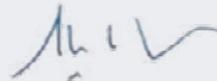
ORFIS

Valérie MALNOY

 Valérie MALNOY

DELOITTE & ASSOCIÉS

Arnaud de GASQUET



7

**Informations
complémentaires**

7.1. Responsable du rapport annuel

Attestation du responsable du rapport annuel

“J’atteste que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu’il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.”

Jean-Michel Bérard
Président du Directoire

7.2. Contrôleur légaux des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

S.A. Deloitte & Associés - représenté par Arnaud de GASQUET
106 Cours Charlemagne
69286 Lyon Cedex 2

- **Date de nomination** : 19 juin 2000, renouvelé le 28 juin 2006, le 14 juin 2012 et le 21 juin 2018
- **Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2023

S.A Orfis – représenté par Valérie MALNOY
149 boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

- **Date de nomination** : 26 juin 2009, renouvelé le 16 juin 2015 et le 16 juin 2021
- **Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2026

Commissaires aux Comptes suppléants

SARL B.E.A.S.
7/9 Villa Houssaye
92200 Neuilly sur Seine

- **Date de nomination** : 19 juin 2000, renouvelé le 28 juin 2006, le 14 juin 2012 et le 21 juin 2018
- **Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2023

Jean-Louis FLECHE
149 boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

- **Date de nomination** : 26 juin 2009, renouvelé le 16 juin 2015 et le 16 juin 2021
- **Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2026

7.3. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent le cas échéant être consultés et sont mis à la disposition de toute personne en faisant la demande au siège social de la société :

- Acte constitutif et statuts de la société.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluation et déclarations établis par un expert à la demande de la société dont une partie est incluse ou visée dans le document d’enregistrement.
- Les informations financières historiques de la société et des filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du rapport annuel.

Le rapport annuel est également consultable sur les sites Internet suivants :

- site de la société : <http://www.esker.fr/investisseurs>
- site d’Euronext : <http://www.euronext.com>

7.4. Informations sur les participations

L’information sur les entreprises dans lesquelles la société Esker détient une participation est présentée dans la [section 1.2.2.](#) du présent document ainsi que la note “Périmètre de consolidation” de l’annexe des comptes consolidés au [paragraphe 5.1.](#) du présent rapport annuel.

7.5. Table de concordance avec le rapport de gestion

Le présent rapport annuel comprend tous les éléments du rapport de gestion du Groupe Esker prévu par les articles L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce.

Les parties du rapport annuel correspondant aux différentes parties du rapport de gestion du Groupe sont présentées ci-dessous.

■ Informations	Sections dans le document
■ Activité et situation financière	1.2
■ Évènements récents, tendances et perspectives	1.2
■ Activités en matière de recherche et de développement	1.3.2
■ Description des principaux risques et incertitudes	Chapitre 4
■ Procédures de contrôle interne et gestion des risques	Chapitre 4
■ Utilisation d'instruments financiers	NA
■ Responsabilité sociale et environnementale	Chapitre 3
■ Filiales et participations	1.2.3 / Chapitre 6
■ Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	1.3.9
■ Trésorerie, financement et capitaux	1.3.7
■ Informations sur les dividendes antérieurement distribués	1.3.9
■ Proposition d'affectation du résultat	1.3.8

7.6. Table de concordance avec le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent document comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les parties de ce document correspondant aux différentes parties du rapport sur le gouvernement d'entreprise sont présentées ci-dessous.

■ Informations	Sections dans le document
■ Mandataires sociaux	2.1
■ Rémunérations des mandataires sociaux	2.3
■ Conventions réglementées	2.5

7.7. Table de concordance avec les informations requises dans la D.P.E.F.

Thème	Concordance avec le rapport annuel	Pages
La gouvernance de la responsabilité sociétale d'entreprise	Les 3 piliers de notre démarche RSE Implication dans l'écosystème	55-57
Présentation d'Esker	Notre métier Nos valeurs Modèle d'affaires Parties prenantes et écosystème	46-54
Principaux risques et enjeux	Identification des risques Principaux indicateurs clés de performance	58-63
Emploi	Effectif total et répartition des salariés	78-86
	Embauches et licenciements	78-86
	Rémunération et leurs évolutions	78-86
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	78-86
	Absentéisme	78-86
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	78-86
	Accidents du travail et maladie professionnelles	78-86
Relations sociales	Organisation du dialogue social	78-86
	Bilan des accords collectifs	78-86
Formation	Politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	78-86
	Nombre total d'heures de formation	78-86
Egalité de traitement	Mesure prise en faveur d'égalité entre les femmes et les hommes	78-86
Politique générale en matière environnementale	Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	88-93
	Politique de lutte contre les discriminations	88-83
	Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	88-93
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	88-93
Pollution	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	NA
	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	88-93
	Prise en compte de toute autre forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	88-93
Utilisation durable des ressources	Prévention et gestion des déchets	88-93
	Utilisation durable des ressources	88-93
	Utilisation des sols	NA
Changement climatique	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	88-93
	Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	88-93
	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	88-93
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	88-93
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	68-72
	L'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales	68-72
	Actions de partenariat ou de mécénat	68-72
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	68-72
	La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	68-72
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir la corruption	68-72
	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	68-72
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		68-72

Annexe 1. Calendrier des publications et autres évènements financiers du groupe esker en 2022

Les prochaines communications seront les suivantes :

- Information trimestrielle 2ème Trim. 2022 12 juillet 2022 après bourse
- Résultats semestriels 2022 14 septembre 2022 après bourse
- Information trimestrielle 3ème Trim. 2022 18 octobre 2022 après bourse

Annexe 2. Glossaire

Courrier à la demande

Courrier initié par la transmission via l'Internet d'un fichier électronique au service Esker on Demand, puis imprimé, mis sous pli, affranchi automatiquement et reçu par son destinataire comme un courrier papier traditionnel (éventuellement recommandé).

Emulation de terminal

Logiciel reproduisant le comportement d'un terminal de type clavier + écran. Un logiciel d'émulation de terminal permet donc d'activer les applications d'un ordinateur à partir d'un autre ordinateur.

Host Access

Catégorie de logiciels permettant à un parc PC de communiquer avec un site central (IBM Mainframe* ou AS/400, serveur Unix*, ...), de partager des périphériques ou d'accéder aux bases de données associées.

Linux

Système d'exploitation libre de droits et conçu dans les années 80 par un étudiant : Linus Torvald. Proche du système d'exploitation Unix*, Linux est devenu très populaire en raison de sa gratuité et de sa robustesse.

Logiciel

Ensemble des programmes, procédés et règles nécessaires au traitement de données par un matériel informatique en vue de la satisfaction du besoin d'un utilisateur.

Mainframe

Gros ordinateur (souvent de la marque IBM) disposant de fortes capacités de calcul et de sauvegarde et pouvant servir de nombreux utilisateurs.

PDF

Format portable de représentation des documents (Portable Document Format) développé par la société ADOBE.

SaaS

Le logiciel en tant que service ou en anglais le Software as a Service (SaaS) est un concept consistant à proposer un abonnement à un logiciel plutôt que l'achat d'une licence.

UNIX

Système d'exploitation conçu dans les années 70 et portable sur de nombreuses plateformes matérielles. Premier système ouvert, il a été adopté par la quasi-totalité des constructeurs informatiques dans le domaine des serveurs départementaux et est devenu une référence.

Serveur de fax

Logiciel ou matériel dont la fonction consiste à recevoir ou acheminer des documents en fac-similés (ou télécopie).



Esker France – Siège social

Esker SA
113 Boulevard de Stalingrad
69100 Villeurbanne
France

Tél. • +33 (0) 4 72 83 46 46
Fax • +33 (0) 4 72 83 46 40
E-mail • info@esker.fr

esker.fr

Etats-Unis

Esker Inc.
1850 Deming Way
Suite 150
Middleton, WI 53562

Tél. • +1 800.368.5283
Fax • +1 608.828.6001
E-mail • info@esker.com

esker.com

Esker dans le monde

Allemagne • esker.de
Australie • esker.com.au
Benelux • esker.be
Espagne • esker.es
Hong Kong • esker.hk
Italie • esker.it
Malaisie • esker.com.my
Royaume-Uni • esker.co.uk
Singapour • esker.com.sg